Prévalence de la garde partagée chez les familles québécoises ayant un enfant né en 1997-1998 : profil sociodémographique et psychologique

Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice du Québec

par

Francine Cyr[1], Ph.D.

avec la collaboration de

Gessica Di Stefano[1],B.A.,candidate au Ph.D.
Émilie Lavoie[2], B.Sc. , candidate à la maîtrise
Miguel Chagnon[3], M.Sc., P.Stat.

[1] Département de psychologie, Université de Montréal,
[2] Département de démographie, Université de Montréal
[3] Service de consultation statistique, Université de Montréal

Mars 2011

Étude réalisée à la demande du ministère de la Justice du Québec avec la participation financière du ministère de la Justice du Canada (No : V090109)

La recherche et l'analyse présentées dans ce rapport s'appuient sur les données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (l'ÉLDEQ). Les opinions exprimées par les auteurs ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'Institut de la statistique du Québec ou des ministères de la Justice du Québec et du Canada.

VOLET 1 : PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS ET EN FONCTION DU TYPE DE GARDE

TABLE DES MATIÈRES -

FAITS SAILLANTS ..... 1 -

Les enfants nés en 1998 vivent dans des contextes familiaux diversifiés entre le moment de leur naissance et l'âge de 8 ans ..... 1 -

Les caractéristiques sociodémographiques des familles intactes et des couples séparés sont significativement différentes ..... 1 -

La majorité des enfants qui ont vécu la séparation de leurs parents sont confiés à la garde principale de leur mère ..... 1 -

Le climat entre les parents lors de la séparation est lié au recours ou non à une ordonnance de la Cour pour statuer sur le type de garde des enfants, ainsi qu'au type de garde effectif ..... 2 -

Une majorité des pères gardent contact avec leurs enfants après la séparation ..... 2 -

Les variables sociodémographiques sont moins directement liées au type de garde qu'à la séparation des parents, comme présenté précédemment ..... 2 -

INTRODUCTION ..... 3 -

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES ..... 6 -

Au Québec, les mariages ont cédé le pas aux unions libres ..... 6 -

Les unions libres sont plus fragiles ..... 6 -

Au Québec actuellement, près de 60% des enfants sont nés hors mariage ..... 7 -

Lorsqu'il y a séparation la majorité des enfants sont confiés à la garde principale de la mère ..... 8 -

La garde effective ne correspond souvent pas au type de garde ordonné par le tribunal ..... 8 -

Stabilité de la garde et contact avec l'autre parent ..... 9 -

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 SELON LA SITUATION CONJUGALE DE LEURS PARENTS ..... 10 -

Première partie : ..... 10 -

Caractéristiques des familles intactes versus des familles séparées ..... 10 -

Les enfants naissent dans des contextes familiaux diversifiés 10

Le quart des enfants ont connu la séparation de leurs parents à l'âge de huit ans; cette proportion dépasse le tiers chez les enfants nés de parents en union libre 11

Les caractéristiques sociodémographiques et le statut des familles : un survol ..... 15 -

Les parents séparés ont un niveau de scolarisation plus bas que ceux qui vivent toujours ensemble en 2006 18

Les parents immigrants demeurent plus dans une cellule familiale intacte et se séparent moins que les non-immigrants 19
Les parents vivant ensemble ont plus fréquemment un revenu suffisant que les parents séparés 20
Les parents qui sont séparés sont plus jeunes que ceux qui vivent toujours ensemble en 2006 21
Les constats, conclusion partielle 22

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 DONT LES PARENTS SONT SÉPARÉS ET SELON LE TYPE DE GARDE QU'ILS VIVENT 23

Seconde partie : 23

Les types de garde et leurs caractéristiques 23
La garde partagée : un concept à préciser 23
La majorité des enfants se retrouvent confiés à la garde principale de leur mère après la rupture du couple 25
Les ordonnances de la Cour attribuent davantage la garde des enfants à la mère 29
Un bon climat lors de la séparation des parents favorise plus la garde partagée qu'un mauvais climat 32
Une majorité des pères gardent contact avec leur enfant après la séparation 34

Les caractéristiques sociodémographiques et le type de garde des enfants issus de parents séparés en 2006 : un survol 36
Les enfants qui vivent principalement avec leur mère ont des parents avec un niveau de scolarité plus faible 38
La garde partagée est moins présente chez les enfants dont les parents sont immigrants que chez les non immigrants 40
La garde partagée est moins fréquente chez les enfants vivant en situation de pauvreté (revenu insuffisant) 41
Les enfants en garde partagée se retrouvent plus souvent chez des parents moins âgés 41
Les enfants âgés de 3 ans et plus lors de la séparation de ses parents sont plus souvent confiés à une garde partagée que les enfants plus jeunes 42
Les constats, conclusion partielle 45

Liste des figures

Figure 1 Répartition en pourcentage des enfants selon la situation conjugale de leurs parents à leur naissance (N = 2206) 10

Figure 2 Répartition en pourcentage des enfants selon la situation conjugale de leurs parents à leur naissance (N = 2020) 11

Figure 3 Pourcentage cumulatif des séparations selon l'âge des enfants impliqués selon la situation conjugale à la naissance 12

Figure 4 Répartition des couples intacts ou séparés en 2006 selon le type d'union à la naissance de l'enfant 14

Figure 5 Répartition des parents en couple ou non en 2006 selon leur niveau de scolarisation (N= 1406 (mère); N= 1363 (père) 18

Figure 6 Répartition des parents en couple ou non selon le statut migratoire (N= 1404 (mère); N= 1377 (père)) 19

Figure 7 Répartition des familles intactes ou séparées selon le niveau de suffisance de revenus des parents (N= 1984) 20

Figure 8 Âge moyen des parents toujours en couple ou séparés en 2006 (N= 1405 (mère); N= 1379 (père)) 21

Figure 9 Le type de garde des enfants dont les parents sont séparés en 2006 (N= 325) 25

Figure 10 Répartition des enfants selon le type de garde dans lequel ils vivent et la situation conjugale de leurs parents à la naissance 26

Figure 11 Répartition des enfants selon le type de garde dans lequel ils vivent et la situation conjugale de leurs parents à la naissance 26

Figure 12 Répartition des enfants en garde partagée ou non selon l'année de la séparation de leurs parents 27

Figure 13 Recours ou non à une ordonnance de la cour pour régler la garde des enfants 29

Figure 14 Répartition des enfants selon le type de garde et le recours ou non à une ordonnance de la Cour pour définir le type de garde 30

Figure 15 Recours ou non à une ordonnance de la Cour pour régler le type de garde selon le climat de la séparation des parents 32

Figure 16 Répartition du type de garde des enfants selon le climat de la séparation de leurs parents 33

Figure 17 Répartition des enfants et de leur type de garde selon le niveau de scolarité des parents (N= 324 (mère); N= 299 (père)) 38

Figure 18 Répartition des enfants et de leur type de garde selon le statut d'immigrant des parents (N= 324 (mère); N= 302 (père)) 40

Figure 19 Type de garde et suffisance de revenu estimé du ménage (N= 323) 41

Figure 20 Répartition du type de garde des enfants en fonction de l'âge des parents en 2006 lors du dernier passage de l'enquête étudié dans ce rapport (N= 324 (mère) ; N= 302 (père)).....42

Figure 21 Répartition du type de garde en fonction de l'âge de l'enfant au moment de la séparation (N= 324).....44

Liste des tableaux

Tableau 1 Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des couples intacts et séparés en 2006 (N=1403) 16

Tableau 2 Âge des parents toujours en couple ou séparés en 2006 21

Tableau 3 Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des parents séparés selon que l'enfant est en garde partagée ou en garde principale à la mère 37

FAITS SAILLANTS -

Les enfants nés en 1998 vivent dans des contextes familiaux diversifiés entre le moment de leur naissance et l'âge de 8 ans

Près de la moitié des enfants (47.3 %) de la cohorte étudiée sont nés de parents vivant en union libre. En comparaison, il y a une proportion moindre d'enfants (44.2 %) qui sont nés de parents mariés, ce qui représente une différence importante entre le Québec et le reste du Canada. Aussi, à l'âge de 8 ans, le quart des enfants de notre cohorte ont vécu la séparation de leurs parents. Cette proportion s'approche de 35% pour les enfants dont les parents vivaient en union libre lors de leur naissance.

Les caractéristiques sociodémographiques des familles intactes et des couples séparés sont significativement différentes

Les familles intactes et les couples séparés présentent des différences statistiquement significatives quant au type d'union à la naissance des enfants, le niveau de scolarisation, le statut d'immigration et le niveau de revenu des parents. Ainsi, nous retrouvons plus de séparations chez les couples vivant en union libre que chez les couples mariés. De même, les couples séparés regroupent de plus grandes proportions de mères et de pères avec une faible scolarité (secondaire ou moins). Aussi, les parents d'origine immigrante sont moins portés à se séparer que les parents d'origine non immigrante. Finalement, les parents séparés sont enclins à rapporter un niveau de revenu insuffisant comparativement aux familles intactes.

La majorité des enfants qui ont vécu la séparation de leurs parents sont confiés à la garde principale de leur mère

Peu importe le type d'union à la naissance des enfants, la mère détient la garde principale des enfants dans près des trois quarts des cas (72 %). Les couples qui vivaient en union libre au préalable sont toutefois légèrement plus enclins à se partager la garde des enfants que les couples autrefois mariés (30 % versus environ 18 %). Par ailleurs, les ordonnances de la Cour pour régler le type de garde des enfants attribuent davantage une garde principale à la mère.

Le climat entre les parents lors de la séparation est lié au recours ou non à une ordonnance de la Cour pour statuer sur le type de garde des enfants, ainsi qu'au type de garde effectif

Les parents dont la séparation s'est déroulée dans un bon climat ont moins recours à une ordonnance de la Cour pour statuer sur le type de garde que les parents dont le climat de séparation était mauvais. Aussi, les parents dont la séparation s'est déroulée dans un bon climat sont plus enclins à choisir la garde partagée pour leurs enfants que les parents dont le climat de séparation était mauvais (environ 35 % versus à peine plus de 20 %).

Une majorité des pères gardent contact avec leurs enfants après la séparation

Bien que la fréquence des contacts entre les pères séparés et leurs enfants diminue avec le temps écoulé depuis la séparation des parents, plus des trois quarts des parents gardent un contact régulier avec leurs enfants (garde partagée ou visites régulières).

Les variables sociodémographiques sont moins directement liées au type de garde qu'à la séparation des parents, comme présenté précédemment

Seuls les niveaux de scolarité des pères et les niveaux de revenu présentent des liens statistiquement significatifs avec le type de garde des enfants. Ainsi, les pères moins scolarisés voient leurs enfants confiés à la garde principale de la mère dans une plus grande proportion que les pères plus scolarisés (61 % versus 39 %). De même, les parents dont les enfants vivent en garde partagée rapportent plus souvent avoir un niveau de revenu suffisant par rapport aux parents dont les enfants vivent principalement avec la mère.

INTRODUCTION

Malgré diverses statistiques compilées par les chercheurs et organismes officiels, nous ne connaissons pas la proportion exacte ni les caractéristiques spécifiques des familles qui ont recours à la garde partagée au moment de la séparation du couple. En outre, un débat passionné (Cyr, 2006, 2008) a cours au sujet de ce type de partage du temps de vie de l'enfant entre ses parents. Une recension critique des écrits (Cyr, 2006) tente de faire le point sur ce débat en s'appuyant sur les études empiriques disponibles, sur les connaissances concernant le développement de l'enfant et sur les théories de l'attachement. Vue comme une panacée par certains, cette formule de garde est décriée par d'autres, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants en bas âge. Ces derniers lui attribuent des conséquences néfastes chez les enfants, notamment des troubles graves au niveau de l'attachement.

L'étude entreprise ici à la demande du ministère de la Justice du Québec et avec le soutien financier du ministère de la Justice du Canada permettra d'estimer, en utilisant notamment les données de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ) la prévalence de la garde partagée chez les familles québécoises ayant eu un enfant dans les années 1997-1998. Cette enquête à passages répétés permet d'observer sur un important échantillon d'enfants représentatif des enfants du Québec nés à la fin des années 90, les éventuelles séparations des parents qui se produisent au fil du temps et d'étudier les familles concernées.

L'exploitation de données aussi riches pour l'étude de la garde partagée constitue une première au Québec et permettra de dépasser les opinions et préjugés et de faire lumière sur la réalité de ces enfants qui évoluent au sein de familles qui exercent ce type de garde. En plus d'estimer la prévalence de la garde partagée au sein des familles québécoises faisant partie de la cohorte à l'étude nous tracerons dans un deuxième temps le portrait sociodémographique des familles qui vivent cette forme de garde et tenterons de voir si les familles plus susceptibles de se retrouver en garde partagée présentent certaines caractéristiques sociodémographiques particulières. Enfin, nous examinerons les caractéristiques psychologiques des enfants et leur état de santé physique selon qu'ils vivent en famille intacte ou séparée et selon le type de garde qu'ils vivent après la séparation de leurs parents en voyant si ceux-ci se distinguent les uns des autres.

Participants

Les participants proviennent de *l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEQ, 1998-2010), une étude conçue avec l'objectif principal d'identifier les précurseurs de l'adaptation sociale, le cheminement de cette adaptation et ses conséquences au moment de l'entrée à l'école ainsi qu'à plus long terme (Jetté & Desgroseilliers, 2000). L'ÉLDEQ porte sur une cohorte d'enfants nés entre le mois d'octobre 1997 et le mois de juillet 1998. Lors du

premier passage de l'enquête (E1, Volet 1998), les 2120 enfants de l'échantillon admissible[1], nés de mères vivant au Québec ayant connu une grossesse de 39 ou 40 semaines, pour ne pas introduire de décalage d'âge en raison d'une éventuelle prématurité, étaient âgés de 5 mois. Ces enfants sont représentatifs de l'ensemble des naissances survenues sur le territoire du Québec, à l'exception des enfants nés dans le Nord du Québec, sur les territoires cris et inuit et sur les réserves indiennes (2.1% des naissances québécoises), écartés en raison du cadre sociologique ou juridique très spécifique qui les caractérise. Les deuxième, troisième et quatrième passages ont été effectués annuellement, soit respectivement à 17 mois (E2, Volet 1999), 29 mois (E3, Volet 2000), et 41 mois (E4, Volet 2001) d'âge. Le cinquième passage (E5, Volet 2002) a été effectué entre l'âge de 44 et 56 mois. La deuxième phase de l'ÉLDEQ (2003-2010) a ensuite été entamée, lors de laquelle les sixième, septième, huitième et neuvième passages ont été effectués respectivement à environ 5 ans (E6, Volet 2003), 6 ans (E7, Volet 2004), 7 ans (E8, Volet 2005) et 8 ans (E9, Volet 2006) (Jetté & Desgroseilliers, 2000). Les passages 11 et 13 ont été effectués aux 2 ans alors que les enfants atteignaient respectivement l'âge de 10 ans (E11-2008) et de 12 ans (E13-2010). Bien que ces deux derniers passages de l'enquête soient maintenant complétés les variables que nous étudions dans le présent rapport n'ont pas encore été dérivées et ne sont donc pas disponibles pour analyse. Le présent rapport portera donc sur les données du volet 2006 alors que les enfants ont 8 ans. Le caractère longitudinal de l'étude de même que la taille de la population constituent des forces indéniables de cette banque de données.

Recrutement

La base de sondage utilisée pour l'ÉLDEQ a été constituée à partir des informations contenues dans le *Fichier maître des naissances* du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) (Jetté & Desgroseilliers, 2000). À partir des adresses contenues dans ce document, une lettre d'introduction accompagnée d'une brochure explicative a été acheminée aux familles visées par l'enquête. Ces deux documents parvenaient aux familles des enfants sélectionnés au moins deux semaines avant qu'elles soient contactées par la maison de sondage engagée à cet effet. C'est lors de cet appel téléphonique que les familles ont refusé ou accepté de participer à l'ÉLDEQ.

Procédure

Lors de chaque visite annuelle de l'interviewer au domicile de la famille participante, un formulaire de consentement libre et éclairé, soumis et accepté par le Comité d'éthique de l'Institut de statistique du Québec (l'ISQ) était signé par l'un ou l'autre ou les deux parents de l'enfant. Ensuite, l'interviewer remplissait un questionnaire informatisé qu'il administrait aux parents sous forme d'entrevue. De plus, des questionnaires auto-administrés étaient distribués ou postés aux parents dans le cas d'un parent qui ne vivait pas dans le ménage (Jetté & Desgroseilliers, 2000).

[1]Certains enfants de l'échantillon de base (N= 2223) ont été exclus en raison de contraintes inhérentes au sondage ou de problèmes majeurs de santé

L'ÉLDEQ présente deux avantages majeurs qui contribuent à son originalité. Le premier avantage correspond à la collecte de l'histoire détaillée de la trajectoire familiale des enfants, observée à travers le prisme des évènements conjugaux et parentaux vécus par les deux parents. L'enquête est longitudinale et la banque comprend diverses données sur le développement social et affectif des enfants. Les variables dérivées retenues dans cette étude longitudinale ont été créées en juin 2006 par Nicole Marcil-Gratton, Évelyne Lapierre Adamcyk et Céline LeBourdais, démographes avec l'assistance de Paul-Marie Huot, agent de recherche.

Les données de l'ÉLDEQ sont abondantes et d'une grande richesse. À ce jour elles ont été peu exploitées. C'est ce que nous projetons de faire dans le premier volet de notre étude qui poursuit les objectifs suivants.

1. Décrire le contexte familial au moment de la naissance de l'enfant soit au premier temps de l'enquête en 1998.
2. Mesurer la prévalence des ruptures de couple chez les parents de la cohorte
3. Documenter la répartition des enfants ayant connu la séparation de leurs parents selon le type de garde
4. Tracer le profil sociodémographique des parents et des enfants en fonction du statut de la parentalité (parents non séparés, séparés avec garde principale à la mère, ou garde partagée) exercée en 2006 alors que les enfants de la cohorte atteignaient l'âge de 8 ans.

Plus spécifiquement nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

Séparation et divorce

- Combien d'enfants vivent la séparation de leurs parents et à quel âge se produit-elle?
- Parmi ces ruptures parentales combien se produisent respectivement chez des couples en union libre ou des couples mariés ?
- Est-ce que la rupture se produit plus tôt dans la vie de l'enfant en fonction du statut conjugal des adultes à la naissance de l'enfant (mariés ou union libre)?

Garde et accès selon l'âge de l'enfant.

- Quelle est la répartition des enfants dont les parents sont séparés selon le type de garde : garde principale à la mère ou garde partagée ?Est-ce que ces modes de garde sont stables ?
- Est-ce que la garde a fait l'objet d'une ordonnance ou a-t-elle été établie sans ordonnance de la Cour? Lorsqu'il y a eu ordonnance comment la garde se répartit-elle ? Cette ordonnance est-elle respectée ?

- Est-ce que selon le type de garde les contacts de l'enfant avec l'autre parent diffèrent de l'accès qui était prévu?
- Est-ce que la nature des contacts avec l'autre parent diffère selon que la rupture implique un couple marié ou en union de fait?
- Quelle est la nature des contacts que l'enfant entretient avec son père lorsqu'il est principalement à la garde de la mère?
- Est-ce qu'à l'âge de 8 ans, les enfants qui ont vécu la séparation de leurs parents se différencient de ceux qui ont grandi au sein d'une famille intacte sur le plan de la santé physique et psychologique ?
- Est-ce que la santé physique et psychologique des enfants est associée au type de garde dans lequel ces enfants grandissent?

Mais avant d'examiner ces questions voyons quelques-unes des caractéristiques distinctives des familles québécoises des dernières décennies.

QUELQUES STATISTIQUES SUR LES FAMILLES QUÉBÉCOISES

Au Québec, les mariages ont cédé le pas aux unions libres

Depuis 2004, les indices synthétiques de nuptialité, au Québec, sont passablement bas. Ceci signifie qu'en 2009, seulement 29 % des hommes et 31 % des femmes avaient célébré leur mariage (Institut de la statistique du Québec, 2009, Chapitre 5)). Aussi, la chute de la nuptialité au Québec s'accompagne d'une élévation de l'âge au mariage. En 2008, l'âge moyen au premier mariage des femmes est de 30,2 ans, alors qu'il était de 25,0 ans en 1986. Chez les hommes, cet âge moyen est de 32,1 ans en 2008 comparativement à 27,0 ans en 1986 (Institut de la statistique du Québec, 2009 (Chapitre 5)). Le Québec se distingue des autres provinces quant au faible taux de nuptialité au sein des couples. Le recul du mariage entre les années 1945 et 1985 a été mis en évidence par les démographes (Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais, & Martin, 2009) et la progression spectaculaire des unions libres au Québec comme mode de formation des unions a déjà été démontrée (Joyal, Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais& Marcil-Gratton, 2002). Selon ces auteurs, il semble qu'au Québec, les mariages ont cédé le pas aux unions libres; alors que seulement 12 % des femmes nées entre 1941-1950 ont commencé leur vie conjugale en union libre, c'est 70 % de celles de la cohorte 1961-1970 qui ont connu ce type d'union.

Les unions libres sont plus fragiles

Au Canada, comme partout en Amérique du Nord, la proportion de couples qui se séparent se situe entre 40 et 50 % (Statistique Canada, 2005). Au Québec, en 2010, on observe un taux de 45 % de couples divorcés parmi les couples mariés du sexe opposé, soit presque une rupture

conjugale pour deux couples mariés (ISQ, 2011)[2]. Ces statistiques n'incluent pas une mesure des couples séparés qui vivaient en union de fait. Le pourcentage réel de ruptures d'unions est donc possiblement sous-estimé dans ces statistiques. Or, cette propension à se séparer varie selon le type d'union : les couples en cohabitation sont plus fragiles que les couples mariés, de sorte que les enfants issus de ces familles sont trois à quatre fois plus susceptibles de voir leurs parents rompre leur union (Joyal, et.al, 2002). Plus précisément, la probabilité de se séparer serait deux fois plus élevée chez les femmes en union libre que chez les femmes mariées (Statistique Canada, 2006).

Au Québec actuellement, près de 60% des enfants sont nés hors mariage

La hausse des taux de séparation constatée précédemment, ainsi que celle des taux de naissances hors union, signifie que de plus en plus d'enfants vivent dans une famille monoparentale à un moment de leur vie (Juby, Marcil-Gratton, & Le Bourdais, 2005). Ainsi, alors que près de 25 % des enfants nés au début des années soixante (1961-1963) ont vécu la séparation de leurs parents avant leur vingtième anniversaire, chez ceux nés vingt ans plus tard (1983-1984) cette proportion est atteinte avant l'âge de dix ans. L'accélération du phénomène se poursuit pour les enfants nés plus récemment (1987-1988) de sorte que ce 25 % est maintenant atteint dès à l'âge de six ans (Marcil-Gratton, Le Bourdais, & Lapierre-Adamcyk,, 2000). Selon les statistiques de l'état civil du Québec, ces dernières années, près de 60 % des enfants naissent d'une mère non mariée (Joyal et. al, 2002), ce qui représente un très grand changement par rapport à ce qu'on observait il y a quelques décennies. Dans les années 1950, seulement 3 % des naissances au Québec sont classées dans la catégorie qualifiée alors d'« illégitime ». La proportion augmente dans les années 1960 pour plus que doubler et atteindre 8 % à la fin de la décennie. Au début des années 1970, la proportion semble stable, mais à partir du milieu des années 1970, elle augmente à un rythme soutenu, atteignant 20 % en 1983, puis dépasse 50 % en 1995. La progression ralentit ensuite de plus en plus, et se stabilise à 59 % de 2001 à 2004 (Institut de la statistique du Québec 2005). Par le fait même, les bébés qui viennent au monde ces dernières années se trouvent le plus souvent (dans près de 60 % des cas) dans une famille dont la mère n'est pas mariée (Institut de la statistique du Québec 2005). Il va sans dire que nous ne sommes plus en présence d'un phénomène d'«illégitimité», mais plutôt devant un nouveau modèle de parentalité. Enfin, parmi les provinces canadiennes, même si c'est au Québec que la proportion des naissances hors mariage apparaît la plus élevée, c'est également au Québec qu'il y a le moins de mères seules à la naissance de l'enfant selon l'ELNEJ (Marcil-Gratton, 1998 dans l'Institut de la statistique du Québec, 2005). En définitive, comme le rapport de recherche intitulé : « Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », des démographes Marcil-Gratton N. et Le Bourdais C. (1999) le mentionne, les couples se séparent de plus en plus tôt et ces ruptures impliquent ainsi des enfants de plus en plus en bas âge.

[2]Les ex-conjoints d'union civile sont inclus dans les divorcés. Les états matrimoniaux non déclarés en 2010 sont répartis au prorata des états déclarés.

Lorsqu'il y a séparation la majorité des enfants sont confiés à la garde principale de la mère

De ces enfants ayant vécu la séparation de leurs parents, la grande majorité a été confiée à la garde exclusive de leur mère (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999). Parmi eux, la moitié visite leur père sur une base régulière (c'est-à-dire, 25 % à toutes les semaines et 17,5 % à chaque deux semaines), près de 30 % le voit de façon irrégulière (par exemple, une fois par mois ou lors des congés et des vacances) et environ 20 % n'ont pas contact avec leur père (Marcil-Gratton et al., 2000). Dans leur étude sur les données de l'enquête longitudinale canadienne, Juby H., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton N. (2005) trouvent qu'il n'existe pratiquement pas de différences au sujet du type de garde choisi pour les enfants selon le type d'union au préalable. Ils mentionnent cependant que la garde partagée est plus populaire dans les familles québécoises par rapport au reste du Canada. Dans l'étude « Le rôle des tribunaux dans la charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents » de Joyal R., Lapierre-Adamcyk É., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton (2002), il est mentionné que la garde exclusive accordée à la mère prédomine nettement sur les autres types de garde lorsque le mode de garde est déterminé par les tribunaux.

La garde effective ne correspond souvent pas au type de garde ordonné par le tribunal

Moyer (2004) observe que des données empiriques du Canada et des États-Unis indiquent que les ententes de garde ne sont pas nécessairement stables et que le nombre réel des cas de garde partagée est nettement inférieur à celui que prescrivent les ordonnances initiales. Effectivement comme le révèle les données de l'ELNEJ, le type de garde réellement en vigueur au moment de la séparationdiffère souvent de celui convenu lors de l'ordonnance de la cour. Par exemple, 87 % des enfants vivaient uniquement avec leur mère, alors que cette proportion aurait dû atteindre 79 % d'après les ordonnances de la cour. Parallèlement, 7 % des enfants étaient en situation de garde partagée, alors que cette proportion aurait dû atteindre 13 % selon les ordonnances (Moyer, 2004). En conséquence, dans bien des cas, le type de garde ordonné par le tribunal ne correspond pas au type de garde vécu en pratique. L'analyse de l'ELNEJ a également révélé que les ententes de résidence partagée s'estompent avec le temps. Par exemple, parmi les enfants de couples mariés maintenant séparés, 13 % avaient vécu en situation de garde partagée au cours des deux premières années suivant la séparation, alors que cette proportion passe à 10 % quatre ans après la séparation et à 7,5 % cinq ans ou plus après la séparation (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999).Une analyse récente des données de l'ELDEQ (Desrosiers H et Simard M, 2010), vient confirmer ces résultats. Ainsi, cette analyse montre que, entre la naissance et l'âge de 6 ans, le pourcentage d'enfants vivant en garde partagée entre les deux parents diminue (de 24,2% lors de la séparation à 21,4% lorsque les enfants ont 6 ans) au profit d'une garde principale à la mère (de 73,3% lors de la séparation à 75,8% lorsque les enfants ont 6 ans). Il faut toutefois noter que ces résultats sont non significatifs, malgré la tendance qui est identifiée. Lorsque les enfants atteignent 8 ans nous observons une répartition

semblable des enfants entre leurs parents. Alors que 72.2% des enfants se retrouvent avec leur mère, 27,8% se retrouvent en garde partagée (nous n'avons pas inclu ici les gardes au père, ce qui explique les légères variations de pourcentage).

Stabilité de la garde et contact avec l'autre parent

Par contre notre examen des données de l'ELDEQ fait ressortir à notre avis une certaine stabilité dans les gardes exercées qu'un changement lorsque l'on prend en compte le fait que la garde ait été ordonnée ou pas. En outre, il reste difficile d'estimer ces mouvements en raison d'une exposition variable au risque qu'un enfant a de vivre la séparation selon le moment où elle a lieu (compte tenu du temps de suivi post séparation qui varie de 1 an à 8 ans) et que le type de garde choisi est en lien avec l'âge des enfants. Par conséquent, nous n'osons pas supposer que la stabilité de la garde est la même pour tous les enfants. Il nous semble donc plus prudent d'étudier les variations dans la garde en fonction du passage de l'enquête ou de l'âge de l'enfant comme nous le présentons dans la figure 12 de ce rapport.

Aussi, cette étude de l'ISQ (Desrosiers H et Simard M, 2010) révèle que 24.3% des enfants ayant vécus la séparation de leurs parents ont une fréquence de contact moindre avec leur parent biologique non résident à 6 ans comparativement au moment de la séparation des parents.Nos analyses démontrent que la fréquence des contacts avec l'autre parent en 2004, alors que l'enfant atteint environ 6 ans (cette question n'est pas posée en 2006), varie selon le type de garde. Pour les enfants en garde partagée, il n'y aurait aucune diminution du temps de contact avec l'autre parent. En fait, près de 92% des enfants voient l'autre parent aussi souvent que prévu et 8,3% le verraient plus souvent que prévu. Quant aux enfants qui sont en garde principale avec leur la mère, 60% des enfants voient leur père aussi souvent que prévu contre 24% un peu ou beaucoup moins souvent que prévu. C'est donc dire qu'environ le quart des enfants vivant principalement avec leur mère en viennent à voir leur père moins souvent que prévu. La garde partagée garantirait mieux la continuité du lien entre l'enfant et ses deux parents.

Enfin, il a été démontré que comparativement aux cas où la mère a la garde exclusive des enfants, les ententes de garde partagée ou de garde exclusive par le père risquent davantage d'être modifiées au fil des ans. Ces résultats concernant le type de garde accordé par une ordonnance de la Cour ne peuvent toutefois pas être utilisés pour l'ensemble des enfants vivant la séparation de leurs parents puisque Juby H., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton N. (2005) soulèvent qu'il y a plus ou moins la moitié des enfants dont les parents se sont séparés qui voient leur type de garde se décider sans le recours aux tribunaux.

L'ÉLDEQ, l'enquête sur laquelle se fonde notre étude, contient des données sur la répartition des types de garde en fonction du type d'union des couples. Il sera donc possible de mettre les données à jour et de tracer un portrait plus représentatif de la répartition des types de garde chez les familles québécoises ayant eu un enfant dans les années 1997-1998, en tenant compte de tous les types d'unions et des ruptures. Mais avant d'aborder les ruptures et les types de garde, commençons avant tout par examiner le contexte familial des enfants québécois nés en 1997-1998.

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 SELON LA SITUATION CONJUGALE DE LEURS PARENTS

Première partie : -
Caractéristiques des familles intactes versus des familles séparées -

Les enfants naissent dans des contextes familiaux diversifiés

Quelques dossiers ayant dû être mis de côté en raison d'informations manquantes, la cohorte d'enfants qui est étudiée ici comprend 2206 des 2223 enfants de l'enquête. De plus, une pondération a été utilisée dans les analyses pour tenir compte de l'attrition des sujets à travers les passages de l'enquête. On observe que les enfants québécois nés de couples mariés ne sont plus l'apanage des temps modernes puisque près de la moitié des enfants de notre cohorte (47,3 %) sont nés de parents en union libre contre 44,2% de parents mariés (Figure 1); plus de la moitié de ceux-ci avaient vécu en union libre avant leur mariage. Enfin, 8,4 % sont nés en situation de monoparentalité (Figure 1). Ces nouveaux comportements continuent de s'étendre étant donné que les plus récentes statistiques affirment que 63 % des enfants québécois naissent hors mariage (Institut de la statistique du Québec, 2009A).

Figure 1
Répartition en pourcentage des enfants selon la situation conjugale de leurs parents à leur naissance (N = 2206)

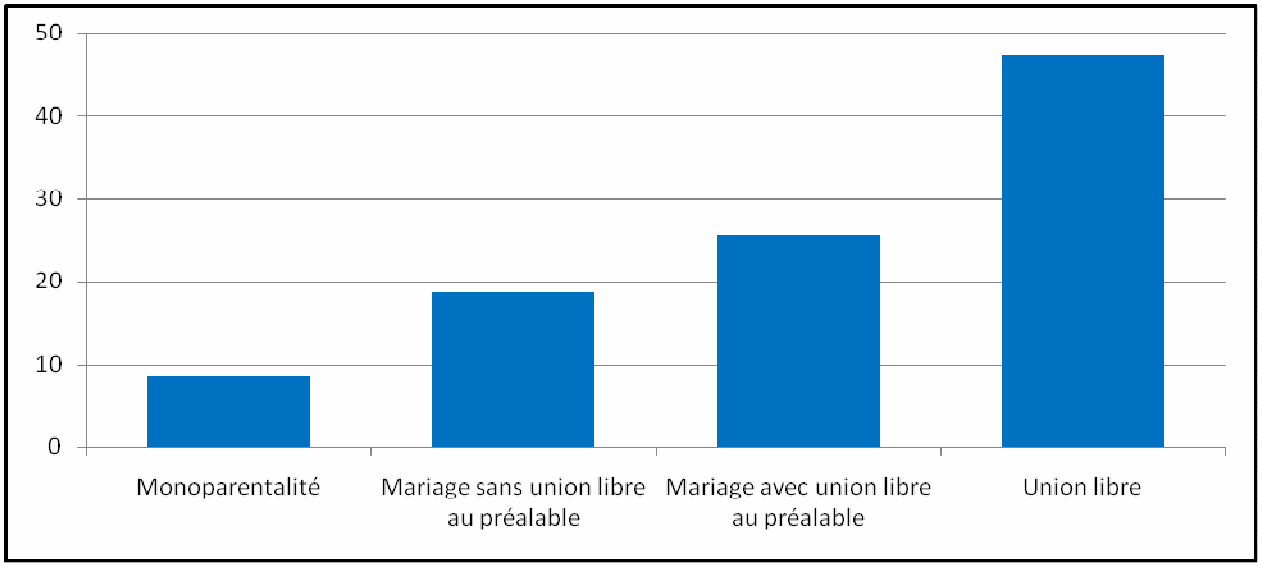

Ces données confirment ce qui est observé partout en Occident, soit que depuis au moins une vingtaine d'années, des transformations importantes de la structure familiale sont en cours. Ces transformations consistent, entre autres, au recul du mariage légal comme fondement de la vie de couple et la montée spectaculaire de l'union libre comme base de la vie de couple et de la formation de la famille (Lapierre-Adamcyk et al., 2009).

Dans le contexte de notre étude, puisque nous étudions les effets de la séparation des parents et du type de garde sur les enfants, seuls sont pertinents les enfants nés de parents qui vivaient en couple au moment de leur naissance. Par conséquent, nous ne prendrons plus en compte dans ce rapport les enfants nés dans un contexte de monoparentalité.

Figure 2
Répartition en pourcentage des enfants selon la situation conjugale de leurs parents à leur naissance (N = 2020)

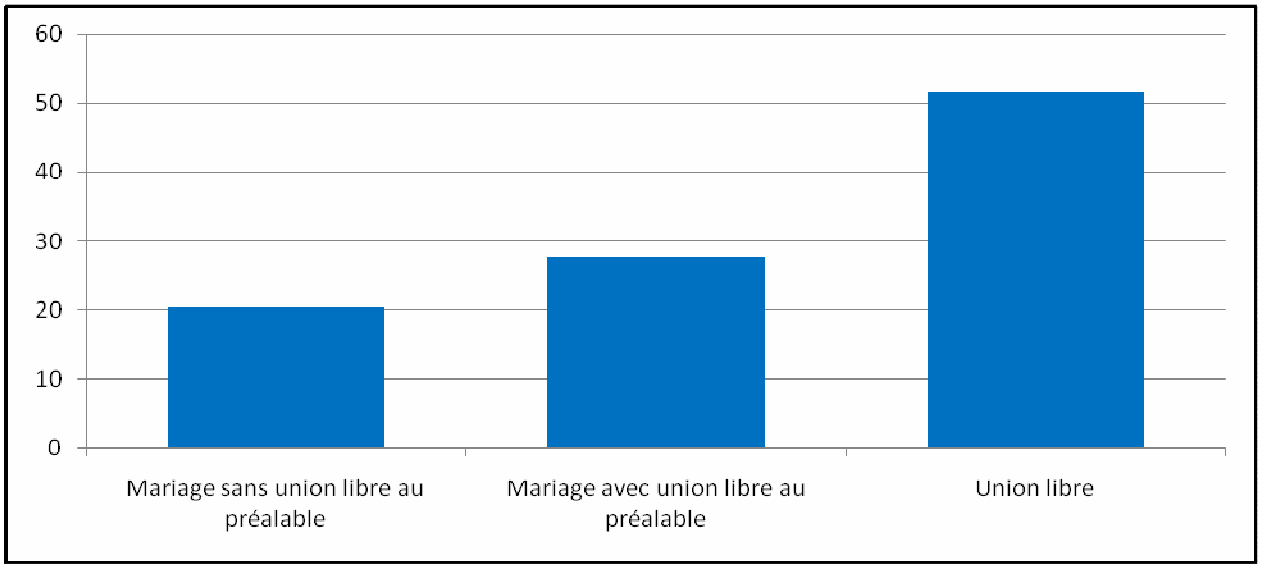

Parmi les enfants maintenant retenus, un peu plus de la moitié proviennent de couples en union libre (51,7 %, Figure 2), alors qu'un peu plus du quart proviennent de couple marié ayant vécu en union libre au préalable (Figure 2).

Nous examinerons maintenant ce qu'il advient de ces unions à travers le temps. Combien d'enfants vivront la séparation de leurs parents au cours des huit premières années de leur vie? Nous verrons aussi s'il existe un lien entre le type d'union des parents à la naissance de l'enfant et la probabilité que celui-ci connaisse la séparation de ses parents.

Le quart des enfants ont connu la séparation de leurs parents à l'âge de huit ans; cette proportion dépasse le tiers chez les enfants nés de parents en union libre

Parmi les enfants dont les parents étaient en couple au moment de leur naissance, 2,3 % avaient déjà connu la séparation de leurs parents cinq mois plus tard, soit lors du premier passage de l'enquête en 1998 (Figure 3). À deux ans, c'est près de 11 % d'entre eux qui ne vivent plus avec leurs deux parents au sein d'une famille intacte. À quatre ans, ils sont plus de 15 % et à six ans 21 %, à avoir vécu la séparation de leurs parents. Enfin, à huit ans, le quart des enfants de la cohorte ont vécu la séparation de leurs parents (Figure 3). Ce sont ces enfants nés en 1998 et ayant vécu la séparation de leurs parents dont nous étudierons les conditions de garde, ainsi que les caractéristiques de leurs parents au moment de la séparation.

Ces taux de séparation des parents des enfants nés en 1998 semblent correspondre à ceux trouvés par Juby H., Marcil-Gratton. N. et Le Bourdais C. (2005) qui ont observé qu'à l'âge de 10 ans, plus du tiers des enfants canadiens nés entre 1989 et 1991 avaient connu la vie au sein d'une famille monoparentale en raison de la séparation de leurs parents. Comme dans le présent rapport les enfants étudiés ont au plus huit ans, il est normal de ne pas avoir atteint les taux énoncés par Juby H., Marcil-Gratton. N. et Le Bourdais C. (2005); si le rythme des séparations constaté à la figure 3 se maintient, on peut supposer qu'au moins le tiers des enfants québécois auront connu la séparation de leurs parents avant l'âge de 10 ans.

Figure 3
Pourcentage cumulatif des séparations selon l'âge des enfants impliqués selon la situation conjugale à la naissance

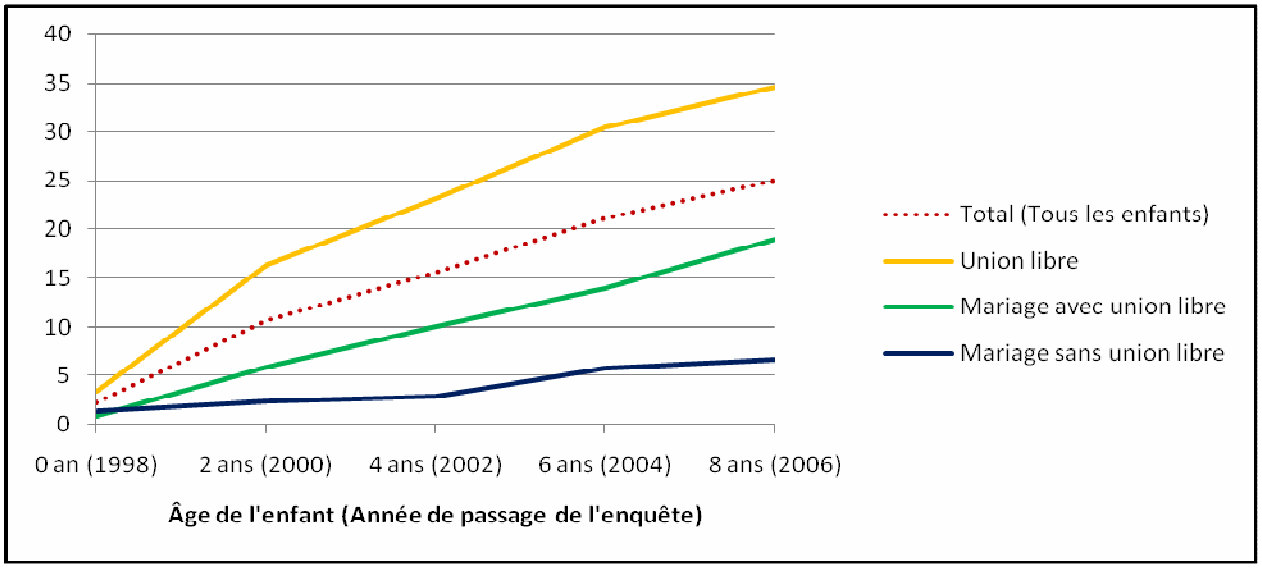

Bien que le lien soit non significatif au seuil de signification de 0,01[3] (p = 0,023) entre la situation conjugale à la naissance de l'enfant et la probabilité de vivre la séparation en 1998 lorsque l'enfant a 5 mois, on constate qu'il devient significatif (p< 0,001) lors du second passage de l'enquête en 1999 et qu'il le demeure jusqu'au dernier passage en 2006, soit lorsque les enfants sont âgés de 8 ans (Tableau 1).

Les enfants nés de parents en union libre vivent en plus grand nombre la séparation de leurs parents (Figure 3), comme le constatait également Marcil-Gratton N. et Le Bourdais C. (1999). En 2000, lorsque les enfants sont âgés de 2 ans, 16,4 % des enfants issus d'unions libres ont vécu la séparation de leurs parents comparativement à 5,8 % pour ceux issus de couples mariés avec union libre au préalable et à 2,4 % pour ceux issus de couples sans union libre au préalable.

Évidemment, plus le temps passe, plus les proportions d'enfants ayant vécu la séparation de leurs parents augmentent et ce, peu importe le type d'union de leurs parents. C'est cependant le rythme de cette inévitable augmentation qui varie selon le type d'union. Ainsi, lorsque les enfants sont âgés de 8 ans (en 2006), plus du tiers (34,6 %) de ceux issus de couples en union libre ont vécu la séparation de leurs parents, alors que, par exemple, ceux issus de couples mariés sans union libre au préalable ont vécu la séparation de leurs parents dans seulement 6,7 % des cas.

Donc à la question posée plus haut à savoir si la rupture se produit plus tôt dans la vie de l'enfant en fonction du statut conjugal des adultes à la naissance de l'enfant (mariés ou union libre), la réponse est affirmative. Puisque la séparation parentale se produit à un rythme plus élevé chez les enfants issus de couples en union libre il y a donc plus d'enfants qui vivent la séparation de leurs parents à un jeune âge dans ce groupe.

[3]Les analyses ont été réalisées en utilisant les poids de sondage, mais sans tenir compte de l'effet du plan. Pour tenir compte de la sous estimation probable de la variance des paramètres, ce qui augmente le risque de rejeter faussement l'hypothèse nulle, un niveau de signification plus conservateur, soit alpha=0,01, est utilisé pour établir la significativité de nos analyses statistiques. Toutefois, les valeurs p comprises entre 0,01 et 0,05 seront identifiées comme des tendances.

Figure 4
Répartition des couples intacts ou séparés en 2006 selon le type d'union à la naissance de l'enfant

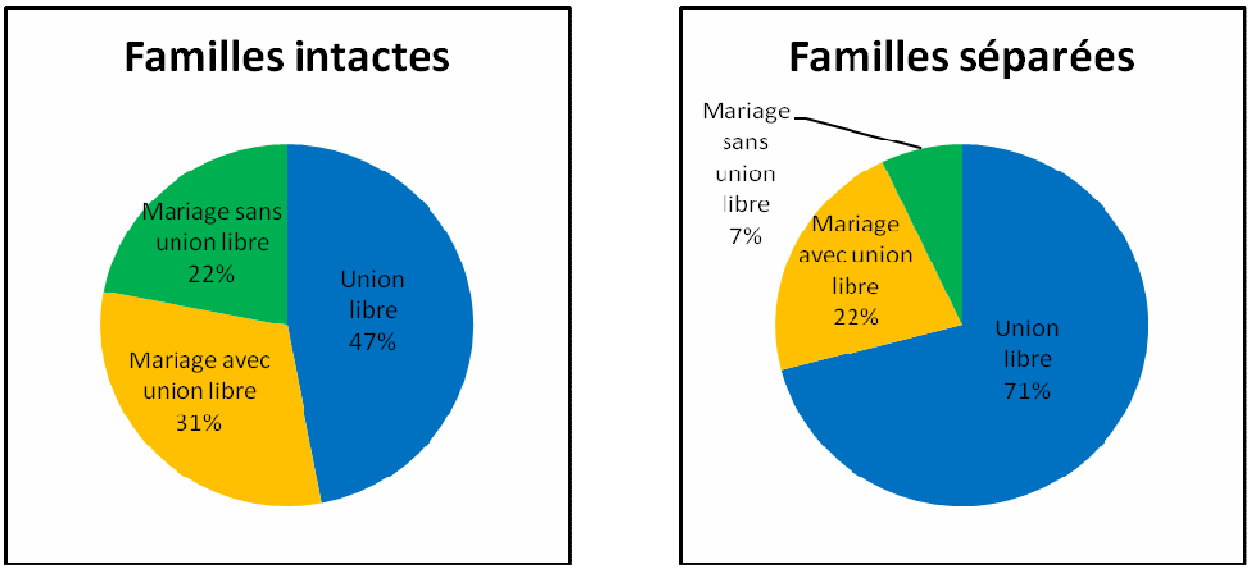

Comme nous venons de le mentionner, le type d'union à la naissance de l'enfant est significativement associé au fait que les parents soient séparés ou non en 2006 (Tableau 1; Figure 4). En effet, l'union libre représente un peu plus de 7 couples sur 10 qui ont rompu huit années après la naissance de l'enfant (Figure 4). En revanche, l'union libre représente moins d'un couple sur deux chez les familles intactes. D'un autre côté, la séparation est plutôt rare (7 %) chez les couples mariés qui n'ont pas vécu en union libre avant d'officialiser leur union. Il est fort probable que le mariage sans union libre au préalable concerne davantage les couples les plus traditionnels ou conservateurs sur le plan religieux et donc, il n'est pas étonnant de retrouver chez eux une plus faible propension au divorce ou à la séparation. Voyons donc en quoi les parents demeurés ensemble se distinguent-ils, sur le plan sociodémographique, de ceux qui se sont séparés.

Les caractéristiques sociodémographiques et le statut des familles : un survol

Le tableau 1 montre que le type d'union à la naissance de l'enfant, le niveau de scolarisation et le statut d'immigrant des deux parents ainsi que le niveau de revenu du ménage sont toutes des caractéristiques sociodémographiques qui influencent significativement le fait d'être ou non en couple en 2006, lorsque l'enfant est âgé de 8 ans. Bien que le type d'union à la naissance ait été traité précédemment, les prochaines figures examineront plus en détail les autres caractéristiques afin de faire ressortir les éléments propres à chacune d'entre elles au sujet de la séparation des couples.

(voir tableau 1, page suivante)

Tableau 1
Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des couples intacts et séparés en 2006 (N=1403)

	Intacts (%)	Séparés (%)	χ^2	p
Type d'union à la naissance de l'enfant			69,20	<0,001**
Union libre	47,0	71,4		
Mariage avec union libre	30,8	21,8		
Mariage sans union libre	22,2	6,8		
Niveau de scolarisation				
Mère			19,98	<0,001**
Secondaire ou moins	41,2	51,6		
Postsecondaire	58,8	48,4		
Père			21,9	<0,001**
Secondaire ou moins	44,6	54,0		
Postsecondaire	55,5	46,0		
Statut d'immigrant				
Mère			14,58	<0,001**
Immigrante	15,8	9,1		
Non immigrante	84,2	90,9		
Père			15,25	<0,001**
Immigrant	17,0	8,8		
Non immigrant	82,9	91,9		
Revenu			18,12	<0,001**
Revenu suffisant	80,3	69,2		
Revenu insuffisant	19,7	30,8		

$p < 0,05$ (Tendance) $p < 0,01$* (Lien significatif) $p < 0,001$ ** (Lien significatif)

Les parents séparés ont un niveau de scolarisation plus bas que ceux qui vivent toujours ensemble en 2006

Les données montrent que le niveau de scolarité est associé de façon significative au fait d'être séparé en 2006 (Tableau 1). Plus précisément, c'est dans les familles séparées qu'on retrouve le moins de mères (48,8 %) et de pères (46 %) ayant une scolarité postsecondaire, en comparaison aux familles intactes où les niveaux de scolarisation sont plus élevés (Figure 5).

Figure 5
Répartition des parents en couple ou non en 2006 selon leur niveau de scolarisation (N= 1406 (mère); N= 1363 (père)

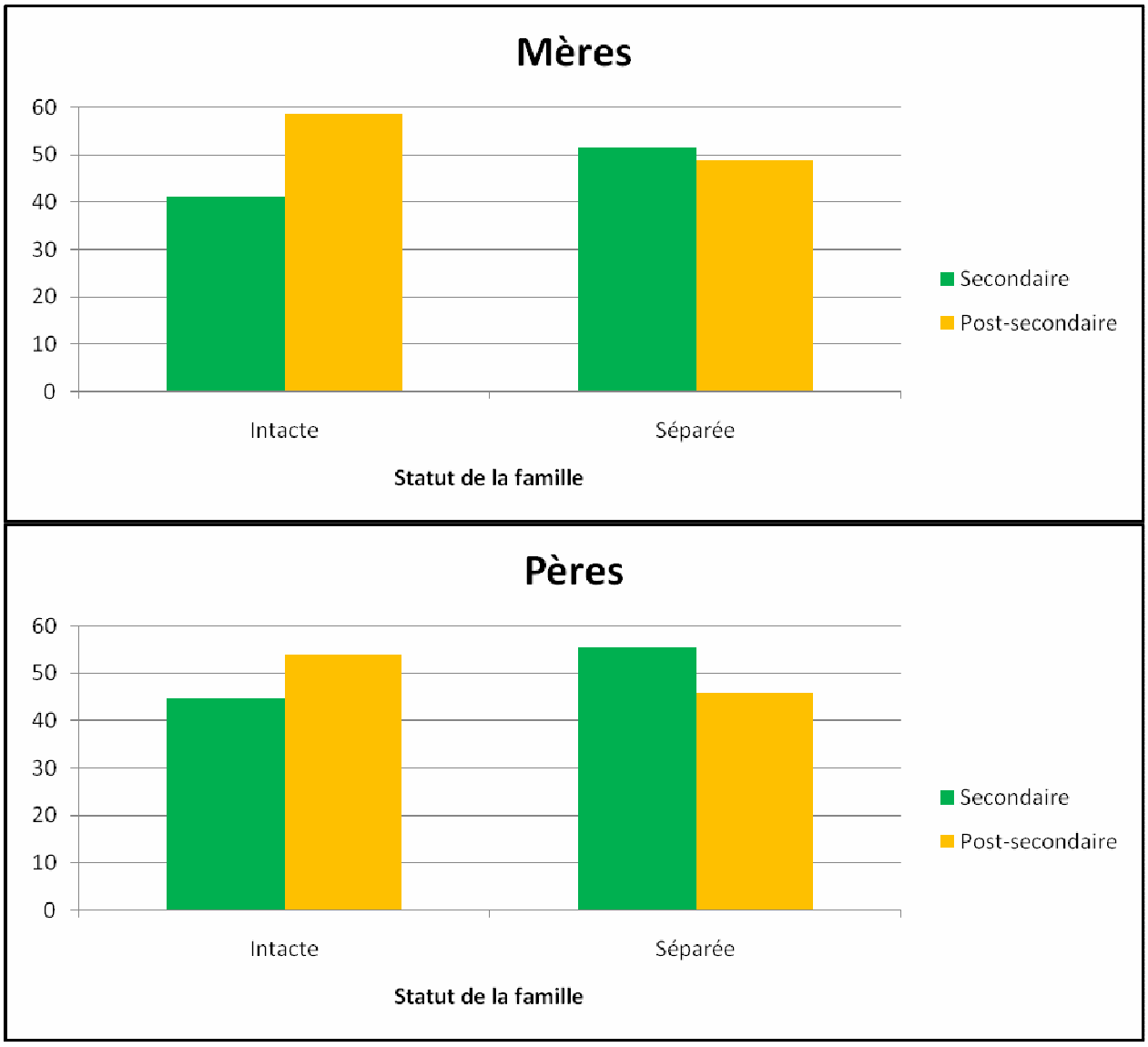

Les parents immigrants demeurent plus dans une cellule familiale intacte et se séparent moins que les non-immigrants

Le statut d'immigrant des parents est également associé de façon significative au fait d'avoir connu la séparation ou non en 2006 (Tableau 1) : les immigrants représentent 15,8 % des mères et 17,0 % des pères des couples intacts contre 9,1 % et 8,8 % des couples séparés (Figure 6). On peut ainsi en conclure que les parents non immigrants se séparent significativement plus que les parents immigrants.

Figure 6
Répartition des parents en couple ou non selon le statut migratoire (N= 1404 (mère); N= 1377 (père))

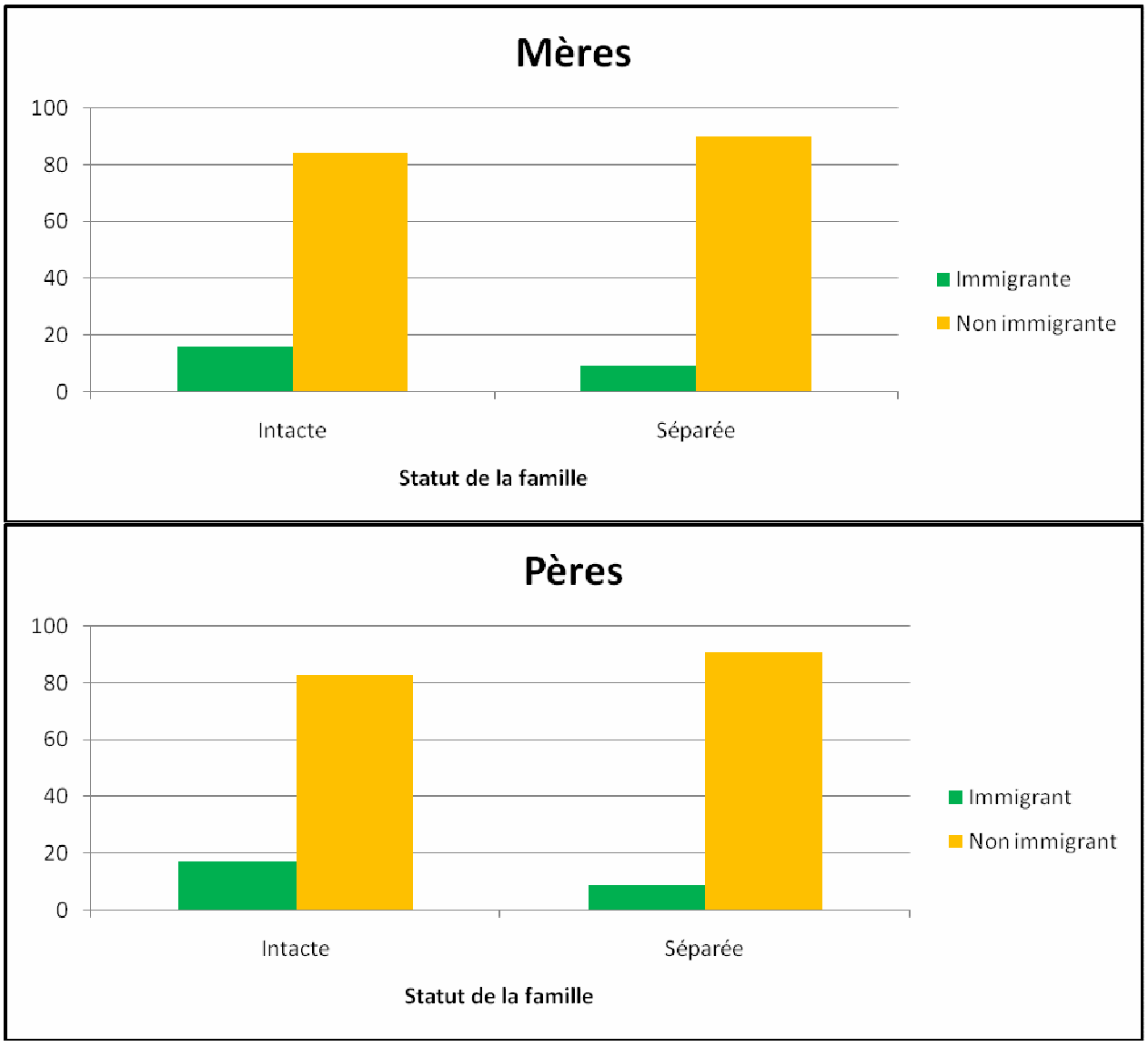

Les parents vivant ensemble ont plus fréquemment un revenu suffisant que les parents séparés

Sans surprise, la proportion de familles intactes qui rapportent avoir un niveau de revenu suffisant est significativement plus élevée que celle des familles séparées. Par le fait même, la déclaration d'un revenu insuffisant est significativement plus fréquente chez les familles séparées que chez les familles intactes. Le revenu est déclaré suffisant dans 80 % des cas pour les familles intactes et dans 69 % des cas pour les familles séparées, une différence significative de 11 % (Figure 7).

Cependant, il est à noter que ces données sur le revenu du ménage doivent être considérées avec précaution puisque la taille du ménage varie selon que la famille demeure intacte (ménage comprenant alors les deux parents), se sépare (ménage formé d'un seul parent, donc d'une seule source de revenus) ou alors qu'une nouvelle unité familiale se forme après la séparation des parents (ménage alors formé de deux adultes)[4].

Figure 7
Répartition des familles intactes ou séparées selon le niveau de suffisance de revenus des parents (N= 1984)

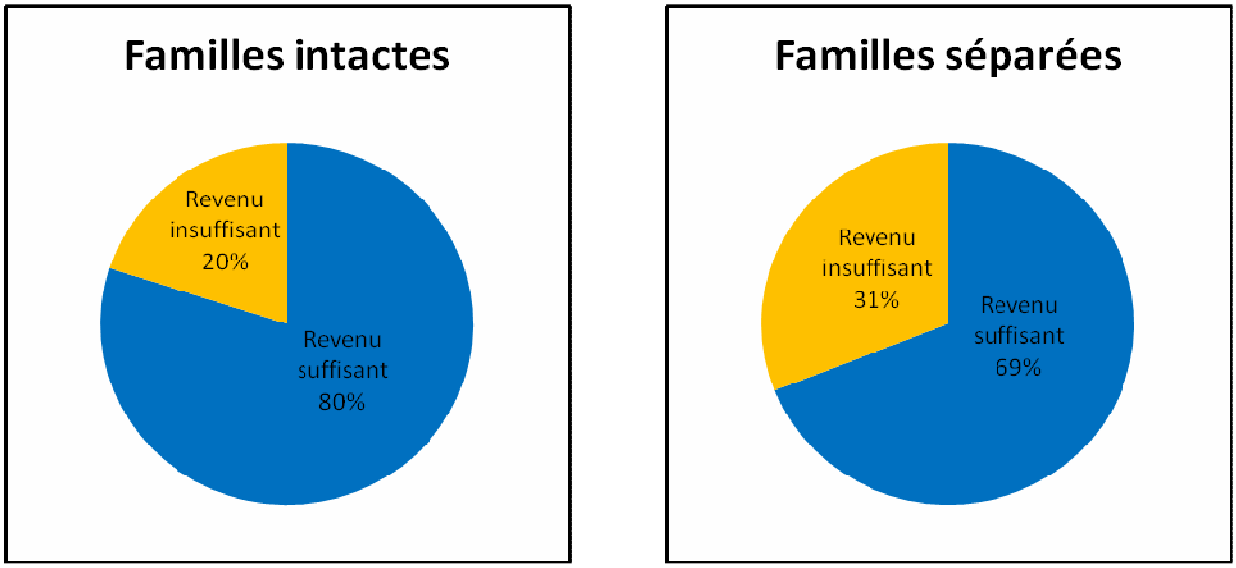

[4]Le niveau de suffisance du revenuest une variable dérivée qui a été construite à partir de 3 questions du QIRI. La réponse à cette question était donnée par la PCM, peu importe son statut conjugal. Cette variable est mise à jour à chaque volet en fonction des **seuils de faibles revenu** avant impôt établis par Statistique Canada pour l'année de référence. Ces seuils tiennent compte de la **taille du ménage et de la région de résidence du ménage.**

Les parents qui sont séparés sont plus jeunes que ceux qui vivent toujours ensemble en 2006

Tableau 2
Âge des parents toujours en couple ou séparés en 2006

	Toujours en couple		Séparés		t	p
	Âge moyen	Écart-type	Âge moyen	Écart-type		
Mère	30,12 (N = 1065)	5,01	27,50 (N = 340)	5,20	8,33	<0,001**
Père	32,72 (N = 1062)	5,39	31,26 (N = 316)	6,12	4,11	<0,001**

p< 0,001** (lien significatif)

Les parents diffèrent significativement au niveau de leur âge selon qu'ils étaient toujours en couple ou séparés en 2006 (Tableau 2). Ainsi, le tableau 2 et la figure 8 montrent que les parents séparés sont significativement plus jeunes que les parents de familles intactes. En fait, les pères séparés sont en moyenne près de 1,5 an plus jeune que ceux toujours en couple, alors que cette différence s'élève à près de 2,5 ans chez les mères.

Figure 8
Âge moyen des parents toujours en couple ou séparés en 2006 (N= 1405 (mère); N= 1379 (père))

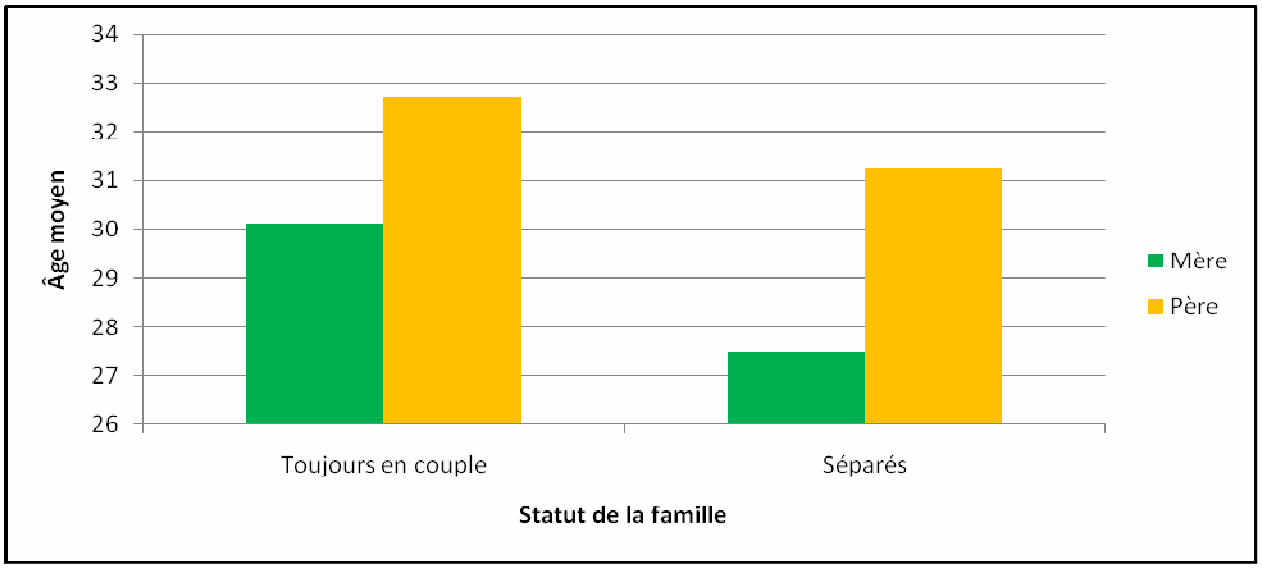

Les constats, conclusion partielle

Le tableau 1 montre que la séparation des parents de notre cohorte d'enfants est statistiquement liée aux variables sociodémographiques que sont le type d'union, le niveau de scolarisation des parents, le statut d'immigrant et le revenu. Ainsi, les figures précédentes font ressortir que les parents optant pour l'union libre sont beaucoup plus représentés parmi les couples séparés que les couples préalablement mariés. Ces résultats vont dans le même sens que ce qui a été trouvé par les démographes Lapierre-Adamcyk É., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton N. (2002) qui démontrent, d'une part, que les mariages ont cédé le pas aux unions libres au Québec et que, d'autre part, les unions de couples en cohabitation (union libre) sont plus fragiles que celles des couples mariés de sorte que les enfants issus de ces familles sont trois à quatre fois plus susceptibles de vivre la séparation de leurs parents que les enfants issus de couples mariés.

Aussi, les figures montrées précédemment mettent en évidence que les couples séparés ont généralement un niveau de scolarité plus faible, sont plus jeunes et déclarent plus souvent un revenu insuffisant que les parents formant toujours un couple en 2006. Ces résultats concernant le revenu du ménage suite à la séparation des parents concordent avec ce que rapporte le ministère de la Justice du Canada dans une publication intitulée « Les effets du divorce sur les enfants : Analyse documentaire » qui observe effectivement une diminution du niveau de revenu des familles suite à la séparation des parents (Bean, Berg et Van Hook, 1995; Duncan, 1994; Krantz, 1988; Ross, 1995 dans ministère de la Justice du Canada, 1997). Enfin, le tableau 1 et la figure 6 indiquent que les parents issus de l'immigration se séparent habituellement moins que les parents non immigrants. Bien que ces résultats soient intuitifs, puisque les immigrants sont généralement associés à un mode de vie plus traditionnel et plus conservateur des formes traditionnelles de la famille, il est important de noter que :

> *Très peu d'études ont porté sur les différences ethnoculturelles chez les enfants du divorce. Même s'il semble y avoir d'énormes différences de perception transculturelles en ce qui concerne les liens de parenté, le mariage et le divorce, la majorité des études continuent d'être axées sur les sujets blancs et, pour la plupart, de la classe moyenne. On interprète ensuite les résultats comme une indication des effets du divorce sur tous les enfants*[5].

Finalement, maintenant que ce portrait de situation conjugale des parents en 2006 a été dressé, il y a désormais lieu de voir si ces différences se trouvent également présentes lorsque l'on distingue les enfants selon le type de garde.

Diverses questions seront posées. Comment se répartit la garde des enfants dont les parents sont séparés selon le type d'union des parents à la naissance de l'enfant? Par exemple, y a-t-il plus d'enfants en garde partagée chez les couples en union libre ? Est-ce que les parents qui sont en garde partagée sont plus scolarisés, plus riches, moins souvent des immigrants?

[5] Ministère de la Justice du Canada, 1997

PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 DONT LES PARENTS SONT SÉPARÉS ET SELON LE TYPE DE GARDE QU'ILS VIVENT

Seconde partie : -
Les types de garde[6] et leurs caractéristiques -

La garde partagée : un concept à préciser

Rappelons tout d'abord, comme le fait remarquer Goubau (2003), qu'il existe dans la littérature scientifique une importante confusion dans la terminologie utilisée pour désigner la garde partagée. On y retrouve les notions de garde conjointe, d'hébergement alterné, de garde physique partagée, de garde légale conjointe et d'autorité parentale conjointe. Ces divers termes recouvrent des réalités fort différentes même s'ils renvoient tous à la notion de coparentalité autour des décisions importantes concernant la vie de l'enfant. Ceci rend difficile l'utilisation des résultats de recherche et leur généralisation à l'ensemble des situations.

Ainsi, lorsqu'on en vient à la définition de la garde partagée en fonction de la répartition du temps de vie de l'enfant entre son père et sa mère cela peut correspondre selon les études à 30/70%, à 40/60% ou encore à 50/50% et même à d'autres répartitions de temps. Toutes ces proportions sont considérées comme des modèles de garde partagée sans que les études tiennent compte de ces différents ratios dans leurs résultats.

Le code civil du Québec reconnaît aux parents l'autorité parentale conjointe suite à une rupture et le concept de garde renvoie au partage du temps de vie de l'enfant entre ses deux parents. Or, dans les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, adoptées en 1997 en vertu de la *Loi sur le divorce*, et selon les barèmes québécois de fixation de la pension alimentaire établis en 1997 une garde est considérée comme étant partagée dès que ce partage implique au moins 40% du temps chez l'un des parents. Il y a cependant problème au moment d'opérationnaliser cette mesure avec les données de l'ÉLDEQ puisque l'éventail des réponses ne livre pas une correspondance directe avec un pourcentage précis. S'ajoute à cela la perception des parents eux-mêmes sur le fait qu'ils exercent une garde partagée même si le temps de vie de leur enfant avec l'un ou l'autre ne respecte pas le critère du 40% ou de 50%.

C'est pourquoi nous avons dû établir en préalable une grille de correspondance entre les différentes réponses et le statut de la garde. Il nous a paru utile de distinguer alors la garde partagée dans une optique légale, celle qui nous semble respecter le critère du 40%/60%, et une garde partagée à un degré significatif sans que le 40% soit rencontré avec certitude.

[6] Voir en annexe les questions tirées de l'ELDEQ liées à la définition de la formule de garde

Dans l'enquête que nous analysons ici, les parents sont interrogés sur les modalités de garde de l'enfant et d'accès au moment de la séparation des parents (CU2-Q12) et au moment du passage de l'enquête (CU2-Q 8E). Dans cette dernière question lorsque le parent déclare un partage, on ne lui demande pas le détail du temps de contact avec l'autre. Il est donc difficile de savoir combien de temps l'enfant habite chez l'autre parent. Une estimation plus précise du partage du temps de vie de l'enfant est possible quand on examine les réponses se rapportant à la situation au moment de la séparation (CU2-Q12). C'est cette mesure que nous avons retenue dans nos analyses. Ainsi, pour les parents qui répondent qu'il y a un partage du temps d'habitation après la séparation (CU2-Q12) une seconde question est posée (CU2-Q16) afin de préciser le type de contact avec l'autre parent. Or lorsque l'on examine le type de réponses possibles et le fait qu'il peut y avoir plus qu'une réponse, de nombreuses contradictions sont relevées. Par exemple, un parent peut répondre qu'il y a partage du temps d'habitation, surtout avec la mère en Q12 et cocher en Q16 que les contacts avec l'autre parent, le père, sont : tous les deux soirs ou une semaine sur deux ou deux semaines alternativement. Ce type de réponse nous semble correspondre à une garde partagée moitié-moitié et nous l'avons classée ainsi dans nos analyses. Ceci correspond à 5 cas. Par contre, quand le parent répond à (CU2-Q16) que l'enfant habite chez son autre parent une fin de semaine sur deux, moins de deux jours par mois ou certains jours de congé seulement on peut comprendre que du point de vue du parent cela correspond à un partage de garde et non seulement à des droits d'accès plus ou moins importants, mais que cela n'équivaut pas à la répartition d'au moins 40%/60% établie par le ministère de la Justice du Québec pour conclure à une garde partagée et nous avons considéré ces réponses comme des garde principale à la mère.[7] Néanmoins, nous avons établi que lorsque l'enfant habite chez l'autre parent toute les fins de semaine et que ses parents déclarent « partage vit surtout chez la mère » (puisque celui-ci vit probablement chez elle la semaine pour la stabilité au plan scolaire) qu'il s'agit vraisemblablement d'un partage de la garde ou l'enfant continue de vivre régulièrement avec son autre parent et que celui-ci n'est pas seulement un parent visiteur. Nous avons donc classé ces cas comme étant en garde partagée. Ceci concerne 5 cas.

[7] En raison de petits effectifs et pour respecter la confidentialité des informations les gardes exclusives au père n'ont pas été inclues dans ce rapport.

La majorité des enfants se retrouvent confiés à la garde principale de leur mère après la rupture du couple

Dès le premier coup d'œil, la figure 9 illustre qu'en 2006, une majorité d'enfants sont confiés à la garde principale de la mère (72 %) après la séparation des parents. Il n'y a qu'un peu plus du quart (28 %) des enfants qui vivent en situation de garde partagée. Ces données confirment la préférence pour la garde principale à la mère historiquement constatée. C'est ce que Goubau observait en 2003. Il constatait aussi que malgré l'essor de la médiation familiale au cours des années 90, la proportion de couples qui se retrouvaient en garde partagée ne dépassait pas 20 %.

Nos données présentent toutefois des différences intéressantes par rapport aux données canadiennes largement utilisées dans les autres études. Notamment, Moyer (2004) montre que pour les enfants canadiens dont les parents sont séparés, la garde partagée est accordée dans 13 % des cas, ce qui est passablement plus bas que les 28 % constaté ici pour les enfants québécois. Moyer (2004) affirme effectivement que la garde partagée est plus populaire au Québec que dans le reste du Canada, il est cependant intéressant de relever la différence de 15 % entre les deux.

Figure 9 -
Le type de garde des enfants dont les parents sont séparés en 2006 (N= 325) -

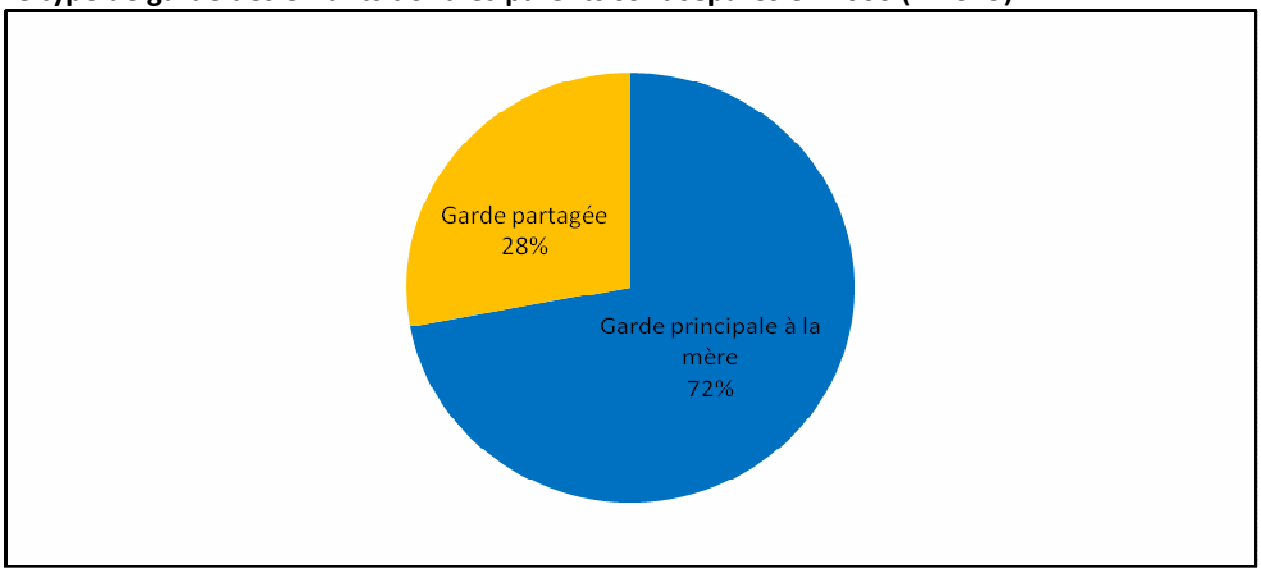

De même, les figures 10 et 11 font nettement ressortir que les enfants sont majoritairement confiés à la garde principale de la mère, peu importe le type d'union préalable des parents. Plus précisément, les enfants issus de parents en union libre sont confiés à la garde principale de la mère dans 70 % des cas, alors qu'ils le sont dans 87 % si les parents étaient préalablement mariés sans avoir cohabité avant le mariage. On constate par ailleurs que la garde partagée est

présente au maximum dans 30 % des cas, ce que nous observons pour les couples en union libre avant la séparation. Il est toutefois à noter que cette préférence pour la garde principale à la mère découle de données non significatives (*p*=.222) et il faut donc être prudent avant de conclure à une tendance hors de tout doute. Il est tout de même raisonnable de souligner qu'une tendance favorable à la garde principale à la mère est observée.

Figure 10
Répartition des enfants selon le type de garde dans lequel ils vivent et la situation conjugale de leurs parents à la naissance

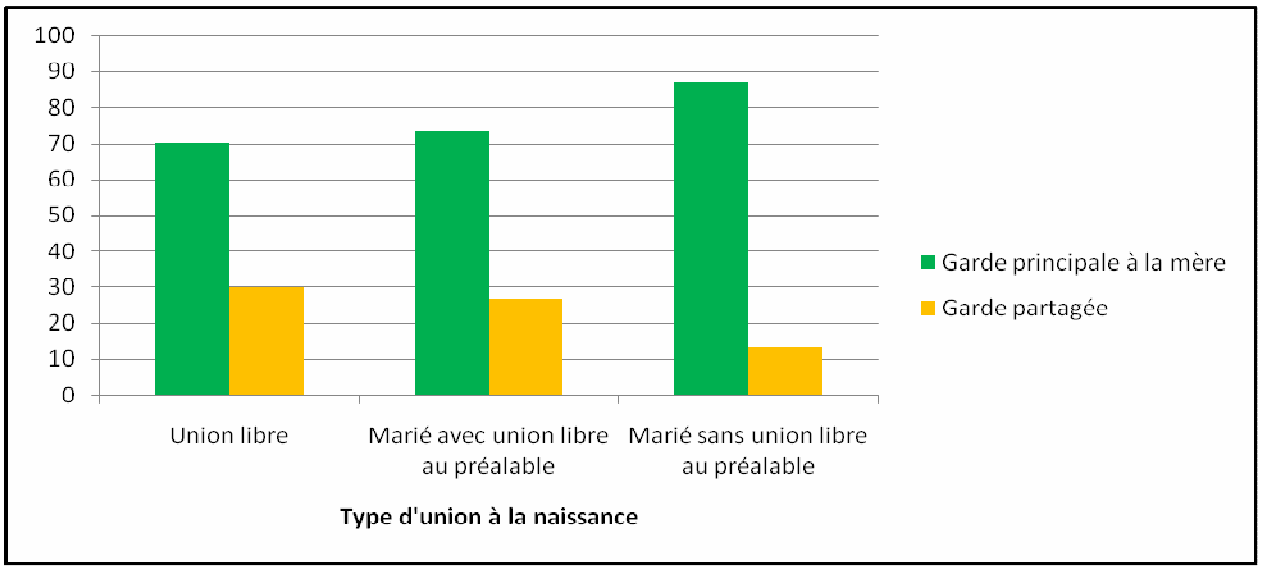

Figure 11
Répartition des enfants selon le type de garde dans lequel ils vivent et la situation conjugale de leurs parents à la naissance

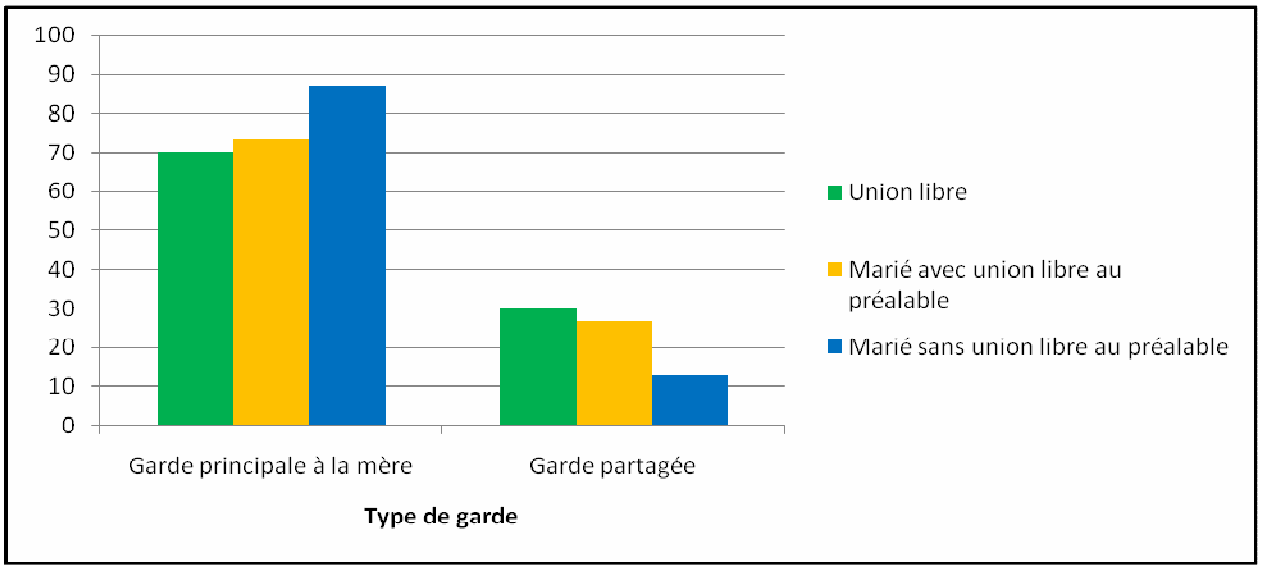

Il ressort également des figures 10 et 11 que les couples mariés sans union libre au préalable seraient les plus traditionnels. Ainsi, les enfants issus de ces couples se retrouvent plus souvent en garde principale à la mère que les autres. De même, ces enfants connaissent le plus faible taux de garde partagée parmi tous les enfants dont les parents sont séparés. À l'opposé, les parents vivant en union libre à la naissance de l'enfant seraient les plus libéraux. Ce sont d'ailleurs leurs enfants qui vivent le plus haut taux de garde partagée (30 %).

Donc à la question que nous posions à savoir si la nature des contacts avec l'autre parent diffère selon que la rupture implique des couples mariés ou en union de fait nous trouvons ici une réponse affirmative.

Encore une fois, cette analyse doit être considérée avec précaution puisqu'elle se base sur des données non significatives (p=.222), ce qui n'empêche pas de constater qu'il existe des différences de choix de garde pour les enfants selon le type d'union des parents. D'autant plus que des études portant sur les données canadiennes (Juby, Le Bourdais, & Marcil-Gratton, 2005) montrent que les enfants issus de parents en union libre ont plus de chance d'être confiés à une garde partagée que ceux issus de parents préalablement mariés et que les mêmes constats sont fait ici sur notre population québécoise d'enfants de parents séparés.

Voyons maintenant comment se répartit le type de garde en fonction de l'âge de l'enfant lors de la séparation de ses parents

Figure 12
Répartition des enfants en garde partagée ou non selon l'année de la séparation de leurs parents

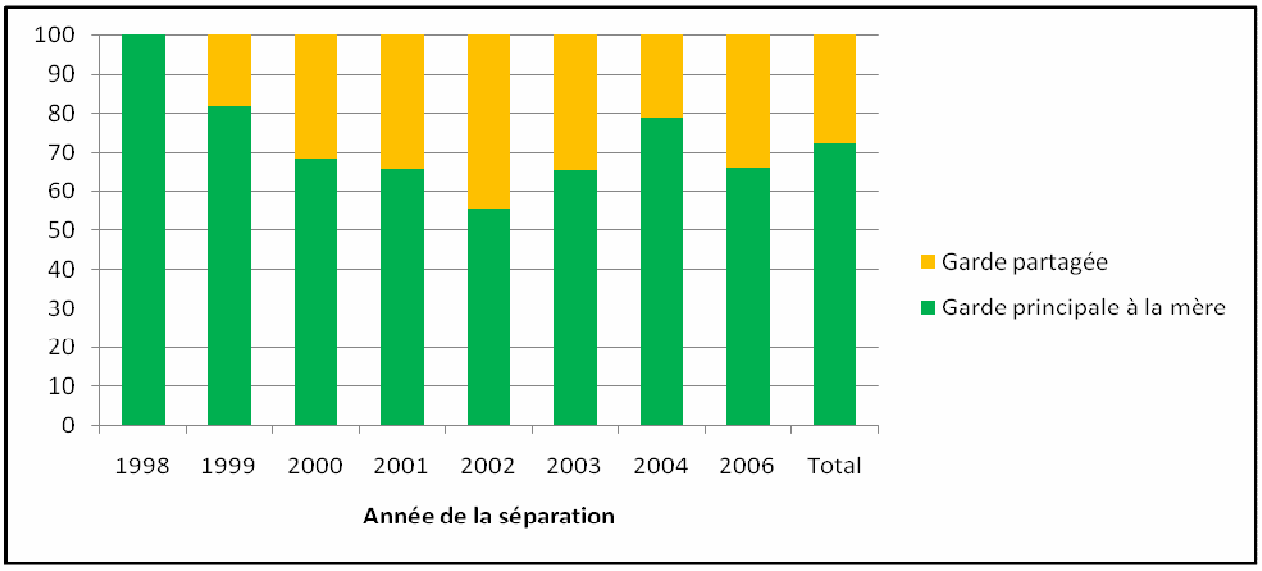

Alors que l'année de séparation des parents (qui correspond aux âges des enfants de la cohorte) est significativement liée au type de garde des enfants ($p < 0,01$), la figure 12 ne montre pas de tendance temporelle claire relativement au type de garde choisi (sauf, bien entendu, une préférence générale pour la garde principale à la mère). Alors que l'on observe que les proportions de garde partagée augmentent pour les enfants dont les parents se sont séparés entre 1998 et 2002 (passant de 0 % en 1998 à 44,4 % pour les parents se séparant en 2002, alors que les enfants ont autour de 4 ans), on constate que ces proportions diminuent par la suite entre 2002 et 2004, quand les enfants ont entre 4 et 6 ans environ (passant de 44,4 % en 2002 à 21,1 % en 2004) et que, finalement, elles ré-augmentent pour les parents séparés plus récemment, en 2006 (33.8%) quand les enfants atteignent environ 8 ans. On observe une augmentation progressive des enfants en garde partagée à mesure que l'enfant grandit et atteint l'âge de 4 ans, ce qui va dans le sens de plusieurs études où l'on observe une nette préférence pour une garde à la mère en bas âge et l'idée de ne pas encourager une garde partagée avant l'âge de 3 ans. La figure 21 illustre bien que c'est après 3 ans que la garde partagée devient significativement plus répandue qu'en bas âge ($p < 0,01$).

Les ordonnances de la Cour attribuent davantage la garde des enfants à la mère

Les statistiques sur la garde des enfants nous apprennent que depuis la loi sur le divorce (1968) jusqu'aux années 90, les enfants de couples mariés se voyaient très majoritairement confiés à la garde principale de leur mère. C'est à partir des années 90 que la garde partagée est devenue plus fréquente, au Québec en particulier (Duchesne, 2002). Cependant, en dépit des ordonnances de la Cour qui imposent la garde partagée, le pourcentage d'enfants canadiens vivant effectivement en garde partagée serait moindre que celui qui est ordonné. Ceci s'expliquerait par le fait que les enfants en garde partagée habitent assez souvent « surtout chez leur mère » (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999; Duchesne 2002).

Figure 13 Recours ou non à une ordonnance de la cour pour régler la garde des enfants

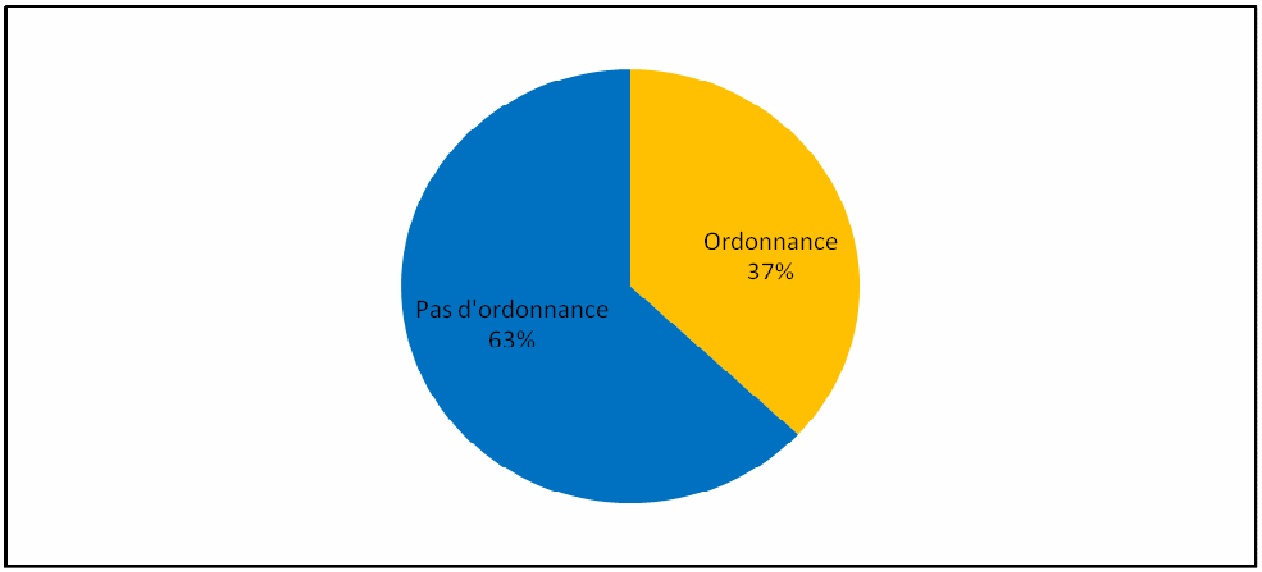

Dans l'ensemble des cas de séparation de notre étude, 36,9 % des parents ont eu recours à une ordonnance de la cour afin de statuer sur le type de garde pour les enfants ou simplement pour entériner une entente dont ils étaient convenus. À l'inverse, 63,1 % n'ont pas eu recours à une telle ordonnance de la Cour et ont ainsi conclu une entente à l'amiable ou hors Cour concernant la garde des enfants (Figure 13).

Figure 14
Répartition des enfants selon le type de garde et le recours ou non à une ordonnance de la Cour pour définir le type de garde

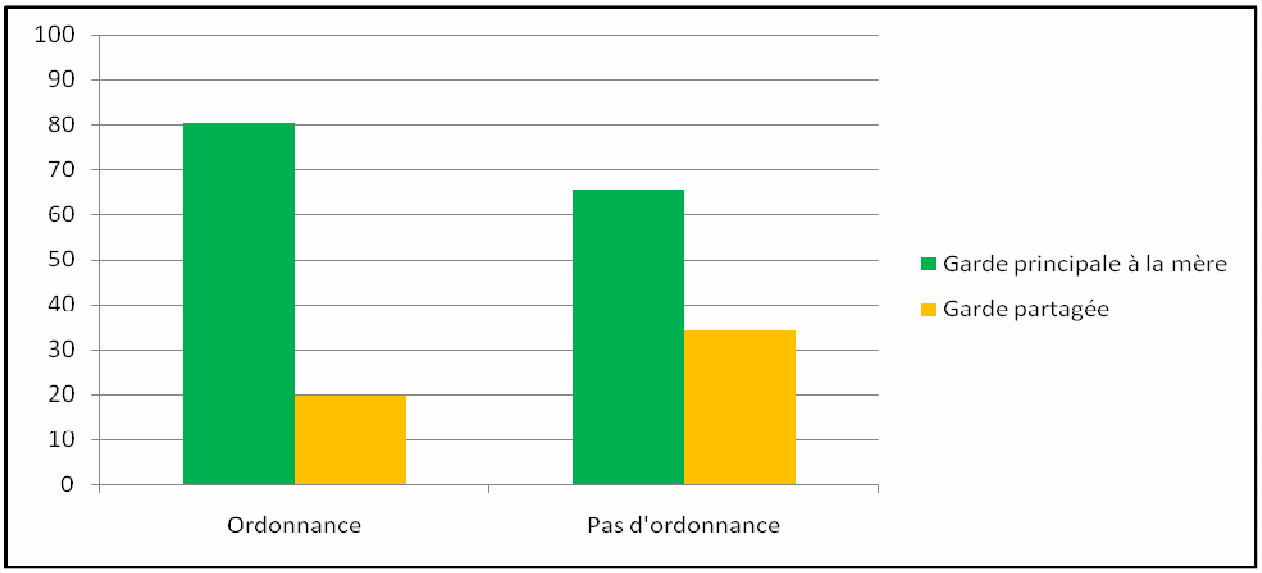

Le type de garde est influencé par le fait que la garde ait fait l'objet d'une ordonnance de la Cour ou non. En effet, lorsqu'il y a eu ordonnance de la Cour, 80,2 % des enfants vivent principalement avec leur mère, contre les deux tiers (65,7 %) en l'absence d'ordonnance de la Cour (Figure 14). Inversement, les situations de garde partagée sont significativement plus fréquentes – 34,3 % versus 19,8 % – lorsque les tribunaux ne sont pas en cause.

Par conséquent, il semble que lorsqu'il y a ordonnance de la Cour, la mère se voit attribuer le plus souvent la garde principale de l'enfant. Ceci est conforme aux résultats de Marcil-Gratton N., Le Bourdais C. et Lapierre-Adamcyk É. (2000) qui stipulait que 80 % des enfants canadiens ont été confiés à la garde principale de la mère lorsque leur type de garde avait été décidé par une ordonnance de la Cour. En comparaison, Duchesne (2002) affirme que la mère obtient la garde principale de 63 % des enfants québécois en 2000. Selon ce dernier, cette proportion de garde maternelle exclusive diminue depuis les années 1990 en faveur d'une garde partagée. Au sujet de la garde édictée par une ordonnance de la Cour, les parents ont recours au processus judiciaire pour sanctionner le type de garde de l'enfant (ordonner un type de garde ou valider une entente à l'amiable prise préalablement par les parents). D'un autre côté, lorsque la garde de l'enfant se décide sans ordonnance de la Cour, elle est le fruit d'une entente à l'amiable entre les parents lors du processus de séparation. Le fait que l'on y trouve une importante proportion d'enfants en garde partagée (34,3 %; Figure 14) semble confirmer qu'elle découle d'une décision consensuelle entre les parents.

Pour terminer, plusieurs études (Joyal et al., 2002; Marcil-Gratton et al., 2000; Moyer 2004) mettent en évidence le caractère non définitif des décisions de la cour concernant la garde des enfants. Ainsi, ces études stipulent que les décisions de la Cour peuvent être modifiées ou complètement rééditées lorsque les parents séparés retournent au tribunal pour sanctionner ces changements. Cependant, un nombre important de jugements de la Cour ne sont pas respectés (sans être révisés officiellement) et, en définitive, une grande partie des enfants qui avaient été placés en garde partagée se trouvent plutôt dans une garde principale à la mère. Par exemple, il a été démontré dans une étude en Australie que plusieurs ententes de garde partagée sont mises à l'essai sur une base temporaire, qu'elles ne tiennent pas à long terme et sont remplacées par le mode traditionnel de garde principale à la mère. Cette étude démontre aussi que les parents qui exerçaient la garde partagée avant que ce type de garde ne soit confirmé en médiation étaient plus susceptibles de maintenir cet arrangement à travers le temps. Ces ententes étaient deux fois plus stables que celles convenues en médiation sans mise à l'essai au préalable(McIntosh et al., 2010). Ainsi, lorsque la garde partagée est décidée de façon consensuelle et déjà en vigeur entre les parents, elle serait plus durable.

Afin de vérifier si les ordonnances sont respectées pour les enfants de notre étude nous avons fait l'inventaire des ordonnances rendues entre 1998 et 2006[8]. Nous avons ensuite vérifié si la garde déclarée en 2006 correspondait à l'ordonnance qui avait été faite lors de la séparation des parents (soit à un temps de mesure de l'enquête), bref si la garde en 2006 était cohérente avec l'ordonnace antérieure. Ceci nous donne un indice de la stabilité de la garde lorsque celle-ci est ordonnée. Il ne s'agit pas d'une mesure de stabilité de la garde (mais plutôt un indice) parce que l'on n'a pu tenir compte de toutes les transitions familiales entre les divers temps de mesure.

Notre analyse des données de l'ELDEQ révèlent plutôt, contrairement à ce qui a été observé ailleurs, que les ordonnances (N=133) semblent dans l'ensemble respectées. On retrouve peu d'ordonnance de garde partagée et celles-ci sont maintenues en 2006 dans 78,6% des cas. Pour ce qui est des ordonnances de garde principale à la mère, celle-ci sont maintenues à 100%. Il semble bien que la garde à la mère, suite à une ordonnance de la cour, reste particulièrement stable dans le temps.

Par ailleurs, le climat inter-parental influencerait le choix et la stabilité des ententes de garde. Ainsi, il a été démontré que les parents qui avaient une relation hostile durant la première année suivant leur séparation sont les plus susceptibles de modifier leurs arrangements de visites trois ans après la séparation (Isaacs, 1988). L'influence du climat inter-parental suite à la rupture des parents fera d'ailleurs l'objet d'un prochain rapport.

[8] N'inclut pas les ordonnances en suspens

Un bon climat lors de la séparation des parents favorise plus la garde partagée qu'un mauvais climat

La figure 15 montre qu'un bon ou un assez bon climat lors de la séparation favorise une entente à l'amiable entre les parents au sujet de la garde des enfants. Ainsi, 78,6 % des enfants des parents qui n'ont pas pas eu recours à une ordonnance rapportent avoir eu un bon climat lors de leur séparation. En comparaison, il y a environ 10 % moins de cas où les parents ont eu recours à une ordonnance afin de régler le type de garde des enfants et où la séparation s'était déroulée dans un bon climat.

Figure 15
Recours ou non à une ordonnance de la Cour pour régler le type de garde selon le climat de la séparation des parents

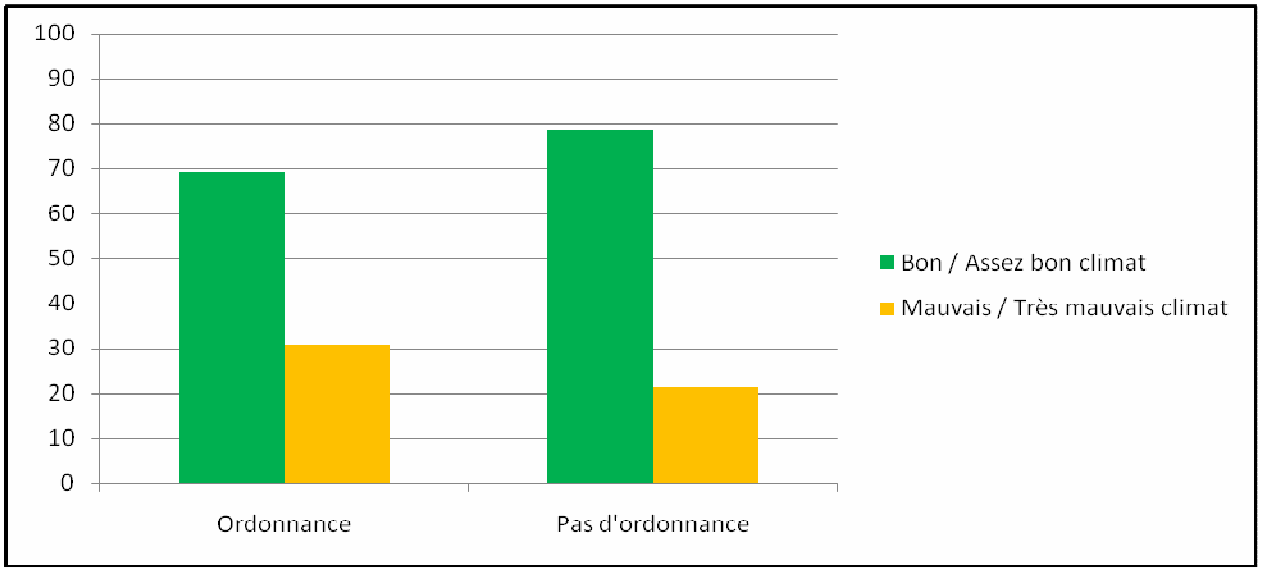

Un mauvais ou très mauvais climat lors de la séparation des parents favorise la garde principale à la mère puisque plus des trois quarts des enfants dont les parents ont vécu leur séparation dans un mauvais climat vivent avec leur mère et non en garde partagée (Figure 16). En comparaison, les enfants dont les parents ont vécu leur séparation de façon harmonieuse ont plus de chance d'être confiés à une garde partagée entre les parents. La figure 16 montre que lorsque les parents ont vécu une séparation plus harmonieuse, les enfants vivent en garde partagée dans 35.8 % des cas, alors que si la séparation se déroule dans un mauvais climat, c'est 23.1 % des enfants qui vivent en garde partagée.

Figure 16
Répartition du type de garde des enfants selon le climat de la séparation de leurs parents

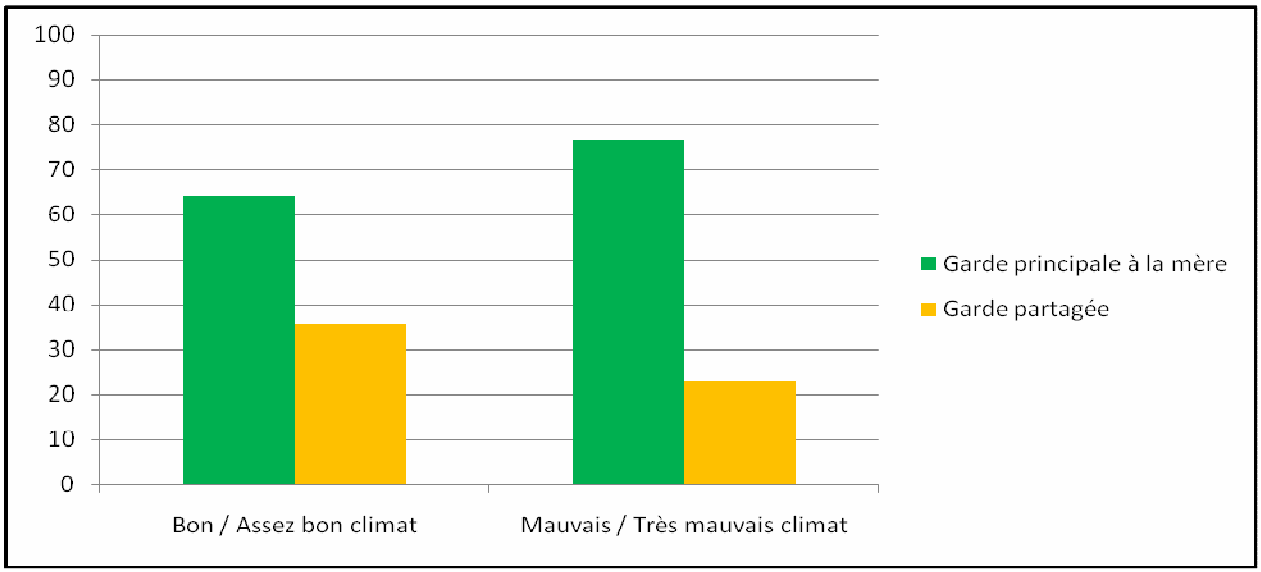

Enfin, les résultats présentés aux figures 15 et 16 viennent appuyer les résultats trouvés précédemment qui affirmaient que le non recours à une ordonnance de la Cour pour statuer sur le type de garde des enfants et le fait de faire vivre la garde partagée aux enfants étaient le fruit d'une décision consensuelle des parents. Ces ententes à l'amiable font preuve d'un climat serein, un bon ou un assez bon climat, climat lors de la séparation des parents, tel que démontré aux figures 15 et 16. Les tendances des figures 15 et 16 viennent confirmer les résultats obtenus par Moyer (2004). En effet, Moyer (2004) démontre d'une part, que les parents qui s'entendent relativement bien entre eux ont davantage tendance à choisir la garde partagée et que, d'autre part, chez les couples en désaccord, on retrouvait majoritairement une garde exclusive des enfants à la mère. Cependant, il est important de noter que les données montrées aux figures 15 et 16 ne sont pas statistiquement significatives, elles montrent simplementdes tendances pour lesquelles des analyses supplémentaires sur un plus grand nombre de sujets sont nécessaires. Smyth (2004) démontre également que les parents qui choisissent une garde partagée sont plus susceptibles d'en venir à cette décision à l'amiable.

Il existe toutefois des couples qui entretiennent une relation hautement conflictuelle et qui ont recours à une garde partagée. Dans sa revue de la littérature, Trinder (2010) distingue entre deux types de garde partagée. Le premier type est décidé à l'amiable et est de nature plus coopérative, tandis que le deuxième type est plus conflictuel. Lorsque le conflit est élevé, la garde partagée est plutôt imposée lors de litiges et a tendance à être très rigide et peu flexible. En effet, cette auteure soutient qu'en Australie, la plus grande augmentation de garde partagée depuis 2006 est observable parmi les cas de médiation ou de litige, et non chez les couples séparés à bas-conflit qui s'entendent à l'amiable. Ainsi, cette forme de garde ne serait pas

réservée aux couples séparés qui collaborent en tant que parents et la recherche démontre en général que dans ce contexte, la garde alternée n'est pas nécessairement dans le meilleur intérêt de l'enfant (Trinder, 2010). Par exemple, certaines études démontrent que les situations conflictuelles de garde partagée sont associées à des niveaux d'hyperactivité plus élevés chez l'enfant, surtout chez les garçons lorsque ce type de garde est très rigide et peu flexible (McIntosh, Smyth, Kelaher, Wells, & Long, 2010).

Si la garde principale demeure le mode prépondérant de vie pour plusieurs enfants après la séparation des parents qu'en est-il de leur contact avec le parent non hébergeant?

Une majorité des pères gardent contact avec leur enfant après la séparation

Les études effectuées vers la fin des années 90, début 2000 démontraient que plus de 20% des enfants n'avaient pas de contact avec leur père non-gardien ou ne le voyaient que quelquefois par année et seulement le quart des enfants avaient des visites hebdomadaires chez leur père non gardien (Kelly & Emery, 2003; Seltzer, 1991; Statistique Canada, 1998). Marcil-Gratton et Le Bourdais (1999) ont trouvé elles aussi à cette période que la majorité des enfants qui vivent avec leur mère voient leur père moins d'une fois par semaine. Seltzer (1991) également a démontré que presqu'un tiers des pères divorcés ont vu leur enfant seulement une fois ou alors pas du tout au cours de la dernière année. Ces statistiques reflèteraient donc une préférence pour une garde unique maternelle, et encore le peu d'importance donnée à l'implication du père dans le développement de ses enfants dans les années 1990-2000.

Néanmoins, de nombreux aspects des ententes de garde ont changé au cours des 30 dernières années. Il est à noter également que ces statistiques révèlent malgré tout une présence accrue des pères dans la vie de leurs enfants par rapport aux séparations qui se produisaient dans les années 80. En effet, le nombre de pères n'ayant aucun contact avec leurs enfants deux ou trois ans après la séparation a diminué de moitié entre les années 1980 et 1990, passant de 50% à environ 25% (Seltzer, 1991, 1998; Hetherington & Stanley Hagan, 2002; Smyth, 2005). Ce changement drastique est probablement une conséquence des nombreuses recherches sur la séparation des parents et le divorce démontrant à quel point il est important pour le bien-être de l'enfant de maintenir le contact avec leur père (Amato & Gilbreth, 1999; Gunnoe & Braver, 2002; Laumann-Billing & Emery, 2000; Kelly, 2007). Des études plus récentes, comme nous le verrons ci-bas, confirment cette tendance d'une présence accrue des pères dans la vie de leurs enfants après la rupture qui n'est certes pas étrangère au plaidoyer des chercheurs et cliniciens au cours de la dernière décennie sur l'importance du père dans le développement de l'enfant.

Dans la présente étude, entre 13% (mariage sans union libre) et près de 30% (union libre)des enfants dont les parents n'habitent plus ensemble vivent en garde partagée, soit à temps relativement égal[9] chez leur mère et chez leur père. En outre, lorsque l'enfant vit principalement avec sa mère, environ deux pères sur trois gardent contact avec l'enfant, soit

[9]Voir définition de la garde partagée retenue dans ce rapport

par le biais de « visites régulières » ou de « visites fréquentes ». Il en résulte ainsi que plus des trois quarts des pères séparés maintiennent un lien parental soutenu avec leur enfant. Ce résultat est en accord avec celui formulé par Lapierre-Adamcyk E., Le Bourdais C. et Martin V. (2009) qui soutient que la majorité des enfants entretiennent une relation relativement proche et ont des contacts assez fréquents avec le parent non résident. Les données du cycle 3 de l'enquête sociale générale de Statistique Canada vont dans le même sens et démontrent qu'environ 40% des pères non-résidents maintiennent des contacts réguliers avec leurs enfants (Juby, Marcil Gratton & Le Bourdais, 2004). Enfin, l'Institut de la statistique du Québec (2005) affirme qu'il y a qu'une très petite fraction des enfants (2 %) dont le père est totalement absent de leur vie.

Les contacts qu'entretiennent les enfants avec leur père après la séparation varieraient selon le type de garde ainsi que selon l'intervalle de temps depuis la séparation. Dans un premier temps, Moyer (2004) affirme que, dans les situations de garde partagée, les pères passent plus de temps avec leurs enfants et sont plus près d'eux que lorsqu'une autre forme d'entente de garde est retenue, ce qui représente un résultat plutôt intuitif. Par ailleurs, Moyer (2004) mentionne également qu'un certain nombre d'études font ressortir qu'après la séparation, au fur et à mesure que les années passent, la fréquence des contacts entre le père et ses enfants diminue lorsque la mère a obtenu la garde exclusive (Seltzer et al., 1989; Maccoby et al., 1993). Dans l'une des plus importantes études sur la question, Seltzer (1991) a démontré que la fréquence des contacts entre le père et ses enfants était fortement reliée au temps écoulé depuis la séparation. Enfin, dans les situations de garde partagée, la fréquence des contacts semble plus stable au cours des premières années suivant la séparation. D'autres études montrent aussi que lorsque la garde est partagée, moins de pères « se désengagent » que lorsque la mère a obtenu la garde exclusive (Coysh et al., 1989; Kline et al., 1989, Moyer, 2004).

Par contre, dans sa revue de la littérature, Trinder (2010) affirme que les ententes de garde partagé sont moins durables que d'autres types de garde et se transformant souvent en une garde exclusive maternelle. Donc, tandis que la garde partagée semble être un facteur protecteur contre le désengagement du père, ce type de garde serait, selon certains auteurs, moins stable, créant ainsi le risque que l'enfant perde le contact avec son père. Il serait important ici de pouvoir vérifier les conditions dans lesquelles la garde partagée a été établie au départ. Il y a fort à parier que lorsque la garde partagée est choisie à l'amiable et de façon consensuelle par les parents que le père ne se désengagera pas de la vie de son/ses enfant(s). En contre partie, le désengagement paternel est plus probable si la garde partagée a été soit imposée par une ordonnance, que le couple entretient des conflits sérieux suite à la rupture et n'a pas su mettre en place un mode de communication efficace autour des besoins de l'enfant. Nous observons toutefois dans notre étude que la garde partagée ayant fait l'objet d'une ordonnance est maintenue dans 78,6% des cas. On ne peut présumer ici que ce type de garde a été imposé aux parents. Il se peut que l'ordonnance ne soit venue pour un certain nombre d'entre eux que sanctionner une entente consensuelle des parents sur la garde.

Voyons maintenant si les parents qui se retrouvent en garde partagée se distinguent de ceux qui ont opté pour la préférence maternelle sur le plan sociodémographique.

Les caractéristiques sociodémographiques et le type de garde des enfants issus de parents séparés en 2006 : un survol

Le tableau 3 montre que le type de garde choisi pour les enfants dont les parents sont séparés en 2006 est lié au niveau de scolarité du père, au statut d'immigrant de la mère et à la suffisance ou non du revenu du ménage. À l'opposé, ce même tableau montre que le type de garde n'est pas significativement lié aux variables sociodémographiques du type d'union avant la séparation, de même qu'avec le niveau de scolarité de la mère et le statut d'immigrant du père.

De plus, des données supplémentaires indiquent que l'âge de l'enfant lors de la séparation des parents est lié significativement au type de garde, alors que le sexe de l'enfant et le moment de la séparation ne le sont pas.

Alors que les figures préalablement montrées ont déjà traité du type d'union au préalable et du type de garde retenu, les figures des pages suivantes feront ressortir les détails de chacune des autres caractéristiques sociodémographiques et de leurs répercussions sur le type de garde.

(voir tableau 3, page suivante)

Tableau 3
Comparaison des caractéristiques sociodémographiques des parents séparés selon que l'enfant est en garde partagée ou en garde principale à la mère

	Garde principale à la mère (%)	Garde partagée (%)	χ^2	p
Type d'union à la naissance de l'enfant			3,01	0,222
Union libre	69,2	75,8		
Mariage avec union libre	22,2	20,9		
Mariage sans union libre	8,5	3,3		
Niveau de scolarisation				
Mère			4,83	0,185
Secondaire ou moins	53,0	43,4		
Postsecondaire	47,0	56,6		
Père			14,06	0,003**
Secondaire ou moins	61,0	38,2		
Postsecondaire	39,0	61,8		
Statut d'immigrant				
Mère			7,81	0,020t
Immigrante	12,4	2,2		
Non immigrante	87,6	97,8		
Père			4,96	0,084
Immigrant	11,3	3,3		
Non immigrant	88,7	96,7		
Revenu			8,12	0,004**
Revenu suffisant	64,8	81,1		
Revenu insuffisant	35,2	18,9		

p < 0,05 (Tendance) *p*< 0, 01 * (Lien significatif) p < 0,001 ** (Lien significatif)

Les enfants qui vivent principalement avec leur mère ont des parents avec un niveau de scolarité plus faible

La figure 17 montre que les parents plus scolarisés semblent privilégier la garde partagée en comparaison aux parents séparés moins scolarisés.

Figure 17 -
Répartition des enfants et de leur type de garde selon le niveau de scolarité des parents (N= - 324 (mère); N= 299 (père)) -

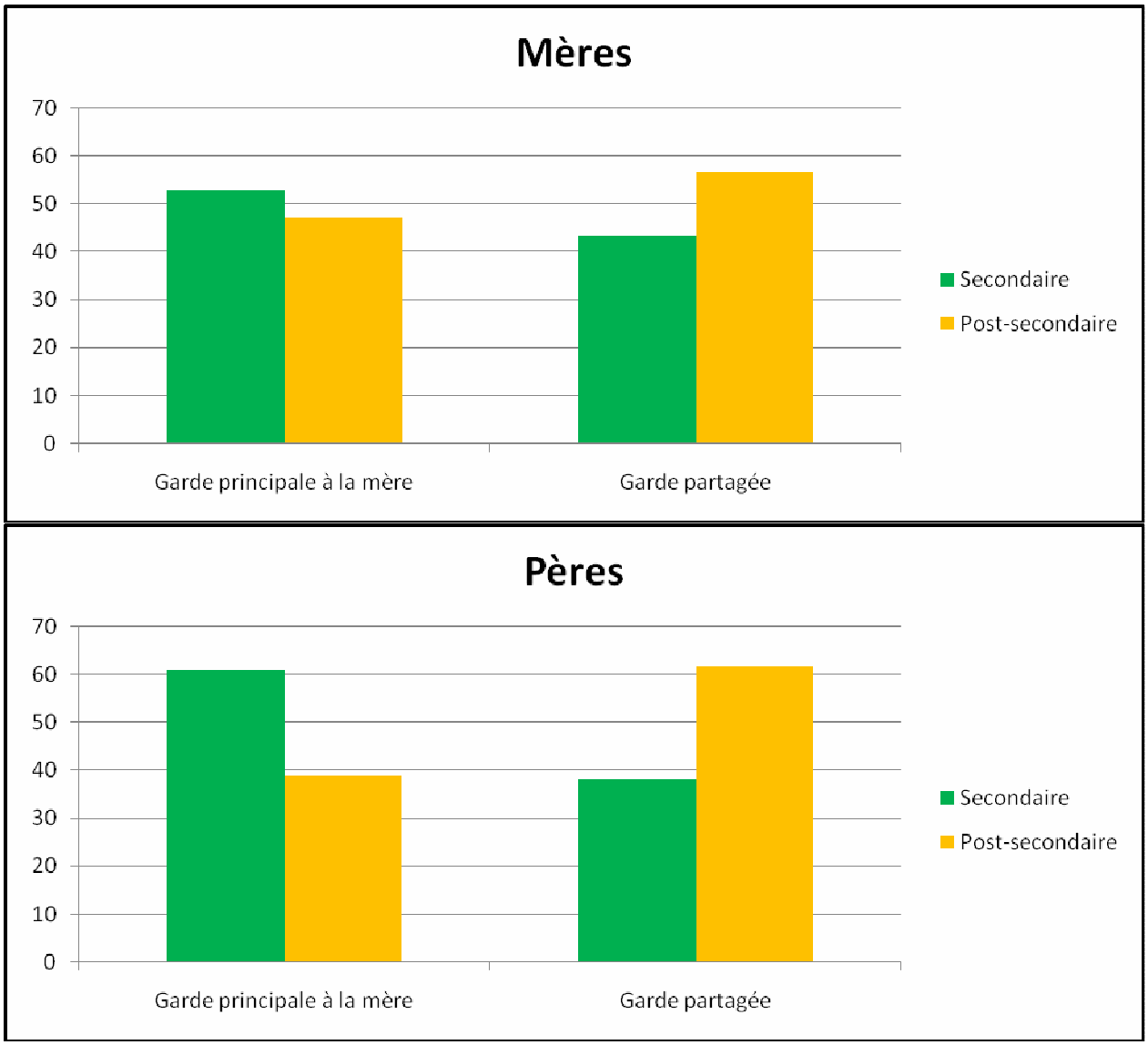

On constate que les pères plus scolarisés ont recours à la garde partagée dans 61,8 % des cas alors que ceux ayant au maximum un diplôme secondaire ont leurs enfants en garde partagée dans 38,2 % des cas (Figure 17). Aussi, bien que les données ne soient pas significatives, on constate la même tendance chez les mères séparées. Elles vivent effectivement légèrement plus en garde partagée lorsqu'elles sont plus scolarisées, alors qu'elles ont plus souvent la garde principale de l'enfant quand elles détiennent uniquement un diplôme secondaire. Bref, ces résultats montrent une augmentation du taux de garde partagée avec le niveau de scolarité des parents. Ces résultats vont dans le même sens que d'autres recherches ayant étudié l'implication du père non-résident dans la vie de l'enfant et qui démontrent également que la scolarisation du père est généralement associé à son implication auprès de ses enfants (King, Harris & Heard, 2004; Smyth, 2004). Plus précisément, plus le niveau d'éducation est élevé, plus le père a tendance à s'impliquer.

Une recherche australienne confirme qu'une grande proportion des familles qui sont en garde partagée rencontre le profil de familles à l'aise sur le plan socio-économique. Dans les deux études nationales inclues dans cette recherche australienne les parents qui partagent les soins des enfants ont tendance à être plus âgés (nous observons le contraire dans notre étude) à être plus éduqués, avoir des revenus plus élevés, avoir été mariés et vivre à proximité géographique l'un de l'autre (Kaspiew et al., 2009; Cashmore et al., (2010).

La garde partagée est moins présente chez les enfants dont les parents sont immigrants que chez les non immigrants

Figure 18
Répartition des enfants et de leur type de garde selon le statut d'immigrant des parents (N= 324 (mère); N= 302 (père))

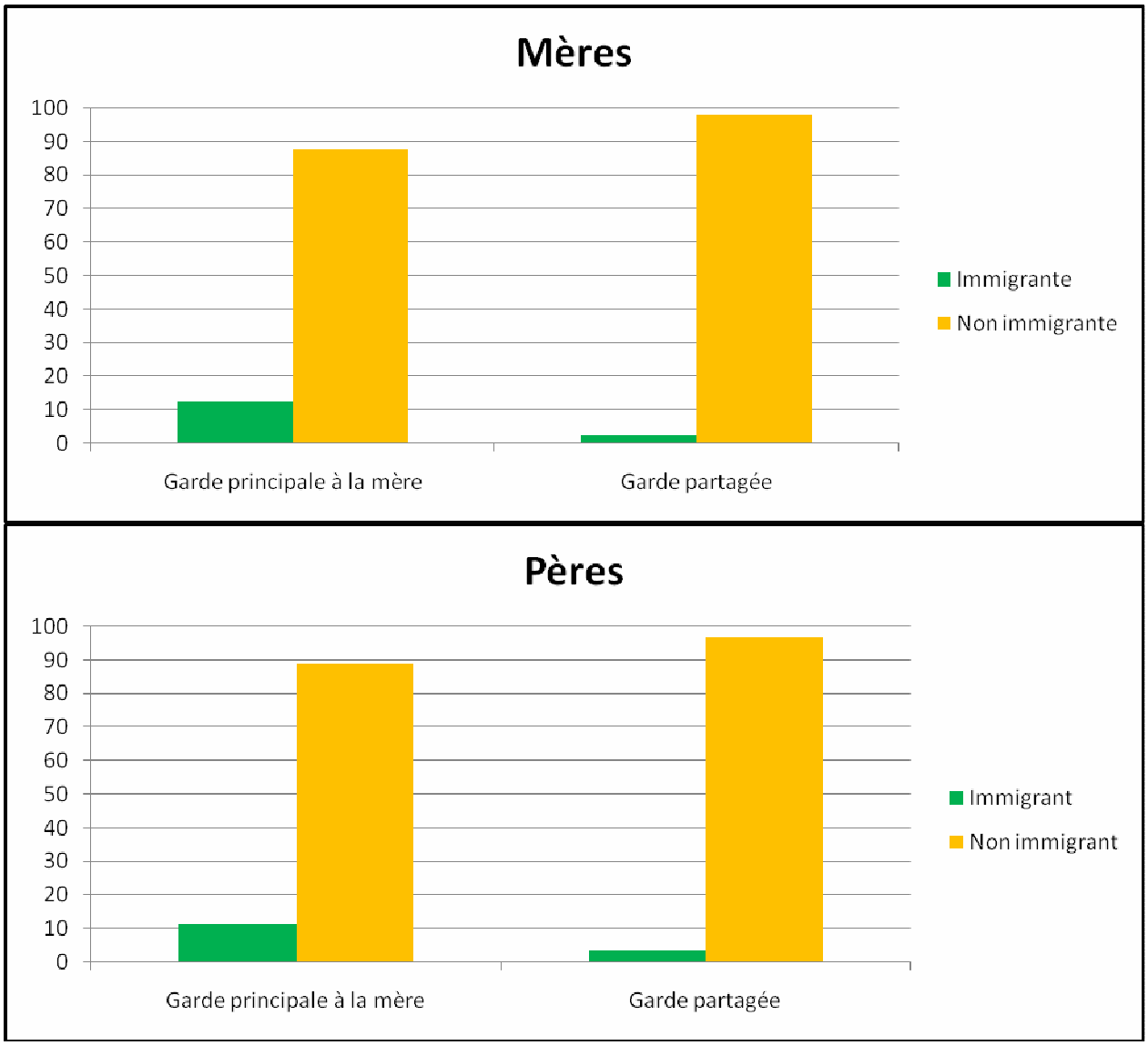

Bien que le statut d'immigrant de la mère ne soit pas significativement associé au type de garde, une tendance est observable. En effet, on constate à la figure 18 que les mères immigrantes obtiennent plus souvent la garde principale de l'enfant lors de la séparation (12,4 %) que la garde partagée (2,2 %). À l'inverse, les mères qui ne sont pas immigrantes choisissent davantage la garde partagée (97,8 %) que la garde principale accordée à la mère (87,6 %). Cette même tendance se voit également chez les pères migrants ou non, malgré que les données soient non significatives.

La garde partagée est moins fréquente chez les enfants vivant en situation de pauvreté - (revenu insuffisant) -

Figure 19 -
Type de garde et suffisance de revenu estimé du ménage (N= 323) -

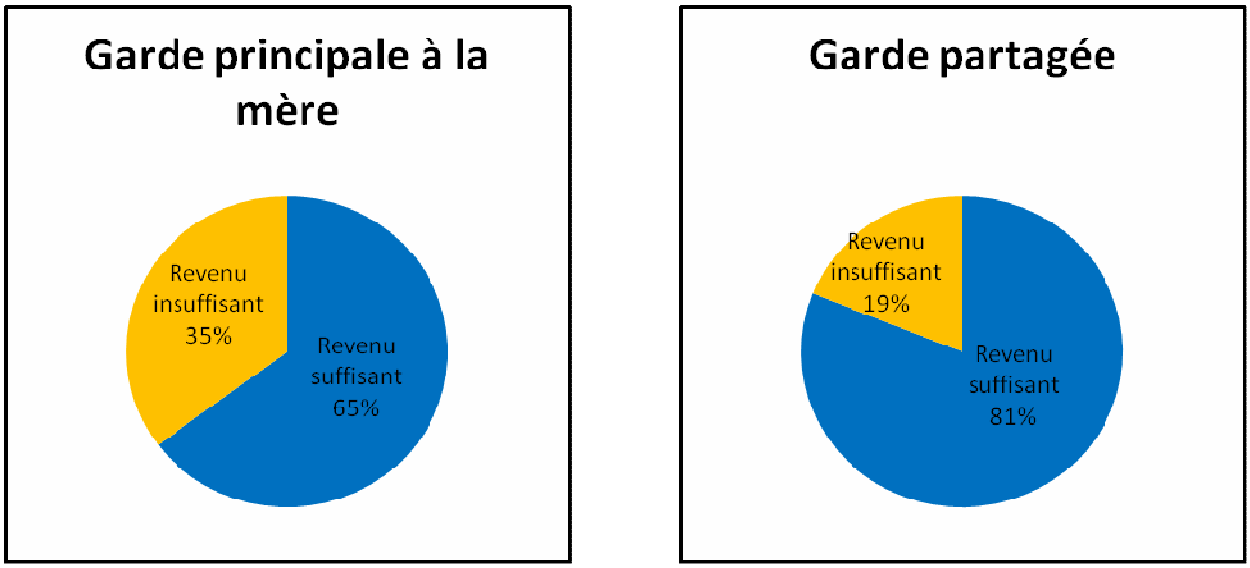

Le tableau 3 indiquait précédemment que le niveau de revenu est associé de façon significative au type de garde. Plus précisément, la figure 19 montre qu'un revenu insuffisant est plus fréquent lorsque la garde est accordée principalement à la mère (35 %) que lorsque la garde est partagée (19 %). Les catégories de revenu[10] présentées dans la figure précédente distinguent les ménages en situation de pauvreté. Par exemple, les familles monoparentales et les couples moins à l'aise financièrement font partie du groupe de revenu insuffisant. Il n'est donc pas étonnant que la garde partagée y soit moins fréquente puisque par définition, la garde partagée suppose l'implication des deux parents sur le plan financier, alors que les cas où la garde principale est à la mère supposent que le père est plus souvent absent ou désengagé. Or, quelques études (Lapierre-Adamcyk et al., 2009; Juby H et al., 2005) montrent que la garde partagée est généralement associée à des coûts plus élevés et, par conséquent, ce type de garde devient simplement trop onéreux pour certains couples séparés

Pour les mêmes raisons, les parents qui ont la garde partagée de l'enfant sont plus nombreux à déclarer un niveau de revenu suffisant (83,7 %) comparativement aux parents qui ont une garde principale à la mère (64,7 %). Ces résultats vont dans le même sens que ceux de l'étude australienne citée précédemment.

Les enfants en garde partagée se retrouvent plus souvent chez des parents moins âgés

[10] Voir la note 2 pour la mise en garde concernant les données de revenu du ménage

Figure 20
Répartition du type de garde des enfants en fonction de l'âge des parents en 2006 lors du dernier passage de l'enquête étudié dans ce rapport (N= 324 (mère) ; N= 302 (père))

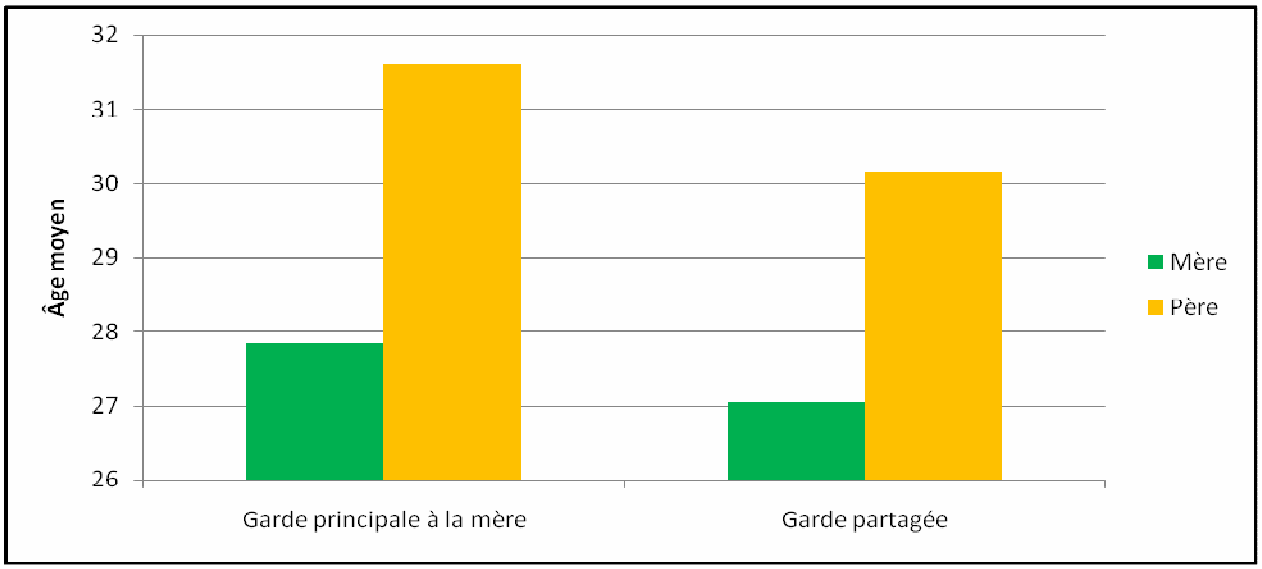

Alors que l'âge de la mère n'est pas associé de façon significative au type de garde après la séparation, une tendance (p = 0,05) peut être observée à partir de l'âge du père. Toutefois, bien que les données concernant les mères ne soient pas significatives, on peut tout de même constater la même tendance que chez les pères, mais dans une moindre mesure. Dans tous les cas, la figure 20 nous informe que la garde partagée est généralement choisie par des parents plus jeunes que la garde principale à la mère. Par exemple, les enfants qui vivent en garde partagée ont un père âgé en moyenne de 30,16 ans, alors que ceux vivant exclusivement avec leur mère ont un père âgé d'un an et demi de plus, soit âgé de 31,6 ans. Ces données vont à l'encontre des conclusions des études qui observent que les parents ayant une garde partagée sont souvent plus âgés que ceux exerçant une garde principale. Néanmoins les différences observées ne sont pas significatives et incitent à la prudence dans nos conclusions.

Il faut souligner que dans notre étude les parents séparés sont en général plus jeunes que ceux qui sont toujours ensemble. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, les pères séparés sont en moyenne près de 1,5 an plus jeune que ceux toujours en couple, alors que cette différence s'élève à près de 2,5 ans chez les mères. On pourrait penser qu'il s'agit d'une particularité de notre échantillon de familles séparées, qui est composé de jeunes familles dont un bébé naissait en 1997-98 comparativement à d'autres études transversales qui n'ont pas suivi une cohorte de jeunes enfants et qui comprennent possiblement des parents plus âgés au moment où l'étude est effectuée?

Les enfants âgés de 3 ans et plus lors de la séparation de ses parents sont plus souvent confiés à une garde partagée que les enfants plus jeunes

L'âge de l'enfant à la séparation de ses parents est significativement associé au type de garde après la séparation. Plus précisément, comme le montre la figure 21, la garde partagée est plus fréquente chez les enfants plus âgés (3 ans et plus, 33 %) que chez ceux âgés de 2 ans et moins (13 %) au moment de la séparation des parents. Par le fait même, on constate que les enfants plus jeunes lors de la séparation des parents sont davantage confiés à une garde principale à la mère (87 %) qu'à une garde partagée (67 %). Ces données confirment partiellement ce qui est affirmé par Duchesne (2002). Ce dernier mentionne que l'attribution de la garde varie effectivement en fonction de l'âge des enfants, en faveur d'une garde exclusive à la mère pour les enfants plus jeunes. Cependant, il ajoute que la garde partagée varie peu selon l'âge des enfants, ce qui s'oppose aux données présentées ici. Les différences résident probablement dans le fait que Duchesne (2002) présente des données découlant des dossiers de divorce de 2000.

Par ailleurs nos résultats vont dans le même sens que ceux de l'Enquête longitudinale nationale canadienne sur les enfants et les jeunes (cycle 1994-1995), qui montrait que les types de garde ordonnés par les tribunaux à la séparation variaient quelque peu en fonction de l'âge des enfants. Dans le cas des enfants plus jeunes (âgés de 0 à 5 ans), les tribunaux étaient moins enclins à ordonner la garde partagée que dans le cas des enfants plus âgés (de 6 à 11 ans), soit respectivement 12 pour cent et 16 pour cent (Marcil-Gratton & Le Bourdais, 1999).

La préférence de garde à la mère pour les enfants plus jeunes s'appuie sur la vision de cliniciens et spécialistes de l'enfance. Toutefois des visions divergentes sur ce plan sont observées dans la littérature scientifique. Par exemple, l'étude longitudinale australienne de McIntosh et ses collègues (2010) révèle que le bien-être émotionnel et comportemental chez les enfants plus jeunes vivant une garde partagée est associé à des problèmes développementaux, et cela représente un stress significatif pour l'enfant. Tous les opposants à la garde partagée en bas âge s'appuient aussi sur l'étude de Solomon et George (1999) pour affirmer que les enfants qui ont dormi en bas âge chez leur père présentent des troubles d'attachement (style d'attachement désorganisé) dès leur jeune âge. Ces nourrissons manifestaient des comportements d'agrippement, d'agressivité, d'hypervigilance et d'hypersensibilité face à toute expérience de séparation réelle ou potentielle d'avec leur mère. Les auteurs attribuent l'insécurité chez ces enfants à la répétition des séparations nocturnesd'avec leur mère.

Or, la question de la garde partagée en bas âge soulève, on le sait, un important débat. Malgré une tradition quasi inébranlable en faveur de la mère chez les jeunes enfants (la théorie de l'âge tendre) de nombreux auteurs contestent les conclusions à l'effet que la garde partagée en bas âge entraînerait des troubles sévères d'attachement. En s'appuyant sur les théories du développement et sur les études empiriques d'enfants en garde partagée plusieurs concluent que les enfants ont besoin de leurs deux parents pour se développer harmonieusement. En général les auteurs s'entendent pour dire qu'après 24 à 36 mois, les enfants sont parfaitement en mesure de vivre l'alternance entre leurs deux parents, ayant acquis une maturité cognitive et psychique suffisante. Les résultats observés dans notre étude viennent confirmer cette vision.

Plus jeunes (avant 3 ans) il est généralement recommandé d'instaurer progressivement des contacts fréquents et réguliers avec le père afin justement de soutenir et favoriser un attachement sécurisé aux deux figures parentales. Nous avons longuement traité de ces questions et tenté de dépasser la polémique sur le sujet de façon à permettre aux enfants de grandir avec l'apport enrichi de ses leurs deux parents (Cyr, 2006; 2008) tout en tenant compte de leurs capacités et de leurs besoins.

Figure 21 -
Répartition du type de garde en fonction de l'âge de l'enfant au moment de la séparation (N= -324) -

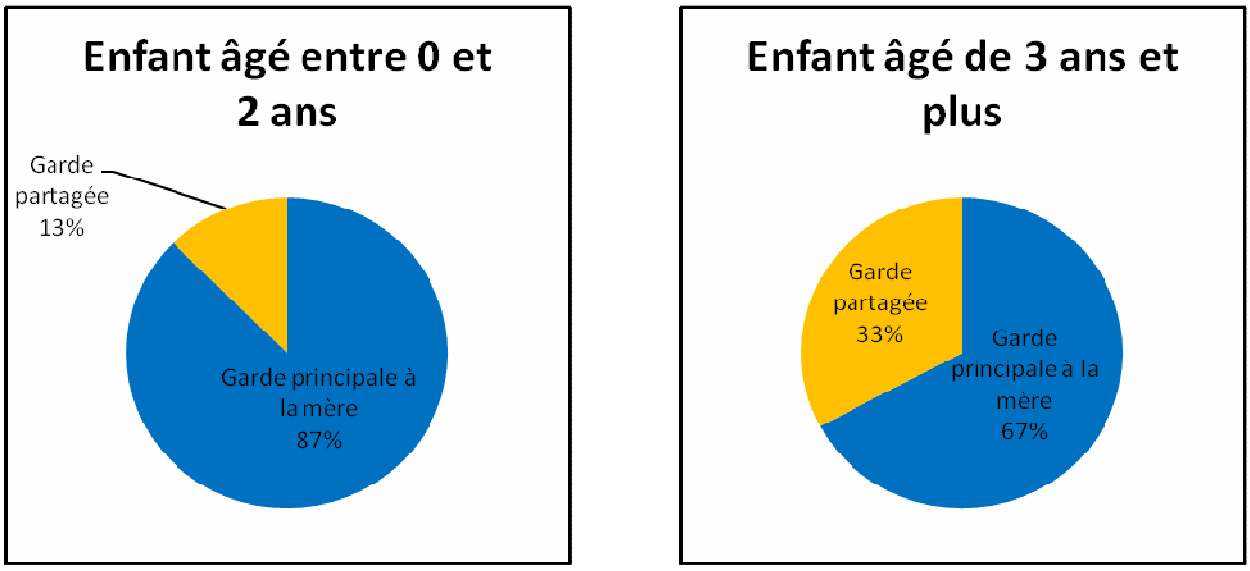

Les constats, conclusion partielle

Alors que le tableau 3 montre que le type de garde choisi pour les enfants est significativement lié au niveau de scolarité du père, au statut d'immigrante de la mère et à la suffisance au non du revenu du ménage, le tout début de cette section nous apprend que la garde principale à la mère demeure le type de garde le plus fréquent (72 %) chez les enfants nés en 1998. Il n'y a qu'un peu plus du quart (28 %) des enfants qui vivent en situation de garde partagée. Ces résultats pour la garde partagée diffèrent de ceux observés dans le reste du Canada alors que Moyer (2004) affirme qu'au Canada, la garde partagée représente environ 13 % des gardes, ce qui signifie que ce type de garde est nettement plus populaire au Québec que dans le reste du pays. De même, les figures 10 et 11 nous informent que d'avoir vécu en union libre favorise légèrement la garde partagée, ce qui confirme les résultats canadiens de Juby H., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton N. (2005). Nous avons également appris, par la figure 14, que les ordonnances de la Cour attribuent davantage la garde principale à la mère. Cependant, la figure 14 montre aussi que lorsqu'il n'y a pas d'ordonnance de la Cour pour statuer sur la garde des enfants, un peu plus du tiers des enfants vivent en garde partagée. Ces résultats découlent d'une entente à l'amiable entre les parents, d'une décision consensuelle qui est aussi illustrée aux figures 15 et 16. Ces figures montrent que le climat dans lequel se déroule la séparation influence le recours ou non à une ordonnance de la Cour pour régler le type de garde des enfants, de même qu'il influence le type de garde dans lequel les enfants évoluent. Enfin, une majorité de pères gardent contact avec leur enfant après la séparation, peu importe le type de garde. Ce contact du père avec les enfants varie tout de même selon le type de garde (les enfants en garde partagée ont un contact plus direct et constant avec leur père) et selon le temps passé depuis la séparation (la fréquence des contacts entre le père et ses enfants diminue lorsque la mère a obtenu la garde exclusive), comme démontré par Moyer (2004).

Du côté des variables sociodémographiques, les figures précédentes nous informent que les parents qui se retrouvent avec une garde principale à la mère ont, règle générale, une scolarité moins élevée et vivent plus souvent dans une situation de faible revenu (revenu insuffisant). En contrepartie, la garde partagée est plus souvent le cas de parents plus jeunes ayant des enfants âgés de 3 ans et plus. Aussi, les parents d'origine immigrante choisissent moins la garde partagée que les parents non immigrants. Ces résultats sont conformes aux études américaines recensées par Moyer (2004), ainsi qu'avec les résultats de Juby H., Le Bourdais C. et Marcil-Gratton N. (2005) qui rapportent que les parents qui adoptent la garde partagée sont plus éduqués, plus scolarisés et plus riches que ceux choisissant la garde principale à la mère. Ces études montrent également que la garde principale à la mère est souvent accordée pour des enfants plus jeunes et, qu'inversement, les enfants plus âgés ont plus de chances de se retrouver dans une garde partagée. C'est ce que nous observons aussi dans notre étude alors qu'il y a une augmentation de la garde partagée chez les enfants lorsqu'ils atteignent 6ans et qu'ils sont sortis de la tendre enfance.

Après avoir tracé le portrait sociodémographique des familles en garde partagée et les avoir comparées à celles où la mère détient la garde principale, nous examinerons maintenant les caractéristiques psychologiques des enfants qui évoluent dans ces deux formules de garde.

VOLET 2 : PROFIL PSYCHOLOGIQUE

DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS ET EN FONCTION DU TYPE DE GARDE

TABLE DES MATIÈRES -

FAITS SAILLANTS..... 45 -

Dans les familles intactes de la cohorte de l'ELDEQ les garçons et les filles se distinguent significativement les uns des autres au niveau des comportements externalisés et internalisés et en fonction de l'âge ..... 45 -

Les indicateurs de bien-être psychologique des enfants sont liés à la séparation des parents, ainsi qu'au type de garde ..... 45 -

Les enfants vivant la garde partagée ont généralement des niveaux de bien-être psychologique se rapprochant de ceux des enfants toujours au sein d'une famille intacte en 2006 ..... 46 -

INTRODUCTION ..... 47 -

PROFIL PSYCHOLOGIQUE DES ENFANTS NÉS AU QUÉBEC EN 1997-1998 SELON LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS ET EN FONCTION DU TYPE DE GARDE..... 48 -

Première partie..... 48 -

Les indicateurs de bien-être psychologique chez les enfants nés au Québec en 1997-1998 et qui vivent avec leurs deux parents en 2006 ..... 48 -

Indicateurs de bien-être psychologique 48

Deuxième partie ..... 49 -

Profil psychologique des enfants nés au Québec en 1997-1998 selon qu'ils aient vécu ou non une séparation parentale ainsi que selon le type de garde dans lequel ils évoluent suite à la séparation de leurs parents..... 49 -

Les enfants issus de familles séparées ont des niveaux de bien-être significativement plus bas que les enfants vivant au sein de familles intactes 49

Conséquences de l'absence du père sur le développement de l'enfant 52

Troisième partie ..... 53 -

Indicateurs de bien-être des enfants selon le contexte familial en 2006 ..... 53 -

L'hyperactivité 54
L'inattention 55
Les troubles émotifs..... 56
Les niveaux d'anxiété..... 57
L'anxiété de séparation..... 58
Les comportements prosociaux..... 59
L'agressivité indirecte 60
L'agressivité physique globale 61
L'agressivité proactive 62
L'agressivité réactive..... 63
Les niveaux de retrait social..... 64
Les niveaux de troubles de comportements non-agressifs 65

Santé physique et habitudes de sommeil ..... 66 -
La qualité de la santé physique ne diffère pas selon le contexte familial en 2006, ni selon le sexe de l'enfant 66

Les constats ..... 66 -
Sommeil et santé physique des enfants en garde partagée 70

CRITIQUES MÉTHODOLOGIQUES ..... 71 -

RÉFÉRENCES ..... 73 -

ANNEXE 1 QUESTIONS DE L'ÉLDEQ LIÉES À LA DÉFINITION DE LA FORMULE DE GARDE ..... 77 -

Liste des figures -

Figure 22 Niveau d'hyperactivité des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe..... 54

Figure 23 Niveau d'inattention des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe..... 55

Figure 24 Niveau de troubles émotifs des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe 56

Figure 25 Niveau d'anxiété des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe..... 57

Figure 26 Niveau d'anxiété de séparation des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe 58

Figure 27 Niveau de comportements prosociaux des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe 59

Figure 28 Niveau d'agressivité indirecte des enfants selon le contexte familial de 2006 et le sexe 60

Figure 30 Niveau d'agressivité physique globale des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe 61

Figure 31 Niveau d'agressivité proactive des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe 62

Figure 32 Niveau d'agressivité réactive des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe 63

Figure 33 Niveau de retrait social des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe..... 64

Figure 34 Niveau des troubles de comportement non agressifs des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe 65

FAITS SAILLANTS

Dans les familles intactes de la cohorte de l'ELDEQ les garçons et les filles se distinguent significativement les uns des autres au niveau des comportements externalisés et internalisés et en fonction de l'âge

L'hyperactivité, l'inattention et l'anxiété de séparation des enfants de familles intactes sont significativement liées à l'interaction de leur âge et de leur sexe (augmentent jusqu'à l'âge de 3 ans puis diminuent après et sont significativement plus élevés chez les garçons).

Les niveaux d'agressivité physique pure et globale, d'agressivité proactive et de troubles de comportement non agressifs sont liés à l'âge (augmentent avec l'âge puis diminuent) et au sexe des enfants (plus élevé chez les garçons, sauf pour l'agressivité proactive) lorsque ces variables sont considérées indépendamment. Enfin, les niveaux d'anxiété, d'agressivité indirecte et de retrait social sont liés à l'âge des enfants (augmentent pour les 2 premiers et diminue pour le dernier), mais ne sont pas lié à leur sexe.

Les indicateurs de bien-être psychologique des enfants sont liés à la séparation des parents, ainsi qu'au type de garde

Les niveaux d'anxiété et d'hyperactivité sont significativement plus élevés chez les enfants ayant vécus la séparation de leurs parents lorsqu'ils sont comparés à ceux des enfants vivant toujours au sein d'une famille intacte à l'âge de 8 ans.

Les niveaux d'inattention, d'anxiété, de retrait social, de troubles émotifs et de troubles de comportement non agressifs sont liés au type de garde dans lequel les enfants vivent puisqu'ils sont significativement plus élevés lorsque les enfants vivent principalement avec leur mère à l'âge de 8 ans.

Les indicateurs de bien-être psychologique des enfants reliés au thème de l'agressivité (agressivité physique pure et globale, agressivité indirecte, agressivité proactive et agressivité réactive) sont également liés au type de garde dans lequel les enfants vivent. Ainsi, ces indicateurs sont significativement plus élevés (indiquant un bien-être moindre) quand les enfants vivent principalement avec leur mère comparativement aux enfants vivant au sein d'une famille intacte à l'âge de 8 ans. Notons toutefois que dans l'ensemble de nos analyses les tailles d'effets sont petites. Elles ne s'élèvent pas à plus de $\eta^2 = .033$.

Les enfants de parents séparés qui vivent principalement avec leur mère à l'âge de 8 ans présentent des niveaux plus élevés sur la plupart des comportements mesurés, donc un niveau de bien-être moindre que ceux qui vivent en garde partagée, mais ces différences ne sont pas significatives.

Les enfants vivant la garde partagée ont généralement des niveaux de bien-être psychologique se rapprochant de ceux des enfants toujours au sein d'une famille intacte en 2006

La majorité des indicateurs de bien-être psychologique (inattention, anxiété, retrait social, troubles émotifs, troubles de comportement non agressifs et les indicateurs reliés au thème de l'agressivité) des enfants vivant en garde partagée ne sont pas significativement différents des niveaux des enfants vivant toujours au sein d'une famille intacte.

INTRODUCTION

Dans le premier volet de cette étude nous avons observé qu'ilexiste des différences importantes entre les caractéristiques sociodémographiques des familles intactes et des couples séparés. Les couples qui vivent en union libre seraient plus enclins à se séparer que ceux qui sont mariés. Ils sont aussi ceux qui se partagent le plus la garde des enfants comparativement aux couples mariés ou ayant vécu ensemble avant le mariage. La mère obtient le plus souvent la garde principale des enfants (pratiquement 3 mères sur 4) et lorsqu'il y a ordonnance c'est ce type de garde qui est le plus fréquent. Chez les parents qui exercent une garde partagée, les pères ont un niveau de scolarité et un revenu plus élevé que ceux dont les enfants sont en garde principale avec la mère.

Dans ce deuxième volet de l'étude, nous nous intéressons aux indices de santé physique et psychologique des enfants selon qu'ils évoluent au sein d'une famille intacte ou séparée et selon qu'ils vivent principalement avec leur mère ou en garde partagée.

Nous répondrons aux questions suivantes :

1- **Est-ce qu'à l'âge de 8 ans les enfants qui ont vécu la séparation de leurs parents diffèrent des enfants qui ont grandi au sein d'une famille intacte sur les divers indicateurs de bien-être tels: la santé en général, les habitudes de sommeil, le comportement de l'enfant?**

2- **Est ce qu'à 8 ans la santé physique et psychologique des enfants dont les parents sont séparés diffère selon le type de garde qu'ils connaissent.**

Première partie

Les indicateurs de bien-être psychologique chez les enfants nés au Québec en 1997-1998 et qui vivent avec leurs deux parents en 2006

Avant de présenter les résultats des indicateurs de bien-être pour les enfants issus de familles intactes versus ceux vivant dans des familles séparées, ces indicateurs ont été calculés pour les enfants de familles intactes dans la population des participants de l'ELDEQ (N=1102), en vue d'établir le portrait des enfants sur ces divers indicateurs en fonction de l'âge et du sexe. Ceci évitera d'attribuer au fait de la rupture des parents ou du type de garde qu'ils exerceront, les différences observées chez les enfants sur ces divers indicateurs de bien-être, alors que certaines de ces différences pourraient exister préalablement chez ces enfants de la cohorte qui vivent avec leurs deux parents.

Indicateurs de bien-être psychologique

Les indicateurs de bien-être psychologique retenus ici renvoient à une série de comportements ou états de l'enfant sur lesquels le PCM (parent qui connaît le mieux l'enfant) a été interrogé à divers passages de l'étude longitudinale. Ils concernent plus précisément les indicateurs tels que l'hyperactivité, l'inattention, les troubles émotifs, l'anxiété, l'anxiété de séparation, le retrait social, l'agressivité et les troubles de comportement non agressifs. Un score élevé sur ces indicateurs suggère un moins grand bien-être chez l'enfant.

Les analyses sur ces divers indicateurs de bien-être psychologique révèlent que ces comportements et états varient selon l'âge et le sexe des enfants. Ainsi on constate les niveaux d'hyperactivité (augmentation jusqu'à l'âge de 3 ans puis diminution, plus importante chez les garçons), d'inattention (augmentation jusqu'à l'âge de 3 ans puis diminution, ré-augmentation à 8 ans, plus élevé chez les garçons) et d'anxiété de séparation (augmentation jusqu'à l'âge de 3 ans puis diminution) des enfants de famille intactes varient selon leur âge et leur sexe, et ce, avant même de considérer le type d'union des parents.

Par ailleurs, une tendance est observable quant aux troubles émotifs des enfants. Ainsi, il existe un lien entre les troubles émotifs et l'âge des enfants (augmentation jusqu'à l'âge de 5 ans puis diminution), alors que le lien avec le sexe est très faible, voire inexistant.

En outre, l'anxiété et le retrait social ne sont pas significativement influencés par l'âge et le sexe des enfants. Cependant, nos statistiques montrent que les niveaux d'anxiété et de retrait social

chez les enfants varient selon leur âge (augmentation avec l'âge pour l'anxiété et diminution pour le retrait social), mais pas selon leur sexe.
Nos analyses montrent aussi que les conduites d'agressivité manifestées sous diverses formes sont généralement peu influencées par l'interaction de l'âge et du sexe des enfants. Ainsi, seule une tendance est observable quant à l'agressivité réactive des enfants (diminution avec l'âge et niveaux plus élevés chez les garçons). Cependant, nos données indiquent que l'agressivité physique, les troubles de comportement non agressifs, l'agressivité physique globale et l'agressivité proactive sont influencés par l'âge (augmentation avec l'âge puis diminution) et le sexe (plus élevés chez les garçons, sauf dans le cas de l'agressivité proactive) lorsqu'ils sont considérés indépendamment de l'autre.

Enfin, l'indicateur d'agressivité indirecte présente un lien significatif avec l'âge des enfants (augmentation avec l'âge), mais pas avec le sexe de ces derniers; alors que le contraire est présent pour l'agressivité proactive (plus élevée chez les filles).

Deuxième partie

Profil psychologique des enfants nés au Québec en 1997-1998 selon qu'ils aient vécu ou non une séparation parentale ainsi que selon le type de garde dans lequel ils évoluent suite à la séparation de leurs parents

Les enfants issus de familles séparées ont des niveaux de bien-être significativement plus bas que les enfants vivant au sein de familles intactes

Des analyses de variances[11] ont été effectuées auprès de notre échantillon afin de comparer les comportements des enfants provenant de familles intactes versus ceux issus de familles qui ont vécu une séparation parentale entre la naissance et l'âge de 8 ans. Le contexte familial en 2006 (famille séparée (N=312), famille intacte (N=1102) représente la base de nos analyses.[12] Aussi, l'hyperactivité, l'inattention, les troubles émotifs, l'anxiété, l'anxiété de séparation, les comportements prosociaux, l'agressivité (indirecte, physique pure, physique globale, proactive, réactive), le retrait social et les troubles de comportement non agressif sont les divers comportements, relevés lors du dernier passage de l'enquête en 2006[13], qui sont ici pris en compte pour évaluer le bien-être psychologique des enfants. De plus, la santé physique en général et les habitudes de sommeil des enfants ont été ajoutées aux analyses de cette section

[11] $\alpha = 0.01$

[12] La taille des effectifs est ici inférieure à ce qu'elle était au début de l'étude en raison de l'inévitable attrition des sujets à travers le temps que dure l'étude. Afin de tenir compte de cette attrition, les poids transversaux ont été utilisés dans nos calculs pour s'assurer de la représentativité de la population étudiée.

[13] Les variables anxiété de séparation, agressivité réactive et proactive et le retrait social n'étant pas disponible en 2006, nous avons pris les scores en 2004

de l'étude. Finalement, le sexe de l'enfant a été pris en considération dans chacune des analyses afin de contrôler les résultats selon ce qui a été décrit précédemment pour l'ensemble des participants.

Les résultats des analyses de variances (résultats non montrés) révèlent qu'il existe des différences significatives[14] entre les enfants de familles intactes et les enfants de familles séparées. Plus précisément, les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents manifestent significativement plus d'hyperactivité, d'inattention, de troubles émotifs, d'agressivité (indirecte, physique pure, physique globale, proactive et réactive), d'anxiété de séparation, de troubles de comportements non agressifs et de retrait social comparativement aux enfants issus de familles intactes. Les résultats illustrent également une tendance (p = .016) selon laquelle les enfants issus de familles séparées présentent des niveaux d'anxiété plus élevés que ceux des enfants au sein de familles intactes. Par ailleurs, les résultats ne démontrent aucune différence significative entre les enfants de familles intactes et séparées au niveau de la santé physique et du sommeil de l'enfant.

Ces résultats d'analyses de variances vont dans le même sens que les nombreuses recherches effectuées sur le sujet et qui mettent de l'avant les difficultés que peuvent vivre les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents. Toutefois, bien que l'étendue de ces difficultés soit vaste, la plupart des enfants ne manifestent pas de psychopathologie sévère (Stanley et Fincham, 2002). La symptomatologie qui est décrite ne concerne qu'une partie des enfants de familles séparées, la plupart ne présentant pas de problèmes sérieux. Ils auraient cependant une vulnérabilité de 2 à 3 fois plus importante que les enfants de familles intactes de rencontrer des difficultés (Greene, Anderson, Hetherington, Foregatch, & DeGarmo, 2003; Stanley et Fincham, 2002). En d'autres mots, le risque semble plus élevé, mais les tailles de l'effet sont plutôt petites (Stanley et Fincham, 2002), comme c'est le cas ici dans notre étude.

De façon générale, les recherches démontrent que les enfants, adolescents et jeunes adultes issus de familles divorcées sont plus à risque de présenter des difficultés que ceux vivant au sein de familles intactes (pour des méta-analyses, voir Amato et Keith, 1991a, 1991b; Amato, 2001; Reifman, Villa, Amans, Rethinam et Telesca, 2001). Par exemple, ces jeunes obtiennent des scores plus faibles à une série d'indicateurs de bien-être (telles des mesures de performance académiques, de la conduite, d'ajustement psychologique, de concept de soi et de relations sociales) que les enfants de familles intactes (Amato, 2010; Harland, Reijneveld, Brugman, Verloove-Vanhorick, & Verhulst, 2002, Liu et al., 2000; Frisco, Muller, & Frank, 2007; Sun & Li, 2002; Reifman, Villa, Amans, Rethinam, & Telesca, 2001; Amato, 2001; Amato et Keith, 1991a; Cherlin et Furstenberg, 1994; Guttmann et Lazar, 1998; Hetherington et Stanley-Hagan, 1999; McLanahan et Sandefur, 1994; Reifman et al., 2001 ; Seltzer, 1994; Simons, Lin, Gordon, Conger et Lorenz, 1999; Zill, Morrison, et Coiro, 1993). Ces enfants vivent également des difficultés relationnelles avec leurs parents, avec la fratrie et avec leurs pairs (Amato et Keith, 1991a; Hetherington et al., 1998). Bref, la recherche soutient bien la notion que la séparation/divorce entraîne des vulnérabilités chez les enfants. C'est ce que notre étude a permis de vérifier.

[14]A noter que les différences significatives se situent a un niveau de $p< 0.01$; alors qu'une tendance est observée lorsque $p< 0.05$. Voir la note à la page 13 pour l'explication complète de ces niveaux de significativité.

Une littérature abondante sur les enfants du divorce tente de comprendre en quoi et pourquoi les enfants dont les parents se séparent sont plus à risque de présenter divers problèmes au cours de leur vie. Les recherches récentes tentent de départager le poids respectif et la contribution des différents facteurs de protection et de vulnérabilité qui jouent un rôle important dans l'adaptation de l'enfant à la nouvelle situation familiale. C'est ce que nous explorons dans la deuxième partie de l'étude en analysant plus spécifiquement l'adaptation des enfants en fonction du type de garde dans lequel ils évoluent. Rappelons toutefois qu'il a été démontré à maintes reprises que l'adaptation des enfants à la séparation des parents est fonction d'une multitude de facteurs qui interagissent de façon fort complexe les uns avec les autres et qu'aucune de ces variables n'exerce son influence de façon linéaire et causale (Cyr & Carobene, 2004, Cyr, 2006). Le type de garde ne pourra donc expliquer à lui seul les différences observées.

Il n'y a pas de consensus dans la littérature scientifique sur le type de garde qui favorise le mieux l'adaptation de l'enfant. Dans la majorité des recherches aucun rapport n'a été établi entre le type de garde et les conséquences pour les enfants et l'incidence directe du type de garde semble minime. Des points de vue divergents sont exposés dans la littérature sur cette question. Certains auteurs affirment que la recherche appuie sans équivoque la garde partagée (Bender, 1994),alors que d'autres soutiennent que les conflits parentaux sont plus déterminants dans l'adaptation des enfants que les modalités de garde dans lesquels ils évoluent (Twaite et Lunchow, 1996). Il ressort aussi que la garde partagée serait inappropriée dans des situations très conflictuelles et associée à plus de difficultés d'adaptation chez les enfants (Johnston, 1995; Johnston, Kline et Tschann, 1989).En outre, les études font clairement ressortir que les conditions d'exercice de la garde partagée et ses conséquences sur les enfants sont très différentes selon que cette formule de garde est choisie par les parents ou imposée suite à une décision de la Cour.La plupart des études affirment effectivement que c'est lorsque les parents communiquent régulièrement entre eux et qu'ils ont une bonne coopération inter-parentale que la garde partagée fonctionne le mieux. Les sources de conflits risquent d'être plus nombreuses lorsque les enfants habitent à deux endroits différents, en raison de l'interaction fréquente jugée nécessaire entre les parents.

Par ailleurs, plusieurs études ont mis l'accent sur le type de garde comme une source potentielle des difficultés que présentent les enfants de familles dont les parents sont séparés. La perte du lien avec le père, par exemple, a été mise en évidence comme l'un des facteurs aggravant de la séparation. Comme nous l'avons mentionné précédemment plusieurs études ont observé cette diminution des contacts du père avec ses enfants après la séparation et la prépondérance de garde à la mère. Ces statistiques ainsi que celles concernant les ordonnances qui attribuent significativement plus la garde à la mère mettent en évidence la fragilité de la relation père-enfant suite à la rupture. Pourtant, l'importance de l'implication du père auprès de l'enfant et sa contribution spécifique au développement de son enfant a été clairement démontrée. En outre, la perte associée à cette réalité tant sur le plan affectif, social et financier a été bien documentée dans la littérature.

Conséquences de l'absence du père sur le développement de l'enfant

Bien que la garde principale maternelle ait été encouragée pendant de nombreuses années pour « assurer un attachement de *type sécurisant »* entre la mère et l'enfant et qu'elle continue de l'être, les chercheurs ont mis en place des études visant à étudier les conséquences de l'absence du père sur le développement des enfants. Ainsi, il a été démontré que l'absence du père semble affecter particulièrement les garçons qui sont plus déprimés et ce, indépendamment de la qualité de la relation parentale et des conflits conjugaux (Simons et al., 1999). De plus, les jeunes adultes provenant de familles divorcées vivraient des sentiments de perte et de déception qu'ils relient au peu d'implication de leur père dans leur vie. Ils attribuent fréquemment la source de leur détresse psychologique à la relation distante qu'ils ont connue avec leur père (Laumann-Billings et Emery, 2000). Ces études démontrent la contribution positive du père dans le développement de son enfant et les effets adverses de l'absence paternelle.

Des chercheurs et cliniciens ont avancé que les effets négatifs qu'entraînent l'absence paternelle ou le peu d'implication du père dans la vie de l'enfant pourraient être évités par une garde partagée: une garde qui permettrait à l'enfant de bénéficier d'une relation proche avec ses deux parents malgré un divorce ou une séparation. Par contre, les statistiques québécoises (Goubau, 2003) montrent que peu de familles (20%) exercent ce type de partage du temps de vie de l'enfant (taux un peu plus élevé dans notre étude : 28%) peut-être en raison du grand nombre de conditions qui doivent être rencontrées pour le succès d'un tel type de garde et à cause des ajustements constants exigés par l'alternance entre les deux résidences parentales

Dans la présente étude, nous avons examiné l'adaptation psychologique de ces enfants qui connaissent la séparation de leurs parents selon le type de garde qu'ils vivent (partagée ou garde maternelle principale)[15] et les avons comparés à ceux qui vivent avec leurs deux parents. Plus précisément, cette partie de l'étude permettra de tracer le profil psychologique et l'état de santé physique des enfants en fonction du type de garde qu'ils connaissent suite à la séparation et de comparer ce profil à celui des enfants de familles intactes.

[15] Les situations de garde principale au père étant plus rares et les effectifs par conséquent restreints, ce type de garde n'a pas été inclus dans nos analyses

Troisième partie

Indicateurs de bien-être des enfants selon le contexte familial en 2006

Tout comme dans la section précédente des analyses de variance (α = .01) ont été effectuées auprès d'enfants de trois contextes familiaux, soit les enfants de familles intactes (*N*= 1102), les enfants de familles séparées en garde principale à la mère (*N*= 222), les enfants de familles séparées en garde partagée (*N*= 90). Ainsi, le contexte familial en 2006[16] représente la variable indépendante. Les indicateurs de santé psychologique (variables dépendantes) renvoient ici aux divers comportements ou états observés chez les enfants en 2006 (alors que ces derniers atteignent environ 8 ans), soit l'hyperactivité, l'inattention, les troubles émotifs, l'anxiété, l'anxiété de séparation, les comportements prosociaux, l'agressivité (indirecte, physique pure, physique globale, proactive, réactive), le retrait social et les troubles de comportement non agressif. Le sexe de l'enfant a été pris en considération dans chacune des analyses.

Quand des différences significatives entre les 3 contextes familiaux étaient relevées, les groupes ont été comparés 2 à 2 à l'aide des tests post hoc de Tuckey afin de vérifier entre quels groupes se situaient les différences observées.

[16] Voir note 9 sur la disponibilité des variables en 2006

L'hyperactivité

Les niveaux d'hyperactivité des enfants vivant principalement avec leur mère en 2006 sont significativement plus élevés que ceux des enfants dont les parents ne sont pas séparés.

Les résultats présentés à la figure 22 démontrent que les enfants qui vivent principalement avec leur mère ont des niveaux d'hyperactivité significativement plus élevés que ceux des enfants de familles intactes (p<0,000). Les enfants en garde partagée présentent des niveaux d'hyperactivité supérieurs à ceux de famille intacte mais cette différence n'est pas significative; elle peut néanmoins être qualifiée de tendance (p= 0,012). Ils ne se distinguent pas non plus des enfants qui vivent principalement avec leur mère. Donc, les enfants en garde partagée se situeraient entre ceux de famille intacte et ceux dont la mère a la garde principale en ce qui concerne l'hyperactivité. Ces résultats sont cohérents avec l'hypothèse que la séparation a un impact sur le bien-être des enfants mais que la garde partagée pourrait être un élément protecteur. Enfin, indépendamment du contexte familial, les garçons se situent à un niveau d'hyperactivité plus élevé comparativement aux filles.

Figure 22
Niveau d'hyperactivité des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

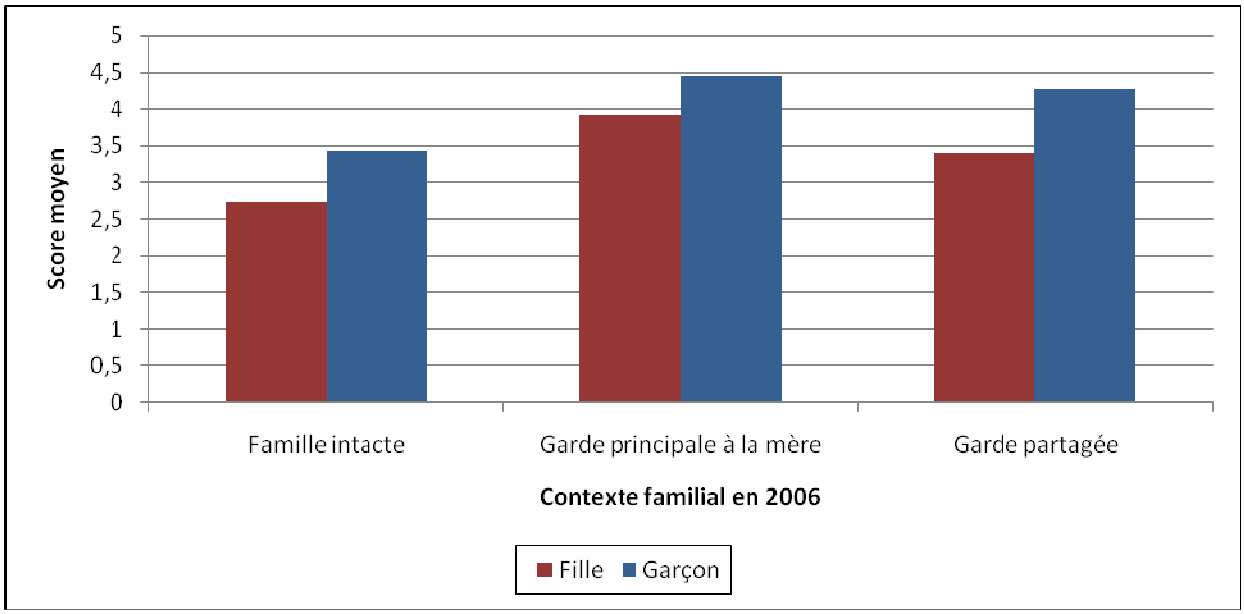

L'inattention

Le niveau d'inattention des enfants vivant principalement avec leur mère en 2006 diffère significativement de celui des enfants issus de familles intactes

Les résultats de la figure 23 révèlent que les niveaux d'inattention des enfants issus de familles séparées vivant principalement avec leur mère sont significativement plus élevés que ceux des enfants issus de familles intactes. Aucune différence significative n'est toutefois observable entre les enfants de familles intactes et les enfants vivant la garde partagée, ni entre les enfants de parents séparés peu importe le type de garde dans lequel ils évoluent. En résumé, la figure 23 illustre que les enfants issus de familles intactes ne se distinguent pas des enfants vivants la garde partagée, mais ils se distinguent de ceux en garde principale à la mère en ce qui concerne l'inattention. Ainsi, il semble que les enfants qui vivent en garde partagée suite à une rupture parentale comparativement à ceux qui vivent uniquement avec un parent montrent moins de problème d'inattention. Ici encore, les garçons ont des niveaux d'inattention généralement plus élevés que ceux des filles et ce, indépendamment du contexte familial.

Figure 23
Niveau d'inattention des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

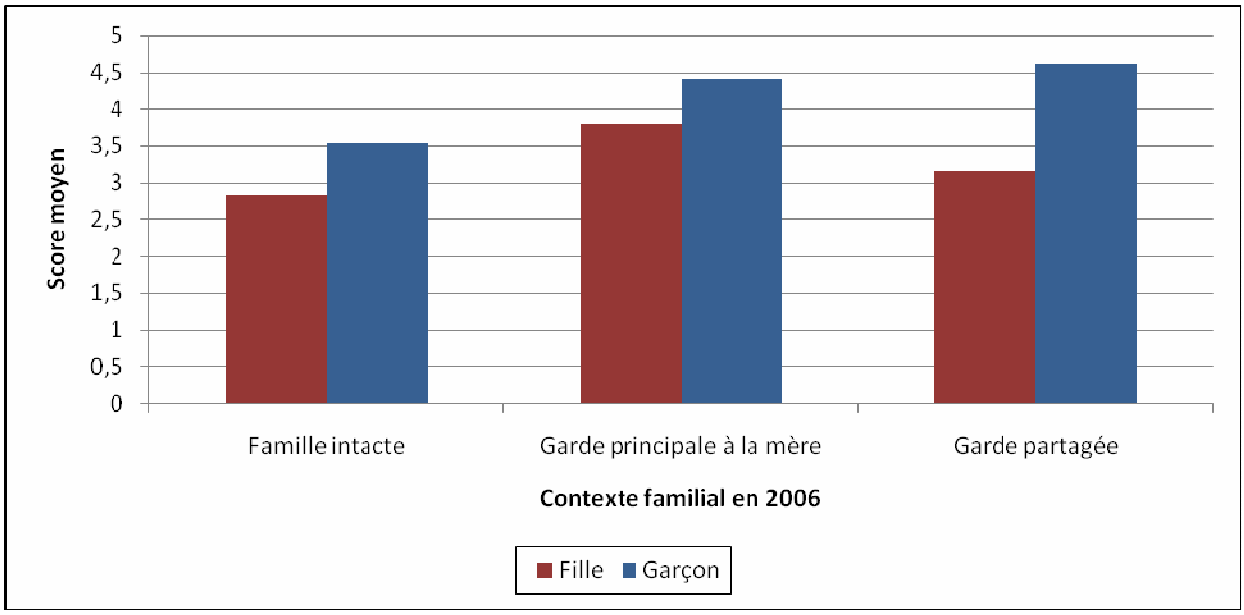

Les troubles émotifs

Les niveaux de troubles émotifs des enfants de familles séparées qui vivent principalement avec leur mère en 2006 sont significativement plus élevés que ceux des enfants issus de familles intactes

Selon les résultats présentés à la figure 24, les enfants issus de familles séparées et vivants principalement avec leur mère ont des niveaux de troubles émotifs, c'est-à-dire des niveaux de symptômes dépressifs,significativementplus élevés que les enfants issus de familles intactes. De plus, une tendance (*p*=0,019) est observable chez les enfants vivant principalement avec leur mère, ceux-ci ayant des niveaux de troubles émotifs plus élevés que les enfants vivants en garde partagée. Enfin, aucune différence n'est observée entre les enfants de familles intactes et les enfants de familles séparées en garde partagée. Ici encore, il semble que de vivre en garde partagée suite à la rupture des parents a tendance à être un facteur protecteur pour le bien-être émotif de l'enfant. Finalement, les résultats ne démontrent aucune différence significative entre les niveaux de troubles émotifs des garçons et des filles indépendamment du contexte familial.

Figure 24
Niveau de troubles émotifs des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

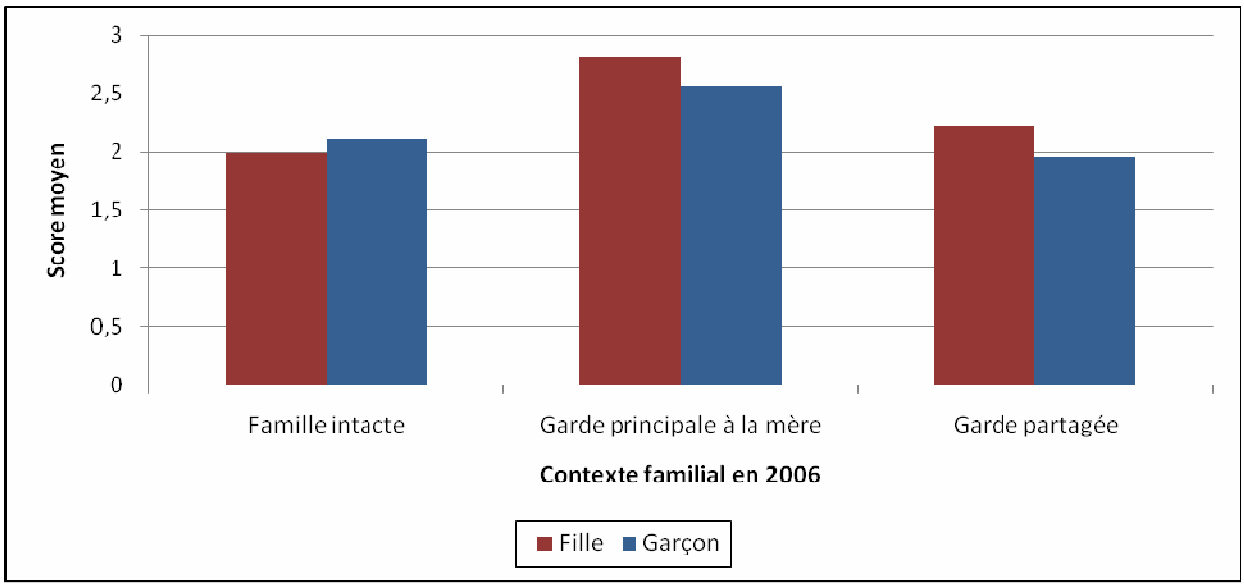

Les niveaux d'anxiété

Les niveaux d'anxiété des enfants de parents séparés vivant principalement avec leur mère en 2006 sont significativement plus élevés que ceux des enfants de familles intactes.

Les résultats de la figure 25 révèlent que les enfants vivant principalement avec leur mère ont des niveaux d'anxiété significativement plus élevés que les enfants issus de familles intactes, mais aucune différence significative n'est observable entre les enfants issus de familles intactes et les enfants vivants en garde partagée. Bien que les enfants en garde partagée montrent un niveau d'anxiété légèrement moins élevé que ceux des enfants qui vivent principalement avec leur mère, ces différences ne sont pas significatives. Enfin, la figure 25 illustre également que les filles sont généralement plus anxieuses que les garçons, malgré que cette différence n'est pas significative.

Figure 25
Niveau d'anxiété des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

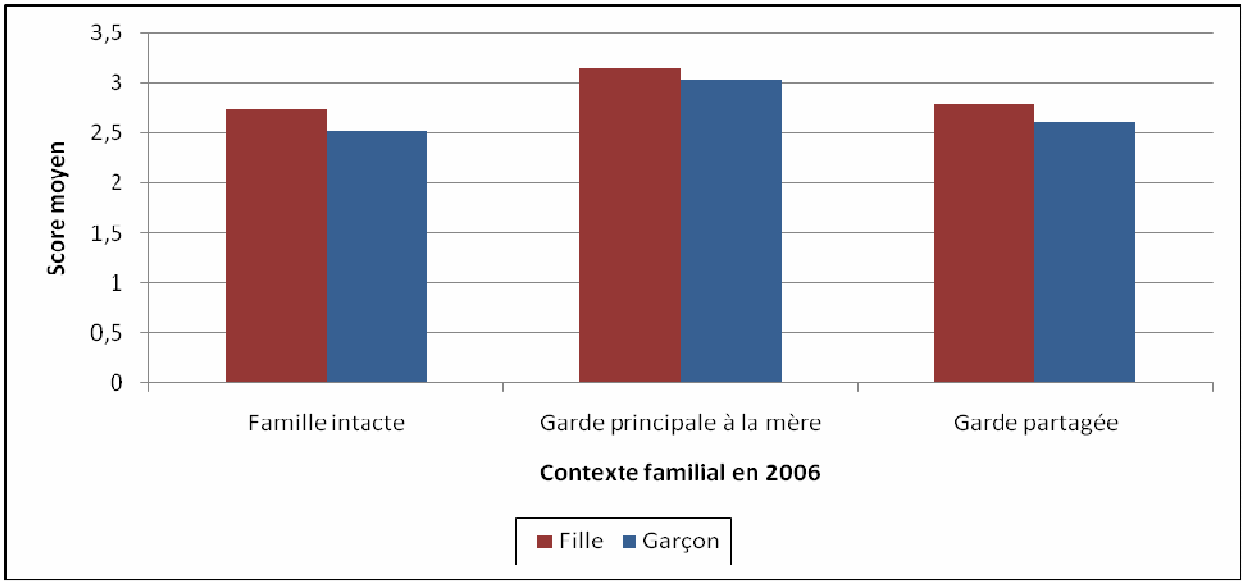

L'anxiété de séparation

Les enfants de parents séparés qui vivent principalement avec leur mère présentent un niveau d'anxiété de séparation significativement plus élevé que les enfants de familles intactes.

Les enfants qui vivent principalement avec leur mère ont des niveaux d'anxiété de séparation significativement plus élevés que ceux des enfants de familles intactes (figure 26).Quant aux enfants en garde partagée leurs niveaux d'anxiété de séparation ont tendance à être plus élevés que ceux des enfants de familles intactes mais ces différences ne sont pas significatives. Les enfants de parents séparés, peu importe leur type de garde ne se distinguent pas significativement les uns des autres en ce qui a trait à l'anxiété de séparation. On n'observe pas non plus de différences significatives entre les garçons et les filles sur cette variable. Ces résultats suggèrent que les enfants qui vivent une rupture parentale sont plus sensibles à des moments de séparations avec leurs parents comparativement aux enfants dont les parents vivent toujours ensemble. La garde partagée suite à la séparation ne semble pas protéger les enfants de vivre ces émotions.

Figure 26
Niveau d'anxiété de séparation des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe

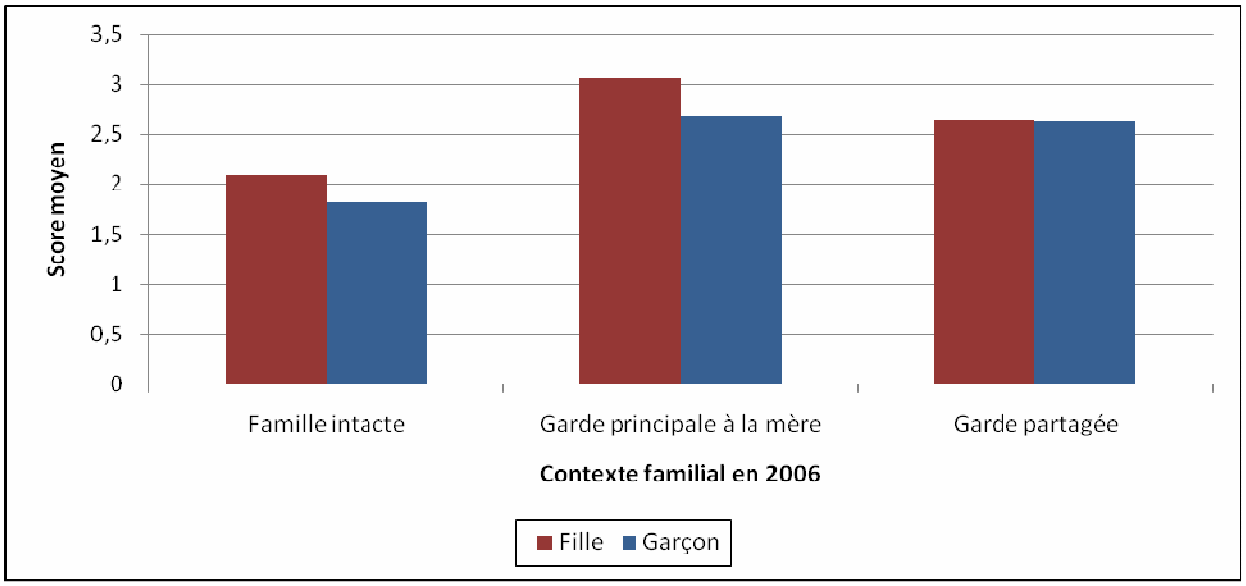

Les comportements prosociaux

Les comportements prosociaux des enfants ne sont pas associés au contexte familial en 2006

Les enfants issus des différents contextes familiaux ne se distinguent pas de façon significative sur le niveau de leurs comportements prosociaux (figure 27). Cependant, indépendamment du contexte familial, les filles manifestent significativement plus de ces comportements que les garçons.

Figure 27
Niveau de comportements prosociaux des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

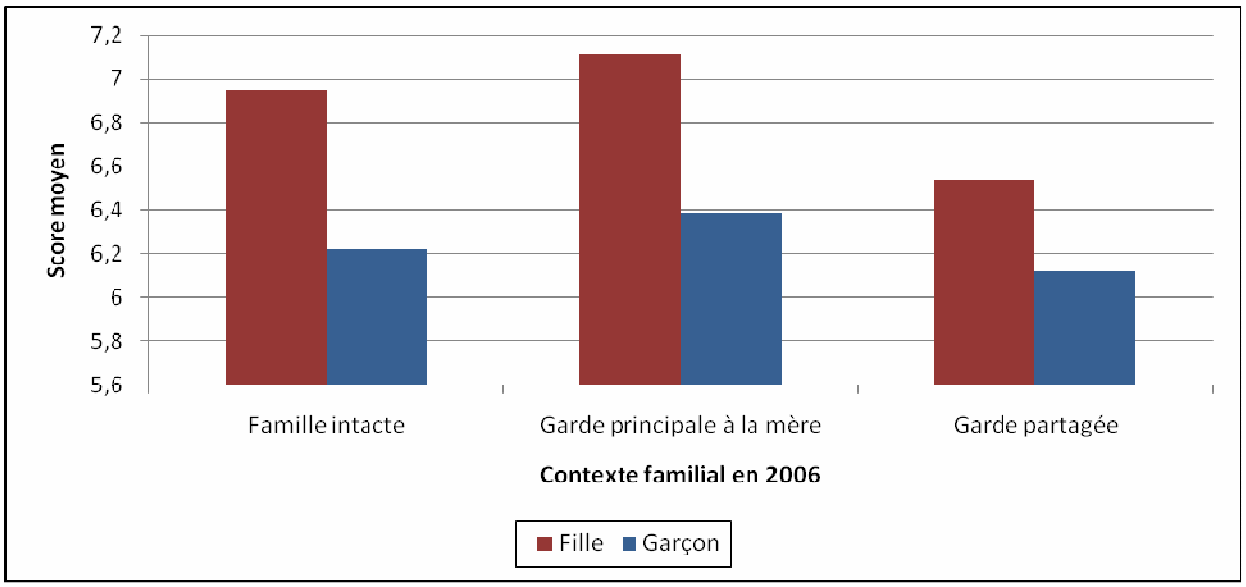

Diverses formes et manifestations d'agressivité ont été mesurées dans l'étude. Nous en analyserons les diverses modalités en fonction du contexte familial de l'enfant en 2006.

L'agressivité indirecte

Les niveaux d'agressivité indirecte des enfants de parents séparés qui vivent principalement avec leur mère en 2006 sont significativement plus élevés que ceux des enfants de familles intactes

Dans la présente étude, l'agressivité indirecte réfère à des conduites agressives qui n'impliquent pas de la violence physique, mais renvoient plutôt à des comportements où l'enfant utilise des comportements négatifs pour faire du mal aux autres, se venger ou leur faire du tort (ex. : crée une coalition avec un tiers dirigée contre la personne avec qui il est fâché, fait de la médisance).

Les résultats présentés à la figure 28 montrent que les enfants provenant de familles séparées et vivant principalement avec leur mère ont des niveaux d'agressivité indirecte significativement plus élevés que les enfants issus de familles intactes. Par ailleurs, aucune différence significative n'existe entre les niveaux d'agressivité indirecte des enfants issus de familles intactes et ceux des enfants vivant la garde partagée ni entre les enfants en garde principale à la mère et ceux qui vivent en garde partagée en ce qui a trait à l'agressivité indirecte. Enfin, les garçons et les filles ne se distinguent pas de façon significative quant à leurs niveaux d'agressivité indirecte.

Figure 28
Niveau d'agressivité indirecte des enfants selon le contexte familial de 2006 et le sexe

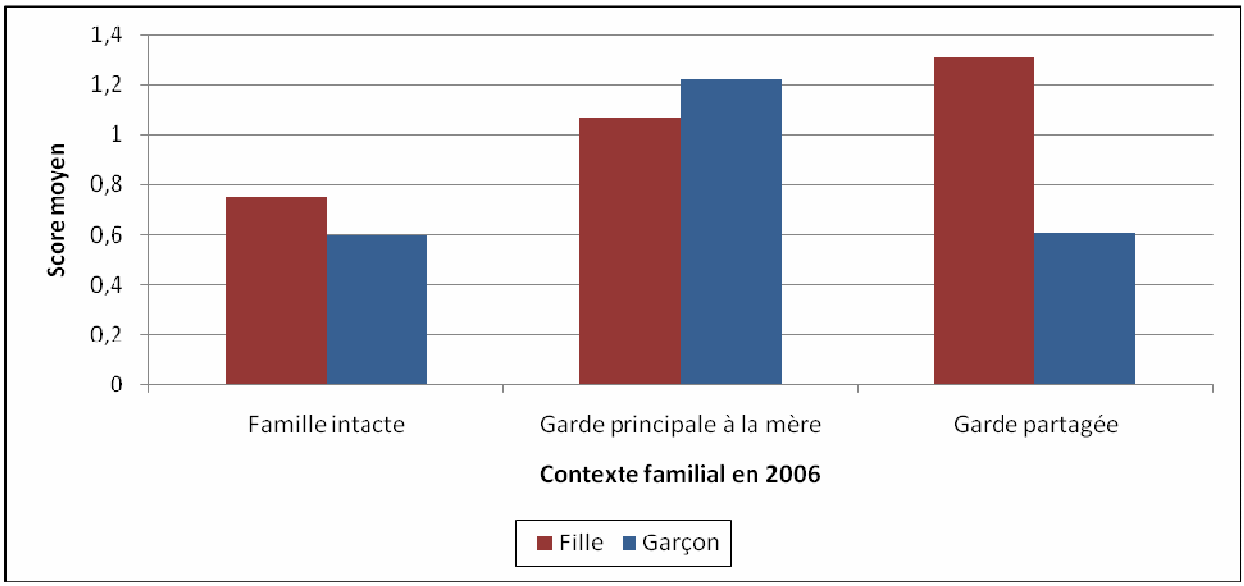

L'agressivité physique globale

L'agressivité physique globale des enfants en garde exclusive à la mère en 2006 est significativement plus élevée que celle des enfants de familles intactes.

Ce type d'agressivité réfère à la tendance de l'enfant à utiliser de l'agressivité physique en général, que cela soit en réaction au comportement d'une autre personne, ou alors de l'agressivité proactive et gratuite, c'est-à-dire, initiée par lui-même sans motif apparent.

Les résultats illustrés à la figure 30 démontrent que les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents et vivant principalement avec leur mère ont des niveaux d'agressivité physique globale significativement plus élevés que les enfants issus de familles intactes. Cependant, aucune différence significative n'est observable entre les enfants issus de familles intactes et les enfants vivent la garde partagée. De même, les niveaux d'agressivité physique globale des enfants vivant principalement avec leur mère sont plus élevés que ceux des enfants vivant la garde partagée mais cette différence n'est pas statistiquement significative. Enfin, la figure 30 révèle que les garçons présentent généralement des niveaux d'agressivité physique significativement plus élevés que les filles, indépendamment du contexte familial.

Figure 30
Niveau d'agressivité physique globale des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

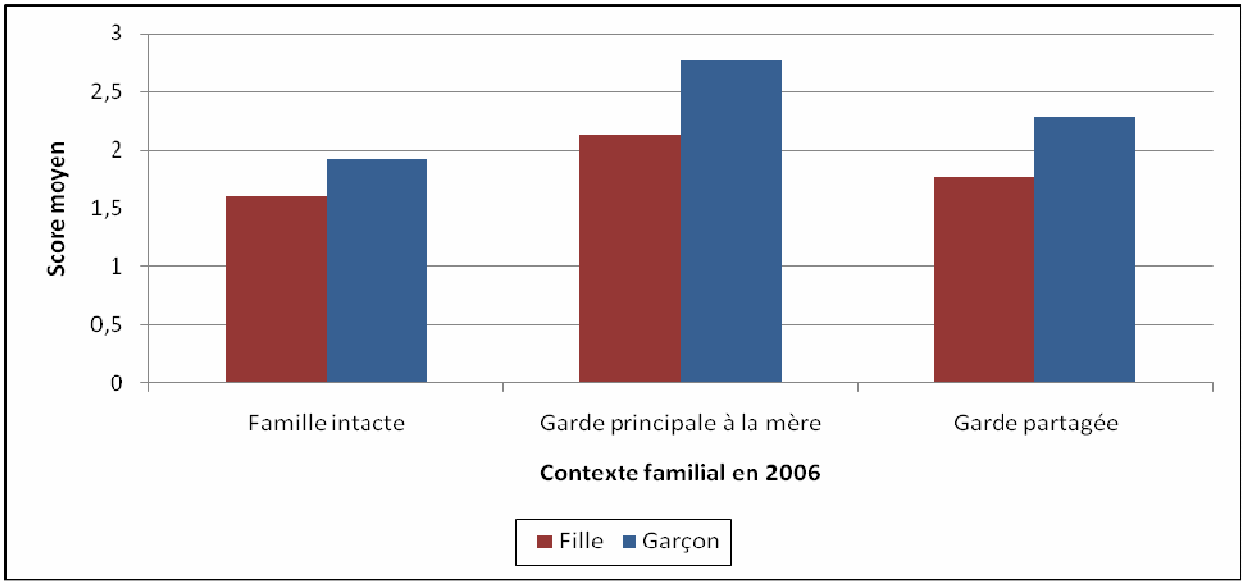

L'agressivité proactive

L'agressivité proactive des enfants en garde exclusive à la mère en 2004 est significativement plus élevée que celle des enfants de familles intactes

Cette variable réfère à l'utilisation de comportements négatifs dirigés vers les autres en vue de les dominer ou de les intimider. Ils sont initiés par l'enfant (proactif) plutôt qu'en réaction à des actes agressifs subis.

Les enfants issus de familles intactes ont des niveaux d'agressivité proactive significativement moins élevés que les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents et vivant principalement avec leur mère, tel qu'illustré à la figure 31. Cependant, aucune différence significative n'est observable entre les niveaux d'agressivité proactive des enfants issus de familles intactes et ceux des enfants vivant la garde partagée. De même, aucune différence significative n'est observable entre les niveaux d'agressivité proactive des enfants ayant vécu la séparation de leurs parents, peu importe le type de grade dans lequel ils vivent en 2004.En effet, bien que les niveaux d'agressivité proactive soient moins élevés chez les en garde partagée comparativement à ceux qui vivent principalement avec la mère, ces différences ne sont pas significatives. Finalement, les résultats illustrés à la figure 31 démontrent qu'aucune différence n'est significative entre les niveaux d'agressivité proactive selon le sexe des enfants indépendamment du contexte familial.

Figure 31
Niveau d'agressivité proactive des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe

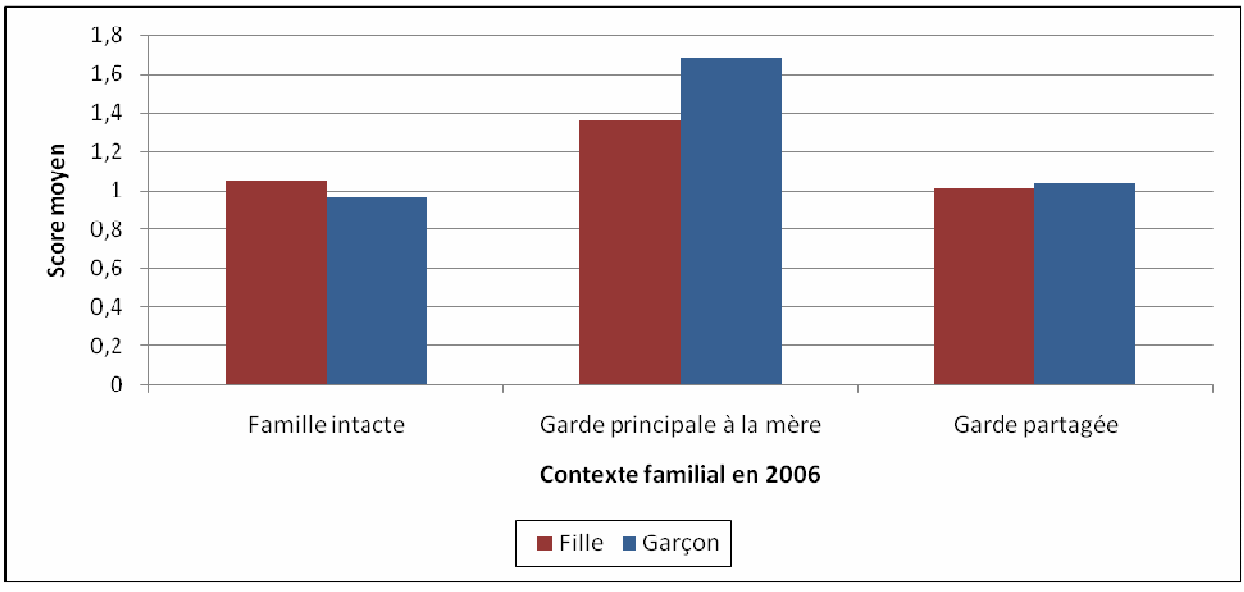

L'agressivité réactive

L'agressivité réactive des enfants en garde exclusive à la mère en 2004 est significativement plus élevée que celle des enfants de familles intactes

Cette variable réfère à des conduites ou réactions agressives chez l'enfant dans des situations où il se menacé, contrarié ou importuné par les autres.

La figure 32 montre que les niveaux d'agressivité réactive des enfants vivant principalement avec leur mère sont significativement plus élevés que ceux des enfants issus de familles intactes. Cependant, aucune différence significative n'est observable entre les niveaux d'agressivité réactive des enfants issus de familles intactes et ceux des enfants vivant la garde partagée. De même, aucune différence significative n'est observable entre les niveaux d'agressivité réactive des enfants ayant vécu la séparation de leurs parents, peu importe le type de garde dans lequel ils vivent en 2004. Enfin, les garçons ont des niveaux d'agressivité réactive significativement plus élevés que les filles, indépendamment du contexte familial.

Figure 32
Niveau d'agressivité réactive des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe

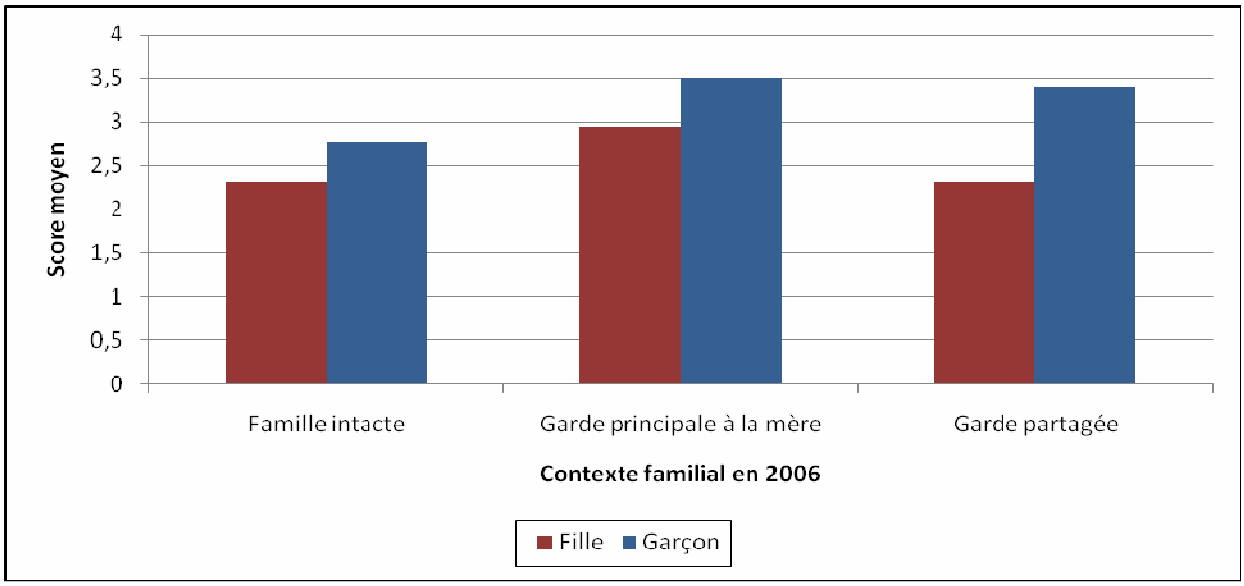

Les niveaux de retrait social

Les niveaux de retrait social des enfants en garde exclusive à la mère en 2004 sont plus élevés que ceux des enfants de familles intactes

Les résultats illustrés la figure 33 démontrent que les enfants qui vivent principalement avec leur mère suite à la séparation parentale manifestent un niveau de retrait social significativement plus élevé que celui des enfants issus de familles intactes. Cependant, les niveaux de retrait social des enfants qui vivent en garde partagée suite à la séparation de leurs parents ne se distinguent pas ceux des enfants issus de familles intactes en 2004. De plus, même si la figure 33 illustre que les enfants vivant la garde partagée manifestent moins de retrait social que les enfants vivant principalement avec leur mère, ces différences ne sont pas significatives. Finalement, les garçons et les filles ne se distinguent pas selon leurs niveaux de retrait social.

Figure 33
Niveau de retrait social des enfants selon le contexte familial en 2004 et le sexe

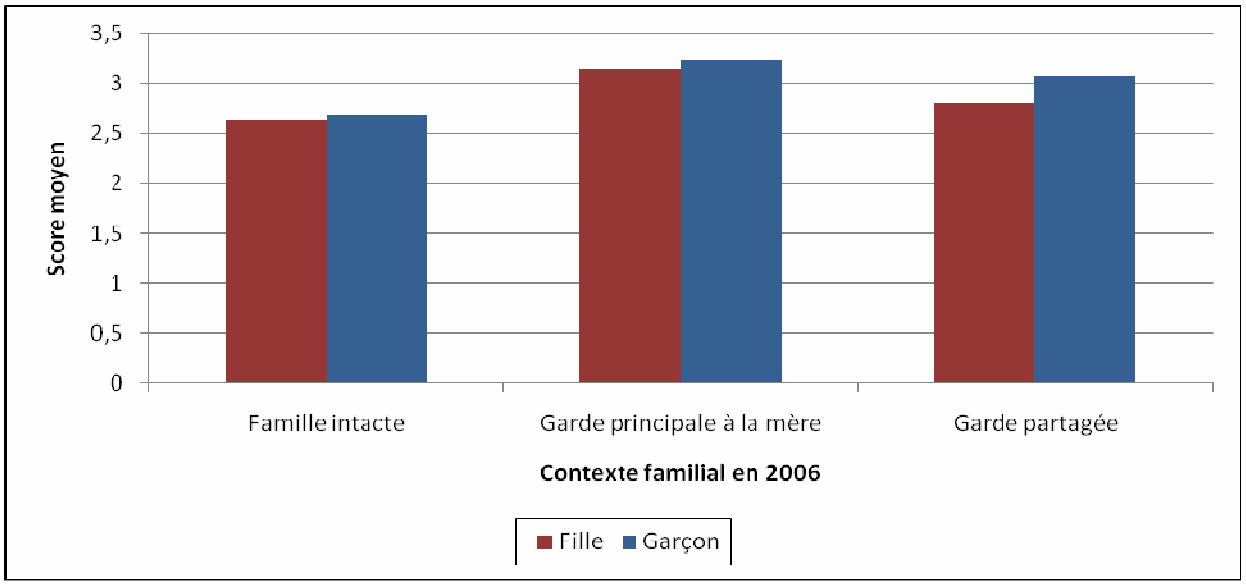

Les niveaux de troubles de comportements non-agressifs

Les niveaux de troubles de comportements non-agressifs des enfants en garde exclusive à la mère en 2006 sont significativement plus élevés que ceux des enfants de familles intactes

Les troubles de comportements non agressifs réfèrent à la fréquence de la mauvaise conduite de l'enfant, mais exclut l'agressivité physique envers d'autres personnes. L'agressivité est dirigée sur les choses et l'environnement.

La figure 34 montre que les enfants vivant principalement avec leur mère ont significativement plus de troubles de comportements non agressifs que les enfants issus de familles intactes, toutefois, ces derniers ne se distinguent pas significativement des enfants vivant la garde partagée. Par ailleurs, la différence entre les niveaux de troubles de comportement non agressifs des enfants en garde principale à la mère et ceux des enfants vivant la garde partagé est non significative. Bien que ces troubles de comportements sont plus élevés chez les enfants vivant principalement avec leur mère que chez ceux qui sont en garde partagée, ces différences ne sont pas significatives. Enfin, les garçons ont généralement des niveaux de troubles de comportements non agressifs significativement plus élevés que les filles, et ce, indépendamment du contexte familial.

Figure 34
Niveau des troubles de comportement non agressifs des enfants selon le contexte familial en 2006 et le sexe

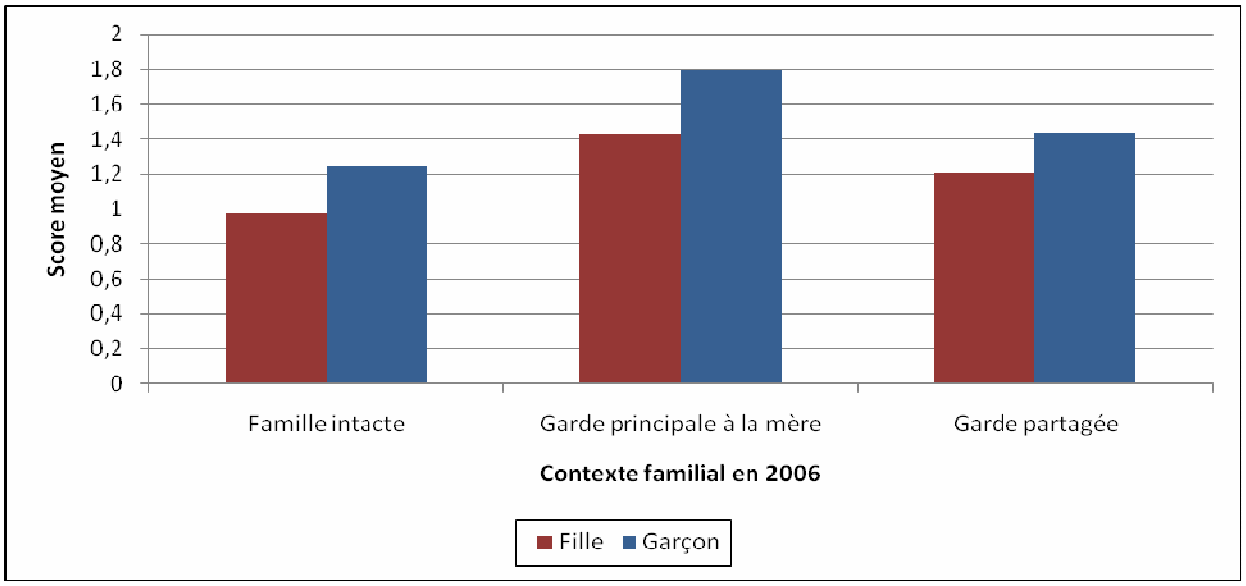

Santé physique et habitudes de sommeil

Des analyses de variances (α = .01) ont également été effectuées auprès de notre échantillon afin de comparer la santé physique en général et les habitudes de sommeil des enfants de familles intactes à ceux de familles séparées vivant dans de différents types de garde. Le sexe de l'enfant a toujours été pris en considération dans ces analyses.

La qualité de la santé physique ne diffère pas selon le contexte familial en 2006, ni selon le sexe de l'enfant

Ni le type de garde suite à la séparation parentale, ni le sexe de l'enfant n'est associé de façon significative à la qualité du sommeil de l'enfant. Plus précisément, les enfants qui vivent principalement avec leur mère ne se distinguent pas (quant au nombre d'heures de sommeil et de réveil pendant la nuit) des enfants qui vivent en garde partagée ou en famille intacte. Par contre, il est intéressant de noter qu'au niveau du nombre d'heures de réveil, la qualité du sommeil des enfants en garde partagée se rapproche davantage à la qualité du sommeil des enfants de familles intactes, comparativement à celle des enfants en garde principale à la mère.

Les constats

Les premières analyses ont montré que plusieurs des indicateurs de bien-être psychologique chez les enfants sont influencés par des facteurs externes au contexte familial. Ainsi,les analyses montrent quele sexe et l'âge des enfants, considérés individuellement ou en interaction, agissent à différents niveaux sur les indicateurs de bien-être psychologique des enfants, et ce, avant même que le contexte familial en 2006 et le type de garde, le cas échéant, ne soient pris en considération.

Les analyses du 2^{ième} volet montrent, quant à elles, que presque tous les indicateurs de bien-être psychologique des enfants sont influencés par le contexte familial dans lequel les enfants vivent en 2006. Tout d'abord, les figures 22 et 25 montrent que les niveaux d'hyperactivité[17] et d'anxiété de séparation des enfants ayant vécu la séparation de leurs parents sont significativement plus élevés que ceux des enfants issus de familles intactes. Parallèlement, les figures 23 à 25 et 28 à 34 révèlent que la très grande majorité des indicateurs de bien-être psychologique des enfants (l'inattention, les troubles émotifs, l'anxiété, l'agressivité indirecte, l'agressivité physique pure, l'agressivité physique globale, l'agressivité proactive, l'agressivité réactive, le retrait social et les troubles de comportement non agressifs) sont plus élevés (moins grand bien-être) chez les enfants ayant vécu la séparation de leurs parents et vivant principalement avec leur mère en 2004 ou en 2006 par rapport aux enfants issus de familles intactes ou encore à ceux vivant en garde partagée. Les différences entre les enfants de famille

[17]On observe que les niveaux d'hyperactivité ont tendance à être significatifs entre les enfants de famille intacte et en garde partagée.

intactes et ceux qui vivent principalement avec la mère sont en général significatives. Les différences entre les enfants de parents séparés, peu importe le type de garde ne sont pas significatives mais vont toujours dans le sens d'indiquer un moins grand bien-être chez les enfants en garde principale à la mère. Enfin, seuls les comportements prosociaux (figure 27) ne présentent pas liens significatifs avec le contexte familial dans lequel les enfants vivent en 2006.

La taille de nos effectifs ne nous permet donc pas de nous prononcer définitivement sur l'avantage pour les enfants de vivre en garde partagée après la séparation des parents quand on considère ces divers indicateurs de bien-être. On ne peut pas non plus conclure que les enfants en garde partagée ne sont pas mieux adaptés que ceux en garde à la mère. Néanmoins, on observe tout de même plusieurs tendances ou différences qui vont dans le sens d'un bien-être plus grand chez les enfants en garde partagée qu'en garde principale à la mère. Enfin aucune différence n'est observée dans la qualité du sommeil et la santé physique en général des enfants quelque soit leur contexte familial.

Nos résultats vont dans le même sens que les nombreuses études rapportant une meilleure adaptation psychologique chez les enfants et adolescents en garde conjointe comparable à celui d'enfants et d'adolescents de familles non-divorcées (Kelly, 2000, 2007; Breivik & Olweus, 2006; Bauserman, 2002; Lee, 2002;). Néanmoins, ces différences sont minimes selon certains chercheurs (Buchanan et al., 1996; Maccoby et Mnookin, 1992; Shiller, 1986; Wolchik et al., 1985) et les tailles d'effet sont petites.

Bauserman (2002), dans une méta-analyse de 33 études, affirme que contrairement aux enfants qui vivent en garde principale avec l'un des parents, ceux qui vivent en garde partagée sont mieux adaptés au plan émotionnel et comportemental, ont une meilleure estime de soi, des relations familiales plus fortes, sont mieux adaptés au divorce de leurs parents, nos résultats vont dans le même sens mais les différences entre les enfants en garde principale avec la mère et ceux en garde partagée ne sont pas significatives. Bauserman (2002) constate, tout comme dans notre étude, que les enfants en garde partagée ont un niveau de bien-être plus comparable à celui des enfants de familles intactes. Il observe que ce niveau de bien-être se retrouve tant pour les familles en garde légale partagée que pour celles en garde physique partagée[18]. Même après avoir contrôlé la qualité des recherches qui aurait pu influencer ces résultats, cette différence reste significative. Bauserman (2002) en conclut que la garde partagée est bénéfique pour l'enfant puisqu'elle permet un contact continu avec les deux parents.

Cependant, un effet de sélection jouerait possiblement un rôle important dans ces résultats. Les familles optant pour la garde partagée auraient au départ un meilleur fonctionnement et seraient moins conflictuelles ce qui expliquerait qu'elles choisissent cette formule de partage des responsabilités parentales. Il s'agit donc de parents qui seraient davantage capables de préserver le bien-être psychologique de l'enfant (Bauserman, 2002). Ehrenberg, (1996) a

[18]La garde physique partagée renvoie dans la méta-analyse de Bauserman (2002) à une portion égale ou significative de temps (au moins 25%) du temps avec chacune des parents

également noté que le pourcentage du temps que les enfants passaient avec chaque parent après la séparation ou le divorce dépendait davantage de la qualité de la relation co-parentale que du type d'entente de garde proprement dit.

Rappelons toutefois que dans la plupart des études recensées, le niveau de conflits entre les parents, qu'ils soient en garde exclusive ou en garde partagée, n'est ni mesuré, ni contrôlé statistiquement. Or, cette variable pourrait expliquer en partie les résultats observés. Cela constitue d'ailleurs une limite importante des études. Dans les quelques études qui ont tenu compte des conflits entre les parents, les chercheurs constatent que les ex-conjoints qui optent pour une garde partagée rapportent moins de conflits au moment de la séparation. Ceci vient appuyer l'hypothèse d'une auto-sélection des familles en garde partagée. Ainsi, il se pourrait que la meilleure adaptation des enfants en garde partagée soit attribuable à cet effet de sélection ou à un meilleur fonctionnement au sein du couple avant la rupture (Gunnoe et Braver, 2001; Bauserman(2002), les ex-conjoints qui optent pour une garde partagée rapportent moins de conflits au moment de la séparation. Dans notre étude on a pu observer que les parents dont la séparation s'est déroulée dans un bon climat ont moins recours à une ordonnance de la cour pour régler le type de garde que les parents dont le climat de séparation était mauvais. Aussi, les parents dont la séparation s'est déroulée dans un bon climat sont plus enclins à choisir la garde partagée pour leurs enfants que les parents dont le climat de séparation était mauvais (environ 35 % versus à peine plus de 20 %).

Les études font également ressortir d'autres caractéristiques parmi les couples qui exercent la garde partagée en soutien avec cette hypothèse d'auto sélection. Ainsi, de nombreux chercheurs (Seltzer, 1991; Maccoby et Mnookin, 1992) se sont attardés aux rapports existant entre la situation socio-économique et les types de garde et estiment que les parents ayant la garde partagée sont plus souvent qu'autrement des gens de la classe moyenne ou des professionnels et ont fait des études plus poussées que les parents vivant une autre forme d'entente. Ces conclusions concordent avec d'autres recherches qui indiquent que la situation socio-économique du père a un lieu direct avec la fréquence des contacts qu'il a avec ses enfants. Les analyses de Pearson et Thoennes (1990) ont corroboré ces résultats. Les parents en situation de garde partagée avaient plus souvent poursuivi des études et disposaient du revenu familial moyen le plus élevé parmi les parents des cinq groupes étudiés (garde exclusive par la mère, garde exclusive par le père, garde physique par la mère avec garde légale conjointe, garde physique par le père avec garde légale conjointe et garde partagée). Nos résultats vont dans le même sens.

Il y a plusieurs aspects de la garde partagée qui peuvent aider à comprendre pourquoi les jeunes qui se retrouvent dans ce type de garde en bénéficient plus au plan psychologique et comportemental. D'une part, le contact continu avec les deux parents est crucial selon les recherches. Par exemple, les enfants qui sont privés d'une relation significative avec l'un ou l'autre de leurs parents seraient plus à risque sur le plan psychologique, même s'ils maintiennent une relation avec l'un d'eux (Lamb, 1997; Thompson, 1998). Une étude rétrospective effectuée auprès d'étudiants universitaires révèle que 70% ont affirmé qu'ils auraient bénéficié de passer une durée de temps égale avec leurs deux parents (Fabricius,

2000). Parmi ceux qui étaient en garde partagée, 93% en était satisfaits. De plus, Laumann-Billings et Emery (2000) relèvent que des étudiants universitaires qui ont habité en garde partagée pendant leur enfance ressentent moins de sentiments de perte et sont moins susceptibles d'avoir une approche de vie négative que ceux qui vivaient en garde unique avec l'un de leurs parents.

Certaines recherches démontrent que la grande majorité des enfants de parents divorcés disent qu'ils veulent - ou ont voulu - plus de temps avec leur père (Wallerstein & Blakeslee, 2004; Chadwick, 2002; Harvey & Fine, 2004; Hetherington & Kelly, 2002; Scott, Booth, & King 2007). Ceux qui n'ont pu avoir suffisamment de temps avec leur père après le divorce de leurs parents sont plus susceptibles de vivre des problèmes sociaux et psychologiques tout au long de leur vie (Wallerstein & Blakeslee, 2004; Chadwick, 2002; Harvey & Fine, 2004; Hetherington & Kelly, 2002; Scott, Booth, & King 2007; Crowder & Teachman, 2004; Jeynes, 2001; Statistiques Canada, 2004, 2005; Ringbäck Weitoft *et al*., 2003; McCue Horwitz et al., 2003; McMunn et al.; Ellis *et al*., 2003; Leonard et al., 2005. Pour certains enfants, une perte soudaine d'un contact quotidien avec leur père peut entrainer un sentiment d'abandon et d'anxiété de séparation. Le manque d'implication de la part du père peut commencer à forcer les enfants à questionner et éventuellement à modifier leur modèle interne de leur père (Tippelt & Konig, 2007).

Un autre aspect de la garde partagée qui contribue de façon positive au bien-être de l'enfant est l'implication financière des deux parents. Les recherches démontrent que lorsque les pères consacrent plus de temps à leurs enfants, ils ont plus tendance à s'impliquer financièrement. Par conséquent, les enfants n'ont pas à vivre des difficultés économiques comme que ceux qui vivent en garde exclusive (Wallerstein & Blakeslee, 2004; Fabricus & Braver, 2003; Fabricus & Braver, 2003). Huang, Han & Garfinkel (2003) soutiennent que la garde légale partagée (*shared legal custody)* est associée à une pension alimentaire plus élevée pour les enfants de la part du père.

Les résultats dans le présent rapport, nous invitent à être prudents avant d'affirmer que la garde partagée est l'option à favoriser en cas de divorce. Bien que les enfants en garde partagée ont un niveau de bien-être plus comparable aux enfants de familles intactes nous n'avons pu démontrer en raison du trop petit nombre de cas qu'ils diffèrent significativement des enfants qui vivent principalement avec leur mère. De fait, nos résultats tentent à démontrer que sur les indicateurs de bien-être, les enfants en garde partagée se situent généralement entre les enfants de familles intactes et ceux qui vivent principalement avec leur mère. Ils ne se distinguent pas de façon significative ni de l'un ni de l'autre groupe mais les scores qu'ils obtiennent sont cohérents avec l'hypothèse d'un effet protecteur de la garde partagée.

Par ailleurs, comme le soutiennent certains auteurs, les enfants ne bénéficient pas nécessairement d'une garde partagée, lorsque celle-ci est conflictuelle, rigide ou ordonnée par la Cour (Trinder, 2010; Lee, 2002). Par contre, dans l'étude de Bauserman (2002), les parents qui exercent la garde partagée ont rapporté significativement moins de conflit que les familles en garde exclusives, et ce pour les conflits présents et passés. Plus précisément, Il y a une

tendance de diminution des conflits parentaux dans les familles en garde partagée et une croissance de conflit au fil du temps dans les familles en garde exclusive. Il reconnaît lui aussi que la garde partagée n'est pas préférable ou même égale à la garde unique dans toutes les situations (conflits, trouble santé mentale, négligence).Les chercheurs s'entendent pour dire que la qualité des relations parentales, la qualité du fonctionnement familial et la qualité des relations parent-enfant sont plus importantes que les aspects structuraux de la famille (c'est-à-dire les arrangements de garde) et sont les meilleurs prédicteurs du bien-être de l'enfant à la suite d'un divorce (Amato, 2000; Buchanan *et al.*, 1992). Nous explorerons certains de ces éléments dans une prochaine étude sur la cohorte de l'ELDEQ.

Sommeil et santé physique des enfants en garde partagée

Nos analyses démontrent que la qualité de la santé physique et du sommeil des enfants n'est pas significativement lié au contexte familial en 2006. Par contre, lorsque l'on observe le nombre d'heure de réveil pendant la nuit, la qualité du sommeil des enfants de familles intactes et des enfants en garde partagée se rapproche, en comparaison à la qualité du sommeil des enfants en garde exclusive à la mère.

Peu d'études ont exploré la qualité du sommeil de l'enfant en relation avec la structure familiale et le type de garde suite à la séparation parentale. Par contre, certaines études ont légèrement touché ce sujet. Par exemple, Rosen et Ferber (1995), en se basant sur leur expérience clinique et de recherche, ont proposé que les terreurs nocturnes et le somnambulisme pourraient être l'expression d'une colère refoulée envers certains évènements de vie, tels la séparation ou le divorce des parents, le conflit parental, les déménagements fréquents). Petit et ses collègues (2007) ont trouvé que les terreurs nocturnes des enfants étaient associées au divorce récent des parents. Les résultats de notre étude ne semblent pas aller dans le même sens que les résultats de ces auteurs. Par contre, il faut noter que dans notre étude les mesures de sommeil ont été explorées à un moment uniquement, soit lorsque l'enfant avait 8 ans. Ce moment ne correspond pas nécessairement à la période qui suit immédiatement la séparation parentale, ce qui veut dire que les enfants ont peut-être eu le temps de s'adapter, ne démontrant ainsi pas de différence significative comparativement aux enfants de familles intactes. Pour ce qui est du type de garde, nous aurions possiblement trouvé des différences significatives si la taille des groupes était plus grande car nous pouvons voir que les enfants en garde principale à la mère se trouvent à un désavantage (non-significatif) au niveau de leur sommeil comparativement aux enfants en garde partagée et aux enfants de familles intactes, qui d'ailleurs tous les deux se ressemblent plus.

CRITIQUES MÉTHODOLOGIQUES

Une telle étude s'appuyant sur un devis longitudinal renferme des données d'une richesse inestimable. Elle donne la possibilité de suivre le parcours de développement des enfants tout au long de leur enfance et sur diverses dimensions de leur développement. Néanmoins l'exploitation de cette banque de données est particulièrement difficile pour les chercheurs individuels puisque les questions auxquelles ils tentent de répondre, comme nous l'avons fait ici, se confrontent à plusieurs limites d'exploitation de la banque.

Ainsi comme le fait remarquer Moyer (2004) un bon nombre d'enquêtes longitudinales sont menées pour des raisons autres que celles de l'étude du chercheur individuel, comme c'est le cas ici pour l'ELDEQ. Ainsi, le devis et le protocole de notre étude sur la prévalence de la garde partagée avec comme objectif de tracer le profil sociodémographique et psychologique de ces familles a été établi indépendamment du protocole de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec. Il est donc fréquent, comme le mentionne Moyer (2004) que les variables nécessaires à un examen exhaustif de la garde ne soient pas disponibles. Ainsi, dans l'ELDEQ, l'information n'a pas été colligée pour répondre spécifiquement à nos questions. Il a fallu chercher dans les données disponibles les éléments susceptibles de nous aider à répondre à nos questions mais nous ne pouvions pas nécessairement accéder à tous les renseignements utiles. Cet état de fait a conféré à notre étude un caractère plus rétrospectif que prospectif et l'analyse dans une perspective longitudinale n'a souvent pas été possible en raison des petits effectifs de couples séparés en garde partagée avec lesquels nous nous retrouvions à chacun des passages de l'enquête. Ainsi, au début de l'enquête le nombre de cas sur lesquels étudier la garde partagée étaient trop restreints et il a fallu se rendre plus loin dans le temps pour avoir accès à suffisamment de sujets ayant vécu la séparation de leurs parents pour effectuer nos analyses. C'est pour cette raison que nous avons choisi d'étudier les données au T9 de l'étude, soit en 2006, alors que les enfants atteignaient 8 ans.

Une autre difficulté rencontrée dans l'exploitation de cette riche banque de données est la nécessité de transformer les données brutes en variables dérivées pour en extraire les variables d'intérêt. Or ces variables n'ont pas été dérives au-delà de 2006 alors que les temps 11 et 13 de l'étude sont complétés, mais inexploitable en leur état actuel. Il est donc impossible de suivre l'évolution des enfants au-delà de 8 ans, même si les enfants de la cohorte étudiée ont présentement atteint l'âge de 12 ans. L'accès à ces données aurait permis d'augmenter la puissance statistique de nos analyses et de nous prononcer plus clairement sur certaines questions. Il se peut que les différences observées entre les enfants en garde partagée et ceux en garde principale à la mère deviendraient significatives si nous avions pu inclure dans nos analyses un plus grand nombre d'enfants de familles séparées.

Nous nous sommes aussi heurtés à d'autres problèmes en essayant de suivre l'évolution des variables ciblées à travers le temps. D'abord, la saisie des données varie d'un passage à l'autre ; ce ne sont pas les mêmes questions qui se répètent de façon constante à chacun des passages, on retrouve certaines incohérences dans les questions et le fait que diverses réponses, parfois

contradictoires peuvent être répondues. Tous ces éléments ont rendu extrêmement difficile une analyse rigoureuse des données et nous ont empêchés de répondre à certaines questions d'intérêt. En outre, la question de la temporalité, c'est-à-dire le temps écoulé entre la mesure (les éléments mesurés) et le moment de la séparation rend presqu'impossible la comparaison des réponses d'une famille à l'autre. Par exemple, un enfant qui vient de vivre la séparation comparativement à un autre qui l'a vécu très tôt après sa naissance peut donner un tableau bien différent, en raison du passage du temps et des nombreux autres événements de vie et transitions familiales qui ont pu se produire depuis et qui rendent les comparaisons difficiles.

On se retrouve aussi comme chercheur bien souvent confronté à de très petits effectifs (à chaque passage de l'enquête peu d'enfant ont vécu la séparation, ce qui nous a contraint à faire une lecture plus transversale que longitudinale des résultats en nous concentrant sur les enfants en 2006 alors qu'ils atteignent l'âge de 8 ans. Nous avons alors des effectifs suffisants pour nous prononcer sur diverses questions.

Nous sommes conscients que cette lecture ne présente qu'un portrait instantané de l'état de santé physique et psychologique de l'enfant et des caractéristiques de sa famille en 2006. L'impossibilité de tenir compte de toutes les diverses transitions familiales qui ont pu se produire dans sa vie, vue la petite taille des effectifs, occulte en quelque sorte la diversité des parcours de ces enfants et des influences complexes et cumulatives de ces divers événements. Comme le font observer Desrosiers et Simard dans leur fascicule (2010), le développement des enfants ayant vécu de multiples transitions serait davantage compromis que celui des enfants ayant grandi au sein d'une famille intacte biparentale stable et peut-être encore plus que ceux qui ont grandi dans une famille monoparentale stable (Acock et Demo, 1994 ; Fomby et Cherlin, 2007 dans Desrosiers et Simard, 2010).

C'est en raison de la faible taille des effectifs que nous n'avons pu tenir compte de toutes ces transitions dans nos analyses. Il faut donc être prudent dans l'utilisation des résultats rapportés dans ce rapport et garder en tête que ceux-ci nous donnent un aperçu de l'adaptation ces enfants de 8 ans selon qu'ils ont connu ou non la séparation de leurs parents et selon le type de garde dans lequel ils grandissent. Toutefois, notre étude livre des résultats d'un grand intérêt au sujet de la prévalence de la garde partagée chez les familles québécoises ayant un enfant né en 1997-1898, ils mettent en évidence que cette formule de garde est bénéfique pour les enfants et pourrait possiblement constituer un facteur de protection pour les enfants qui vivent la séparation de leurs parents. Dans une prochaine étude nous nous pencherons sur divers facteurs susceptibles d'influencer le bien-être des enfants de parents séparés et tenterons de croiser diverses variables susceptibles d'agir comme facteurs de risque ou de protection pour les enfants.

Une méta-analyse (Whiteside et Becker, 2000) démontre que d'autres variables que la formule de garde adoptée permettent de prédire l'adaptation de l'enfant par leur effet sur la relation co-parentale. Ces observations amènent les auteurs à suggérer que le débat sur la garde partagée se centrer sur la qualité de l'environnement parental plutôt que sur le temps partagé

par le parent et son enfant. C'est entre autre ce que nous examinerons dans la prochaine étape de notre étude.

RÉFÉRENCES

Amato, P.R., & Gilbreth, J.G. (1999). Non-resident fathers and children's well-being: A meta-analysis. *Journal of Marriage and the Family*, *61,* 557-573.

Bauserman, R. (2002). Child adjustment in joint-custody versus sole custody arrangements: A meta-analytic review. *Journal of Family Psychology*, *16*(1), 91-102.

Bender, W. (1994). Joint custody: The option of choice. *Journal of Divorce and Remarriage*,*21*(3-4), 115-131.

Cashmore, J., Parkinson, P., Weston, R., Patulny, R., Redmong, G., Qu, L., et al., (2010). *Shared Care Parenting Arrangements since the 2006 Family Law Reforms: Report to the Australian Government Attorney-General's Department*. Social Policy Research Centre, University of New South Wales.

Cyr, F. (2006). La recherche peut-elle éclairer nos pratiques et aider à mettre un terme à la polémique concernant la garde partagée? *Revue Québécoise de Psychologie*, *27*, 79-113.

Cyr, F. (2008). Pour en finir avec la polémique autour de la garde physique partagée pour les enfants de moins de six ans. Introduction au débat. *Santé mentale au Québec*, *32*, 7-16.

Cyr, F. (2008). Débat sur la garde partagée : réponse aux commentaires des participants. Pour une position plus nuancée. *Santé mentale au Québec, 32,* 9-36.

Duchesne Louis (2002). Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée. Bulletin – *Données sociodémographiques en bref,* Vol. 7, No. 1, p. 1-2.

Desrosiers, H., & Simard, M (2010). *Diversité et mouvances familiales durant la petite enfance*. Institut de la statistique du Québec. L'ELDEQ 1998-2010 en bref. Volume 4, Fascicule 4.

Goubau, D. (2003). *La garde partagée : Vogue passagère ou tendance lourde?* In B. Pineau et B. Moore (Éds), Mélanges. Montréal : Thémis.

Gunnoe, M. L., & Braver, S. L. (2002). The effects of joint legal custody on mothers, fathers, and children controlling for factors that predispose a sole maternal versus joint legal award, *Law and HumanBehavior*, *25*, 25-43.

Hetherington, E.M. & Stanley-Hagen (2002). Parenting in divorced and remarried families, Dans M.H. Bornstein, *Handbook of Parenting*, Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates.

Institut de la statistique du Québec (2011). *Mariages selon l'état matrimonial et le sexe et nombre de divorces, Québec, 1951-2010*.
Institut de la statistique du Québec (2009A), *Naissances et fécondité*. Chapitre 2 de la publication annuelle La Situation démographique au Québec. Bilan 2009, Québec.

Institut de la statistique du Québec (2009B), *Mariages et Nuptialité*. Chapitre 5 de la publication annuelle La Situation démographique au Québec. Bilan 2009, Québec.

Institut de la statistique du Québec (2005), *Les familles au tournant du XXIe siècle*. Extrait de la publication annuelle La Situation démographique au Québec. Bilan 2005, Québec.

Isaacs, M. (1988). The visitation schedule and child adjustment: A three-year study. *Family Process, 27,* 251-256.

Jetté, M., & Desgroseilliers, L. (2000). L'enquête: description et méthodologie. *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002), 1(1),* 19-28.

Johnston, J. (1995). Children's adjustment in sole custody compared to joint custody, families and principles for custody decision-making. *Family et Conciliation Courts Review*, *33*(4), 415-425.

Johnston, J., Kline, M. et Tschann, J. (1989). Ongoing postdivorce conflict : Effects on children of joint custody and frequent access. *American Journal of Orthopsychiatry, 59*(4*),* 576-592*.*

Joyal, R., Lapierre-Adamcyk, É., Le Bourdais, C., & Marcil-Gratton, N. (2002). *Le rôle des tribunaux dans la charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*. Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice et au ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec.

Juby, H., Marcil Gratton, N., & Le Bourdais, C. (2004). *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Ministère de la Justice.

Juby, H., Le Bourdais, C., & Marcil-Gratton, N. (2005). Sharing roles, sharing custody? Couples' characteristics and children's living arrangements at separation. *Journal of Marriage and Family, 67*, 157-172.

Juby, H., Marcil-Gratton, N., & Le Bourdais, C. (2005). *Quand les parents se séparent : Nouveaux résultats de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Présenté à la : Section de la famille, des enfants et des adolescents, Ministère de la Justice du Canada (2004-FCY-6F).

Kaspiew, R., Gray, M., Weston, R., Moloney, L. Hand, K., Qu, L.. & the Family Law Ebaluation Team (2009). *Evaluation of the 2006 family law reforms*. Australian Institute of Family Studies, Melbourne.

Kelly, J. B., & Emery, R. E. (2003). Children's adjustment following divorce: Risk and resilience perspectives. *Family Relations: Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies, 52*(4), 352-362.

Kelly, J.B. (2007). Children's Living Arrangements Following Separation and Divorce: Insights From Empirical and Clinical Research. *Family Process, 46,* 35-52

King, V., Harris, K.M., & Heard, H.E. (2004). Racial and ethnic diversity in non-resident father involvement. *Journal of Marriage and Family, 66*, 1-21.

Lamb, M. E. (1999). Non-custodial Fathers and their Impact on Children of Divorce, In Ross A. Thompson and Paul R. Amato (eds.), *The Post-Divorce Family:Research and Policy Issues*.

Lapierre-Adamcyk, É., Le Bourdais, C., & Martin, V. (2009). *Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille*. Cahiers québécois de démographie, Vol. 38, No. 1.

Laumann-Billings, L. and Emery, R. E. (2000). Distress among young adults from divorced families. *Journalof Family Psychology*, 14 (4), 671-687.

Maccoby, E.E., Buchanan, C.M., Mnookin, R.H. & Dornbusch, S.M. (1993). Postdivorce roles of mothers and fathers in the lives of children. *Journal of Family Psychology, 7*, 24-38.

Marcil-Gratton, N., Le Bourdais, C. & Lapierre-Adamcyk, É. (2000). The implications of parents'conjugal histories for children. *Isuma Canadian Journal of Policy Research*,32-40.

Marcil-Gratton, N., & Le Bourdais, C. (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Présenté à la : L'Équipe sur les pensions alimentaires pour les enfants, Ministère de la Justice du Canada (CSR-1999-3F).

Maccoby, E. et Mnookin, R. (1992). *Dividing the child*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

McIntosh, J., Smyth, B., Kelaher, M., Wells, Y., & Long, C. (2010). *Post-separation parenting arrangements and developmental outcomes for infants and children.* Three reports prepared for the Australian Government Attorney-General's Department.

Ministère de la Justice du Canada, (1997) *Les effets du divorce sur les enfants : Analyse documentaire*. Présenté à la : Division de la recherche et de la statistique (WD1998-2f)

Moyer Sharon (2004) *Les ententes relatives à la garde des enfants : caractéristiques et répercussions*. Présenté à la : Section de la famille, des enfants et des adolescents, Ministère de la Justice du Canada (2004-FCY-3F).

Seltzer, J. A., Schaeffer, N.C., & Charng, H. (1989). Family ties after divorce: The relationship between visiting and paying child support. *Journal of Marriage and the Family, 51,* 1013-1032.

Seltzer, J. A. (1991).. Relationships between fathers and children who live apart: The father's role after separation. *Journal of Marriage and the Family, 53,*79–101.

Seltzer, J.A. (1998). Father by law: Effects of joint legal custody on nonresident fathers' involvement with children. *Demography, 35*, 135-146.

Smyth, B. (2004). *Parent child contact and post-separation parenting arrangements*. Research reportno 9, Australian Institute of Family Studies.

Smyth, B. (2005). Time to rethink time? The experience of time with children after divorce. *Family Matters, 71*, 4-10.

Statistique Canada. (2005). *Divorces* . En ligne.
http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050309/q050309b.htm. Page consultée le 26 mai 2011.

Statistique Canada (2002). *Enquête sociale générale- Cycle 15 : La diversification de la vie conjugale au Canada*.Statistique Canada, Division de la statistique, du logement social et des familles.

Statistiques Canada (1998). Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : Les antécédents familiaux et la garde des enfants. *Le Quotidien.*

Twaite, J. et Lunchow, A. (1996). Custodial arrangements and parental conflict following divorce : The impact on children's adjustement. *The Journal of Psychiatry and Law*, *24*, 53-75.

Trinder, L. (2010). Shared residence: A review of recent research evidence. *Child and Family Law Quarterly, 22* 475-498

Whiteside, M. et Becker, B. (2000). Parental factors and the young child's postdivorceadjustment : A meta-analysis with implications for parenting arrangements. *Journal ofFamily Psychology*, *14*(1), 5-26.

ANNEXE 1

Questions de l'ÉLDEQ liées à la définition de la formule de garde

1- Au moment de la séparation :

CU2-Q12 : Avec qui l'enfant a-t-il vécu après la séparation ?

Avec sa mère seulement
Avec son père seulement
Partage du temps d'habitation, surtout avec sa mère (aller à cu2-q16)
Partage du temps d'habitation, surtout avec son père (aller à cu2-q16)
Partage égal du temps d'habitation entre la mère et le père (aller à cu2-q16)

CU2-Q16 : À ce moment, combien de temps est-ce que l'enfant habitait chez son autre parent? (Inscrire plus d'une réponse, s'il y a lieu)

Les jours de semaine, mais pas les fins de semaine
Tous les deux soirs
Une semaine sur deux
Toutes les deux semaines
Chaque fin de semaine
Une fin de semaine sur deux
Moins de deux jours par mois
Certains jours de congé seulement
Autre (précisez)

CU2-Q13 À ce moment, quel genre de contact est-ce que l'enfant avait avec son autre parent? **Choix de réponse pour ceux qui répondent à CU2-Q12 : Avec mère seulement ou avec père seulement**

visites régulières, chaque semaine
visites régulières, toutes les deux semaines
visites régulières, chaque mois
visites occasionnelles, les jours de congé seulement
visites occasionnelles, au hasard
contact par téléphone ou par lettre seulement
aucun contact
autre (précisez)

2- Au moment de l’enquête (actuellement)

CU2-Q8E: Quel genre de contact l’enfant a maintenant avec son autre parent?

partage égal du temps d'habitation avec l'enfant
partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec sa mère
partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec son père
visites régulières
visites occasionnelles
contact par téléphone ou par lettre seulement
les deux parents vivent maintenant avec l'enfant
aucun contact
l'enfant vit maintenant avec son autre parent
autre (précisez)